BCI NAVIGATION

DOCUMENT DE REFERENCE 2000

Commission des Opérations de Bourse

En application de son règlement n° 95-01, la Commission des Opérations de Bourse a enregistré le présent document de référence le 14 juin 2001 sous le numéro R 01 – 302. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Avertissement:

- « La Commission des Opérations de Bourse attire l'attention du public sur les éléments suivants :
 - la réactualisation du plan de développement et l'analyse des écarts de réalisation enregistrés par rapport aux prévisions données lors de l'introduction en bourse
 - au 31 décembre 2000, deux clients partenaires de la société représentaient 100% du chiffre d'affaires réalisé. »

SOMMAIRE

CHAPI	TRE 1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT ET ATTESTATIONS	4
1.1.	RESPONSABLE DU DOCUMENT	4
1.2.	ATTESTATION DU RESPONSABLE	4
1.3.	RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	4
1.4.	ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	4
1.5.	RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	
	TRE 2 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL	
0.4	CONCERNANT BCI NAVIGATION ET SON CAPITAL	
2.1.	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE	
	2.1.2. Siège Social (article 4 des statuts)	6
	2.1.3. Forme juridique	
	2.1.4. Nationalité 2.1.5. Date de création de la société	
	2.1.6. Durée	
	2.1.7. Objet social (article 5 des statuts)	
	2.1.8. Registre du Commerce et des Sociétés	
	2.1.9. Code NAF 2.1.10. Exercice social (article 8 des statuts)	······ /
	2.1.11. Assemblées générales	
	2.1.12. Droit de vote double (article 11 des statuts)	8
	2.1.13. Rachat par la société de ses propres actions	
	2.1.14. Franchissement de seuils statutaires (article 11 des statuts)	
	2.1.16. Paiement des dividendes et acomptes (article 23 des statuts)	
	2.1.17. Titres au Porteur Identifiables	
2.2.	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL	13
	2.2.1. Capital social	
	2.2.2. Capital autorisé	
	2.2.3. Capital Potentiel	
	2.2.5. Répartition actuelle du capital et des droits de vote	
	2.2.6. Répartition du capital et des droits de vote en cas d'exercice de la totalité	
	des options de souscriptions d'actions attribuées aux salariés	15
	2.2.7. Modifications intervenus dans le capital depuis la création de l'entreprise	15
	2.2.9. Actionnaires et leurs engagements	
	2.2.10. Pacte d'actionnaires	
2.3.	DIVIDENDES	18
2.4.	VIE DU TITRE EN BOURSE	18
CHAPI	FRE 3 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE,	
	L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES	20
3.1.	Presentation du Groupe BCI	20
3.2.	Presentation de BCI NAVIGATION	21
	3.2.1. Le métier	
	3.2.2. Historique	
	3.2.3. Présentation Générale des Activités, des Partenaires et des Clients	
3.3.	LES MARCHES DE BCI NAVIGATION	
3.4.	LES ACTIVITES DE BCI NAVIGATION	
	3.4.1. L'Ingénierie Logicielle	27
	3.4.2. Applications professionifieles (Logiciels CRISTINE PRO)	
3.5.	L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL	
3.6.	COLLABORATION ET SYNERGIES AVEC MOTOROLA, PARTENAIRE ET ACTIONNAIRE	
5.0.	3.6.1. Accords Stratégiques et Techniques	
	3.6.2. La « Constellation » MOTOROLA	
3.7.	LES ATOUTS STRATEGIQUES ET TECHNIQUES DE BCI NAVIGATION	37
J., .	3.7.1. Maîtrise complète de la chaîne	37
	3.7.2. Modularité des logiciels	37

	3.7.3.	Multi-plate-formes	
	3.7.4.	Univers PC pérenne et ouvert	38
	3.7.5.	Compatibilité totale avec les nouvelles technologies (WAP, GPRS, UMTS,)	
3.8.	Organis	SATION GENERALE DU GROUPE	39
	3.8.1.	Organigramme juridique	
	3.8.2.	Organigramme fonctionnel	
	3.8.3.	Les équipes	
	3.8.4.	Parcours des personnels clefs Effectifs de BCI NAVIGATION	
	3.8.5.		
3.9.	Politiqi	JE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	43
3.10	SITE D'E	XPLOITATION	11
3.11	. Investis	SSEMENTS	44
3.12	. EVOLUT	ON RECENTE ET PERSPECTIVES	44
-	3.12.1.	Evolution récente	
	3.12.2.	Stratégie de BCI NAVIGATION	50
3.13	l Leo DDE	VISIONS CHIFFREES	51
0.10	3.13.1.	Processus budgétaire et suivi analytique	
	3.13.2.	Comptes prévisionnels	
	3.13.3.	Hypothèses	
3.14	ANALYO	E DES ECARTS PAR RAPPORTS AUX PRECEDENTES PREVISIONS	
3.14			
3.15		E ET GESTION DES RISQUES	
	3.15.1.	Dépendance vis à vis des fournisseurs	
	3.15.2.	Dépendance vis à vis du développement d'internet	62
	3.15.3. 3.15.4.	Dépendance vis à vis d'un nombre limité de clients	
	3.15.4. 3.15.5.	Risque lié à la concurrence dans le domaine spécifique d'action de BCI NAVIGATION	63
	3.15.6.	Risque de taux et de change	63
	3.15.7.	Risque lié au personnel de BCI NAVIGATION	
	3.15.8.	Risque lié à la croissance de BCI NAVIGATION	65
	3.15.9.	Risques liés à la mise en place de la loi sur les 35 heures	65
	3.15.10.	Risque lié à la nécessité d'obtenir des capitaux supplémentaires	
	3.15.11.	Risque clients	
	3.15.12.	Risque lié au partenariat avec MOTOROLA	
	3.15.13. 3.15.14.	Protection de la propriété intellectuelle de BCI NAVIGATION	
		·	
3.16	i. FAITS EX	(CEPTIONNELS ET LITIGES	66
CHAP	ITRE 4 - PA	ATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTATS	67
4.1.	4.1.1.	S ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2000 DE BCI NAVIGATION	
	4.1.1. 4.1.2.	Bilan Compte de résultat	
	4.1.3.	Annexes	
	4.1.4.	Rapport général des Commissaires aux comptes	
CLIAD			
CHAP		ENSEIGNEMENTS CONCERNANT	
	L'	ADMINISTRATION ET LA DIRECTION	85
5.1.	Сомроя	SITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	85
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	5.1.1.	Composition des organes d'administration et de direction	
	5.1.2.	Direction du groupe	85
	5.1.3.	Mandats exercés par les administrateurs	85
5.2.	INTERET	S DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE L'EMETTEUR, DANS CELUI D'UNE SOCIETE	
o. <u>_</u> .		ENT LE CONTROLE, DANS CELUI D'UNE FILIALE DE L'EMETTEUR OU CHEZ UN CLIENT	
		DURNISSEUR SIGNIFICATIF DE L'EMETTEUR	86
	5.2.1.	Rémunération et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos aux	
		membres des organes d'administration et de direction	86
	5.2.2.	Nombre total d'options qui ont été conférées sur les actions de l'émetteur à l'ensemble	
		des membres des organes d'administration et de direction	86
	5.2.3.	Informations sur la nature et l'importance des opérations conclues avec les membres	
		des organes d'administration ou de direction qui ne présentent pas le caractère d'opérations	0.7
	5.2. <i>4</i> .	courantes conclues à des conditions normales	8/
	0.2.7.	d'administration et de direction	87
	_		
5.3.		S D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL	
	5.3.1. 5.3.2.	Contrats d'intéressement et de participation	87 88
	0.0.2.	πιωτιτιαίωτι σαι του οριιοπό αο σοασσηριοπ α ασίιοπο	00

- CHAPITRE 1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT ET ATTESTATIONS

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT

Monsieur Bruno COIFFET
Président du Conseil d'Administration.

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE

« A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société, ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Evry, le 8 juin 2001

Le Président du Conseil d'Administration de BCI NAVIGATION, M. Bruno COIFFET

1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Noms, adresses et qualifications des contrôleurs légaux :

Commissaire aux comptes titulaire :

MGF AUDIT – Réseau BDO GENDROT 93, rue Henri Rochefort 91000 Evry

MGF AUDIT – Réseau BDO GENDROT a été nommé pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

· Commissaire aux comptes suppléant :

Jean-Pierre GILET 93, rue Henri Rochefort 91000 Evry

Jean-Pierre GILET a été nommé pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

1.4. ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société BCI Navigation SA et en application du règlement COB 98.01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du conseil d'administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2000, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Le compte de résultat « pro forma » de l'activité « Navigation et Mobilité » couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1999, établi par le Président du conseil d'administration, a fait l'objet d'un examen limité par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance moins élevée que celle résultant d'un audit, que ces comptes pro forma ne comportent pas d'anomalies significatives. Nous n'avons formulé ni réserve ni observation dans notre rapport d'examen limité.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Evry, le 8 juin 2001

Le Commissaire aux comptes

MGF Audit Réseau BDO Gendrot

Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de la Région Parisienne

> Lucien Le Moan Gérant de MGF Audit

Emmanuel Miller Associé responsable du dossier

1.5. RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Bruno COIFFET Président du Conseil d'Administration

BCI NAVIGATION

3, rue du Velay CE 1740 – ZI Petite Montagne Sud 91017 Evry Cedex France

Téléphone: +33 (0)1 69 11 30 00 Télécopie: +33 (0)1 60 86 30 64 e-mail: bcoiffet@bcisa.com

- CHAPITRE 2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT BCI NAVIGATION ET SON CAPITAL

2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE

2.1.1. Dénomination Sociale (article 2 des statuts)

BCI NAVIGATION

2.1.2. Siège Social (article 4 des statuts)

3, rue du Velay CE 1740 – ZI Petite Montagne Sud 91017 Evry Cedex France

2.1.3. Forme juridique

La société BCI NAVIGATION est une Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par les articles L.210-1 à L.247-8 du code de commerce et le décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

2.1.4. Nationalité

Française.

2.1.5. Date de création de la société

27 juillet 1999.

2.1.6. Durée

99 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 27 juillet 2098, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2.1.7. Objet social (article 5 des statuts)

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- La conception, l'étude, la réalisation, la production de tous équipements exploitant les retombées technologiques avancées, notamment dans les domaines de la localisation et de l'aide à la navigation, et plus généralement dans tous les aspects de la mobilité ;
- La prise en concession, l'acquisition, la cession, la création, la concession de tous brevets d'invention, marques ou procédés de fabrication, savoir-faire, et plus généralement de tous éléments constitutifs de la propriété intellectuelle ;
- La commercialisation des produits réalisés à partir de tous brevets, marques, procédés de fabrication ou savoir-faire à destination du grand public, des entreprises privées ou nationalisées, et notamment des services de sécurité ;

- Le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports ou de prises de participation, directes ou indirectes, dans toutes sociétés civiles ou commerciales, industrielles ou de service ainsi que dans toutes entreprises immobilières, ou de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

2.1.8. Registre du Commerce et des Sociétés

SIREN: 423 859 099, RCS EVRY

2.1.9. Code NAF

742 C

2.1.10. Exercice social (article 8 des statuts)

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

2.1.11. Assemblées générales

Article 18 - Convocation et réunion des Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration ou, à défaut, par le ou les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième au moins du capital.

Pendant la période de liquidation, les Assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu de la région lle de France indiqué dans l'avis de convocation.

La convocation des Assemblées est faite par une insertion dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social, ainsi en outre que dans le BALO, après avis préalable à la COB quinze (15) jours au moins avant la date de l'Assemblée. Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, la ou les insertions prévues peuvent être remplacées par une convocation faite, aux frais de la société, par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire.

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un (1) mois au moins à la date de l'insertion ou de l'avis de convocation, sont en outre convoqués à toute Assemblée par lettre ordinaire ou, sur leur demande et à leurs frais, par lettre recommandée.

La convocation proprement dite doit, le cas échéant, être précédée d'un avis préliminaire de réunion dans les conditions prévues par la loi.

Les commissaires aux comptes doivent être convoqués aux Assemblées Générales par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, est convoquée six (6) jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première. L'avis et/ou les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

Article 19 - Admission aux Assemblées - Pouvoirs

Tout actionnaire peut assister aux Assemblées sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit d'un dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. La date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies ne peut être antérieure de plus de cinq (5) jours avant la date de réunion de l'Assemblée Générale.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire en justifiant d'un mandat.

2.1.12. Droit de vote double (article 11 des statuts)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire.

La conversion au porteur d'une action ou le transfert de sa propriété fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci ont institué un droit de vote double.

Le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

2.1.13. Rachat par la société de ses propres actions

2.1.13.1. Cadre juridique du programme

Conformément aux dispositions des articles L.225-206 et suivants du code de commerce et au règlement 98-02, modifié par le règlement 2000-06de la Commission des Opérations de Bourse, il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000 d'autoriser le conseil d'administration à procéder au rachat d'actions de la société, par le vote de la résolution suivante :

« Cinquième résolution :

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du code de commerce, à acheter des actions de la société en vue, par ordre de priorité, de :

- l'achat et la vente en fonction des situations de marché :
- la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions dans le cadre, soit d'opérations de croissance externe à titre de paiement, d'échange ou d'apport, soit d'émissions de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société à titre de remboursement, d'échange, d'attribution ou de toute autre manière ;
- la régulation des cours des actions par intervention systèmatique en contre-tendance ;
- l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe ;

- l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou dans le cadre de toute autre formule d'épargne salariale.

Ces achats pourront porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la société détiendra à la suite de ces achats ne dépasse pas 10 % des actions qui composent le capital de la société.

L'assemblée générale décide que :

- le prix à payer par la société lors de l'achat de ses propres actions ne pourra être supérieur, par action, à 50 euros ;
- le prix de vente ne pourra être inférieur, par action, à 5 euros.

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres motifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Les achats, cessions ou transferts pourront se faire par tous moyens, au choix du conseil d'administration, sur le marché ou hors marché y compris par des négociations de blocs et par des opérations optionnelles (limitées aux ventes d'options de vente). La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Cette autorisation restera valable pour une durée de 18 mois.

Cette autorisation se substitue à celle donnée par l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2000.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour décider la mise en œuvre et, si nécessaire, préciser les termes de la présente autorisation, avec faculté d'en déléguer la réalisation à son président. »

2.1.13.2. Finalités

Les objectifs de cette autorisation seraient, par ordre de priorité, les suivants :

- l'achat et la vente en fonction des situations de marché ;
- la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions dans le cadre, soit d'opérations de croissance externe à titre de paiement, d'échange ou d'apport, soit d'émissions de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société à titre de remboursement, d'échange, d'attribution ou de toute autre manière ;
- la régularisation des cours des actions par intervention systématique en contre-tendance ;
- l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe ;
- l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou dans le cadre de toute autre formule d'épargne salariale.

La société n'envisage pas l'annulation des titres qu'elle serait amenée à détenir.

Par ailleurs, la société s'engage à maintenir une liquidité suffisante sur le titre pendant toute la durée du programme de rachat d'actions.

2.1.13.3. Part maximale du capital susceptible d'être rachetée

La part maximale du capital dont le rachat serait autorisé par l'assemblée générale ordinaire s'élève à 10 % du capital de la société, représentant à ce jour, sous déduction des actions auto-détenues, un total de 891.871 actions (soit 9,98 % du capital).

A la date du 31 décembre 2000, la société BCI NAVIGATION détenait 1.964 actions propres.

La société s'engage à rester dans la limite de détention directe ou indirecte de 10% de son capital, conformément aux dispositions de la loi.

2.1.13.4. Modalités de réalisation du programme

- Montant maximal des fonds destinés à la réalisation du programme :

Le montant maximum que la société BCI NAVIGATION est susceptible de payer, dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé, soit 50 euros, s'élèverait à 44 593 550 euros.

- Modalités des rachats et part maximale du programme réalisée par voie de blocs de titres :

La société BCI NAVIGATION pourra conserver, échanger, céder ou transférer les actions rachetées. L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués en une ou plusieurs fois, par tous moyens, sur le marché ou hors marché y compris par des négociations de blocs ou par voie d'utilisation de produits dérivés (ventes d'options de vente). Le projet d'autorisation soumis à l'assemblée générale ordinaire ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres.

2.1.13.5. Prix maximum d'achat et prix minimum de vente

L'autorisation qui seraient donnée par l'assemblée générale limiterait à 50 euros, le prix, hors frais, auquel la société peut racheter ses propres actions, et à 5 euros, hors frais, le prix en dessous duquel il lui est interdit de les revendre.

L'assemblée générale déléguera au conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres motifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

2.1.13.6. Durée et calendrier du programme d'achat

Le programme ne pourra être réalisé que pendant une période de 18 mois suivant la date de l'assemblée du 29 juin 2001, soit jusqu'au 28 décembre 2002.

2.1.13.7. Incidences financières du programme

- Modalités de financement du programme :

L'intention de la société BCI NAVIGATION est d'assurer le financement du programme sur ses ressources propres et, si besoin était, au moyen d'endettement supplémentaire.

- Eléments permettant d'apprécier l'incidence du programme sur la situation financière de BCI NAVIGATION

Les actions pourraient être acquises sur le marché ou hors marché (dans la mesure où la réglementation applicable admet une dérogation au principe de centralisation des transactions portant sur des titres admis aux négociations sur un marché réglementé) y compris par des négociations de blocs et par des opérations optionnelles (vente d'options de ventes). La part

maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

2.1.13.8. Régime fiscaux des rachats

- Pour le cessionnaire :

Le rachat par la société BCI NAVIGATION de ses propres actions, sans annulation ultérieure, aurait une incidence sur son résultat imposable lors d'un éventuel transfert des actions acquises à un prix différent de leur prix initial d'achat.

- Pour le cédant :

Les rachats étant réalisés sur le fondement de l'article L.225-209 du code de commerce, les gains réalisés à cette occasion seront soumis au régime des plus-values en application des dispositions de l'article 112-6° du C.G.I.

Les gains réalisés par les entreprises seront soumis au régime des plus-values professionnelles prévu par l'article 39 duodecies du C.G.I.

Les gains réalisés par les personnes physiques résidentes française, sont, en principe, soumis au régime prévu à l'article 150-0-A du code général des impôts. Selon ce régime, les plus-values ne sont imposables, au taux de 16 % (26 % avec les prélèvement sociaux), que si le montant global annuel des cessions réalisées par l'actionnaire dont les titres sont rachetés excède 50.000 F

Pour les personnes physiques non résidentes, l'imposition prévue à l'article 150-0-A du code général des impôts ne s'applique pas aux plus-values réalisées à l'occasion de cessions à titre onéreux de valeurs mobilières effectuées par des personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliés en France au sens de l'article 4 B du code général des impôts, ou dont le siège est situé hors de France (article 244 bis du code général des impôts).

2.1.13.9. Intention de la personne contrôlant seule ou de concert l'émetteur

La société B.C.I., qui contrôle à ce jour 61,42 % du capital, n'envisage pas, dans le cadre de la réalisation du programme de rachat d'actions, de modifier le niveau de sa participation.

2.1.14. Franchissement de seuils statutaires (article 11 des statuts)

Les franchissements à la hausse ou à la baisse des seuils de capital ou de droits de vote prévus par la loi 1/20ème, 1/10ème, 1/5ème, 1/3, 1/2, 2/3 doivent être déclarés par tout actionnaire auprès du Conseil des Marchés Financiers, selon les dispositions légales en vigueur. Les déclarations doivent être faites dans un délai de quinze jours de bourse à la société.

2.1.15. Répartition statutaire des bénéfices (article 22 des statuts)

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi. Ainsi, il est prélevé 5% pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

2.1.16. Paiement des dividendes et acomptes (article 23 des statuts)

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par le Commissaire aux Comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la Loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

La société ne peut exiger des actionnaires aucune répétition de dividende, sauf si la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et si la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

L'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits en faveur de l'Etat.

2.1.17. Titres au Porteur Identifiables

Conformément à l'article L.228-2 du code de commerce, la société BCI NAVIGATION peut recourir à tout moment auprès de EUROCLEAR FRANCE à la procédure des titres au porteur identifiables.

2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

2.2.1. Capital social

Le capital est actuellement de 3.575.343,60 euros divisé en 8.938.359 actions de 0,40 euros nominal, entièrement libérées.

2.2.2. Capital autorisé

L'Assemblée Générale du 28 mars 2000 a autorisé le Conseil d'Administration, dans le cadre de l'admission des actions au Nouveau Marché de la Bourse de Paris, à l'effet de réaliser en une ou plusieurs fois, avec ou sans droit préférentiel de souscription, l'émission d'actions nouvelles ou de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme aux actions de la société d'un montant nominal maximum de 5.000.000 euros, aux dates, dans les délais et suivant les modalités qu'il fixera en en conformité avec les prescriptions légales applicables, de constater la réalisation de l'augmentation de capital et de procéder à la modification corrélative des statuts. Cette autorisation a été donnée pour une période de 26 mois.

2.2.3. Capital Potentiel

2.2.3.1. Options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés

L'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2000, dans la limite d'un plafond de particulier fixé à 10 % du capital, a autorisé le conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 à L.225-185 du code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, à certains membres du personnel (ou mandataires sociaux définis par la loi) de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du code de commerce, ne possédant pas plus de 10 % du capital, des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la société BCI NAVIGATION. Cette autorisation a été donnée au conseil d'administration pour une durée de 5 ans à compter de la date de l'assemblée générale extraordinaire susvisée.

Le conseil d'administration du 28 mars 2000 a décidé d'attribuer des options de souscriptions d'actions dans les conditions définies au chapitre 5.3.2. du présent document de référence.

La totalité des options de souscription ou d'achat d'actions donnant droit à la souscription d'actions BCI NAVIGATION qui seraient attribuées aux salariés entraîneraient une dilution totale de 4.54% des actionnaires existants.

2.2.4. Tableau d'évolution du capital social depuis la création de la société

Date	Nature de l'opération	Augmenta- tion du capital	Prime d'émission et d'apport	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Nominal	Capital social
27/07/99	Constitution				2 500	100 F	250 000 F
27/07/99	Apport partiel d'actif (apporteur B.C.I.)*	550 000 F	Néant*	2 500	8 000	100 F	800 000 F
23/09/99	Augmentation de capital, réservée à MOTOROLA Inc. et assortie de bons de souscription d'actions	88 900 F	18 640 099 F	8 000	8 889	100 F	889 000 F
28/03/99	Conversion du capital en euro et augmentation de capital par incorporation de primes d'émission	6 712,08 €			8 889	16 €	142 224 €
28/03/99	Division par 40 du nominal des actions			8 889	355 560	0,40 €	142 224 €

28/03/99	Augmentation de capital par incorporation de primes d'émission	2 257 776 €		355 560	6 000 000	0,40 €	2 400 000 €
31/03/00	Augmentation de capital par exercice par MOTOROLA Inc. de 300.034 BSA lui permettant de souscrire à 580.776 actions	232 310, 40 €	1 295 130,48 €	6 000 000	6 580 776	0,40 €	2 632 310,40 €
06/06/00	Augmentation de capital lors de l'admission des actions au nouveau marché de la bourse de Paris	658 077,60	21 387 522 €	6 580 776	8 225 970	0,40 €	3 290 388 €
07/07/00	Augmentation de capital par exercice par la SOCIETE GENERALE de 131.615 BSA lui permettant de souscrire 131.615 actions	52 646 €	1 710 995 €	8 225 970	8 357 585	0,40 €	3 343 034 e
29/09/00	Augmentation de capital par exercice par MOTOROLA Inc. de 300.033 BSA lui permettant de souscrire à 580.774 actions	232 309,60 €	1 295 126,02 €	8 357 585	8 938 359	0,40 €	3 575 343,60 €

^{*} La valeur apportée correspond à la valeur nette comptable

2.2.5. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

	Répartition actuelle* du capital et des droits de vote							
Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote				
B.C.I.	5 488 901	61,40%	5 488 901	61,42%				
Bruno COIFFET	675	0,01%	675	0,01%				
Jean-Pierre BECHTER	675	0,01%	675	0,01%				
Jean-Loup OTHENIN-GIRARD	675	0,01%	675	0,01%				
Jean-Christophe MONTERO	675	0,01%	675	0,01%				
Thibault MILIAN	675	0,01%	675	0,01%				
Christine TOULET MAUROU	675	0,01%	675	0,01%				
MOTOROLA Inc.	1 659 711	18,57%	1 659 711	18,57%				
Michael BORDELON	1	0,00%	1	0,00%				
Public	1 783 732	19,95%	1 783 732	19,95%				
Actions propres	1 964	0,02%	0	0%				
Total	8 938 359	100,00%	8 936 395	100,00%				

^{*} situation au 31 décembre 2000

A la connaissance de la société, aucune personne du public ne détient 5% ou plus du capital social.

2.2.5.1. Droits de vote double

A compter du 27 juillet 2001, certains actionnaires disposeront de droits de vote double (article 11 des statuts). A cette date, la répartition des droits de vote pourrait être la suivante :

	Répart du capital et	ition actue des droits		A compter du 27 juillet 2001			
Actionnaires	Nombre actions	% capital	% droits de vote	Nombre actions	Nombre de droits de vote	% capital	% droits de vote
B.C.I.	5 488 901	61,40%	61,40%	5 488 901	10 884 784	61,40%	75,92%

Total	8 938 359	100,00%	100,00%	8 938 359	14 336 328	100,00%	100,00%
Actions propres	1 964	0,02%	0%	1 964	0	0,02%	0%
Public	1 783 732	19,95%	19,95%	1 783 732	1 783 732	19,97%	12,44%
Michael Bordelon	1	0,00%	0,00%	1	1	0,00%	0,00%
Motorola Inc.	1 659 711	18,57%	18,57%	1 659 711	1 659 711	18,57%	11,58%
Christine Toulet Maurou	675	0,01%	0,01%	675	1 350	0,01%	0,01%
Thibault Milian	675	0,01%	0,01%	675	1 350	0,01%	0,01%
J.C. Montero	675	0,01%	0,01%	675	1 350	0,01%	0,01%
J.L. Othenin-Girard	675	0,01%	0,01%	675	1 350	0,01%	0,01%
Jean-Pierre Bechter	675	0,01%	0,01%	675	1 350	0,01%	0,01%
Bruno Coiffet	675	0,01%	0,01%	675	1 350	0,01%	0,01%

2.2.6. Répartition du capital et des droits de vote en cas d'exercice de la totalité des options de souscriptions d'actions attribuées aux salariés

Une simulation de la répartition du capital et des droits de vote dans l'hypothèse où l'intégralité des 425.000 options de souscription d'actions attribuées aux salariés seraient exercées figure en §5.3.

2.2.7. Modifications intervenus dans le capital depuis la création de l'entreprise

1 - En date du 27 juillet 1999

Apport partiel d'actif portant sur l'ensemble de la branche d'activité complète et autonome de « conception de systèmes de localisation, d'aide à la navigation et plus généralement tout ce qui concerne les technologies de la mobilité ».

Apporteur: BCI

Bénéficiaire : BCI NAVIGATION

Cet apport d'actif net de passif valorisé à 550 000 francs par le commissaire aux apport a été rémunéré par l'attribution de 5 500 actions nouvelles de la société bénéficiaire de nominal 100 francs. Aucune prime d'apport n'est constituée, la valeur apportée correspondant à la valeur nette comptable, étant ici rappelé que la société bénéficiaire a été créée le 27 juillet 1999.

2 - En date du 23 septembre 1999

Augmentation de capital réservée à MOTOROLA. Cette augmentation porte sur 889 actions nouvelles de 100 francs nominal, soit 10% du capital post augmentation, auxquelles est associé un bon de souscription d'actions.

Chaque bon de souscription d'actions donne droit de souscrire 1,2498 action nouvelle. L'exercice de la totalité des bons permettrait à MOTOROLA d'augmenter sa participation à 20% du nouveau capital.

La date limite d'exercice des bons de souscription est fixée au 23 septembre 2000 inclus. Le prix d'exercice des bons de souscription d'actions est fixé à 16 857,79 francs, soit une prime d'émission de 16 757,79 francs.

3 - En date du 28 mars 2000

Conversion du capital en euro et augmentation de capital par incorporation d'une somme de 6 712,08 euros prélevée sur le poste « primes d'émission ». Le capital social est ainsi porté à 142 224 euros et la valeur nominale des actions à 16 euros.

Division du nominal des actions de BCI NAVIGATION par 40. Le capital social, de 142 224 euros, est alors constitué de 355 560 actions de nominal 0,40 euro.

Augmentation de capital par incorporation de 2 257 776 euros prélevés sur le poste « primes d'émission ». Le capital social est ainsi porté à 2 400 000 euros et le nombre d'actions, de nominal 0,40 euro, à 6 000 000.

4 - En date du 29 mars 2000

Transferts de titres entre actionnaires de la Société :

- 674 titres transférés de M. Michael BORDELON à la société MOTOROLA (remboursement de prêt d'actions),
- 26.055 titres transférés de la société BCI S.A. à la société MOTOROLA.

Cette dernière transaction a été réalisée à un prix de 2,63 EUR par titre, soit le prix d'exercice des BSA émis en faveur de MOTOROLA par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 septembre 1999.

5 - En date du 31 mars 2000

Exercice de la moitié des BSA détenus par MOTOROLA, soit 300 034 BSA, lui donnant le droit de souscrire à 580 776 actions nouvelles de BCI NAVIGATION. Le capital social est ainsi porté à 2 632 310,40 euros et est divisé en 6 580 776 actions de 0,40 euro nominal.

6 – En date du 6 juin 2000

Augmentation du capital d'une somme de 658.077,60 euros, par apports en numéraire, pour être porté de 2.632.310,40 euros à 3.290.388 euros par émission de 1.645.194 actions nouvelles de 0,40 euros nominal lors de l'admission des actions de la société aux négociations sur le nouveau marché de la bourse de Paris. Le capital social est ainsi porté à 3.290.388 euros et est divisé en 8.225.970 actions de 0,40 euro nominal.

7 - En date du 7 juillet 2000

Augmentation de capital de 52.646 € résultant de l'émission de 131.615 actions nouvelles de numéraire par suite de l'exercice de 313.615 bons de souscription d'actions par la SOCIETE GENERALE dans le cadre de l'option de sur-allocation. Le capital a donc été porté de 3.290.388 € à 3.343.034 euros, divisé en 8.357.585 actions.

8 - En date du 29 septembre 2000

Augmentation de capital de 232.309,60 € résultant de l'émission de 580.774 actions nouvelles de numéraire par suite de l'exercice par la société MOTOROLA Inc. du solde de ses bons de souscription d'actions. Le capital a donc été porté de 3.343.034 euros à 3.575.343,60 euros et est divisé en 8.938.359 actions.

9 - En date du 28 décembre 2000

Cession sur le marché par MOTOROLA Inc. de 8 887 actions.

2.2.8. Etat des nantissements sur les actions de la société BCI NAVIGATION

Aucune action de BCI NAVIGATION ne fait l'objet d'un nantissement.

2.2.9. Actionnaires et leurs engagements

La société BCI s'est engagée à conserver pendant 1 an, à compter de la date d'introduction, 80% des titres qu'elle détiendra au jour de l'introduction en Bourse.

Le second actionnaire, MOTOROLA, fera l'objet d'un blocage de titres pendant 1 an à compter de la date d'introduction et ne pourra céder aucune action, sauf reclassement au profit de BCI, conformément à l'instruction NM3-02, article 3.

2.2.10. Pacte d'actionnaires

BCI et MOTOROLA ont signé un pacte d'actionnaires, applicable pendant toute la durée de détention par MOTOROLA d'une participation dans le capital de BCI NAVIGATION, et qui contient les principales caractéristiques suivantes :

2.2.10.1. Composition du Conseil d'Administration

La représentation de MOTOROLA au sein du Conseil d'Administration de BCI NAVIGATION doit être au moins proportionnelle à la part du capital que détient MOTOROLA dans la société.

Toutefois, cette représentation ne peut en aucun cas être inférieure à 1 membre aussi longtemps que MOTOROLA sera présent dans le capital de BCI NAVIGATION.

2.2.10.2. Délibération des Assemblées Générales Extraordinaires

Les décisions mises au votes lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire relatives à :

- la modification de l'état des participations de BCI NAVIGATION dans d'autres sociétés,
- la modification de l'objet social et des activités de la société,
- la conclusion, modification ou terminaison d'accords et de partenariats ayant une incidence sur la technologie développée et les droits qui y sont attachés,
- l'octroi de garanties ou de cautions portant sur un montant supérieur à 1.000.000 francs,
- la modification de la structure juridique et de l'organisation interne de la société,
- l'augmentation de capital avec suppression partielle ou totale des droits préférentiels de souscription,
- la liquidation volontaire de la société,
- la conclusion d'accords avec une autre société du groupe,

doivent être adoptées à l'unanimité des administrateurs de BCI NAVIGATION.

2.2.10.3. MOTOROLA: Investisseur le plus favorisé

Dans l'hypothèse où un concurrent de MOTOROLA viendrait à entrer au capital de BCI NAVIGATION, MOTOROLA se réserve le droit de réajuster sa participation au niveau précédant la dilution et aux conditions appliquées au concurrent.

La notion de concurrent concerne les personnes physiques et sociétés engagées dans le développement ou la commercialisation de produits et services relatifs à la télématique et aux technologies de navigation.

2.2.10.4. Droit de sortie conjointe

Dans l'hypothèse où les actionnaires majoritaires actuels de BCI NAVIGATION cèderaient leurs titres à un tiers, MOTOROLA se réserve le droit d'inclure dans cette cession les actions détenues, aux mêmes conditions (date de transaction, prix de cession...).

2.3. DIVIDENDES

Aucun dividende n'a été versé au titre des exercices clos antérieurs au sein de BCI puis de BCI NAVIGATION.

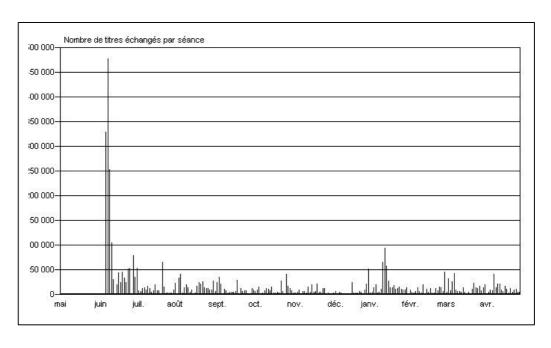
A ce stade, et afin de mener à bien sa politique de développement, la Société n'envisage pas de distribuer de dividendes sur les trois prochains exercices.

2.4. VIE DU TITRE EN BOURSE



EVOLUTION DU COURS DEPUIS L'INTRODUCTION EN BOURSE

Source: Brochure aux Emetteurs, Euronext



EVOLUTION DE L'ACTIVITE BOURSIERE SUR LE TITRE

Source: Brochure aux Emetteurs, Euronext

Cours le plus haut entre le 6 juin 2000 (date de l'Introduction en Bourse) et le 30 avril 2001 : 40,20 Euros

Cours le plus bas entre le 6 juin 2000 (date de l'Introduction en Bourse) et le 30 avril 2001 : 5,13 Euros

Code SICOVAM: 7619

Capitalisation boursière au 30 avril 2001 (en clôture) : 71 506 872 Euros (469 054 332 Francs)

Mois	Nombre de séances	Cours cotés (en Euros)					Volume des	s transactions	:
	+ + haut bas		Moyen (ouverture)	Moyen (clôture)	Nombre d'échanges sur le mois	Valeur sur le mois (Milliers d'Euros)	Nombre d'échanges quotidiens	Valeur moyenne quotidienne (milliers d'Euros)	
Juin 2000	18	32,83	13,40	19,59	19,81	1 765 351	31 330	98 075	1 741
Juillet 2000	20	30,90	24,21	26,79	26,80	239 662	6 490	11 983	325
Août 2000	23	37,50	24,30	30,34	30,32	336 937	10 090	14 649	439
Septembre 2000	21	40,20	30,30	36,72	36,65	236 985	8 610	11 285	410
Octobre 2000	22	36,50	26,60	31,76	31,73	211 211	6 570	9 600	299
Novembre 2000	22	35,10	26,00	31,31	31,39	136 388	4 270	6 199	194
Décembre 2000	19	32,80	19,00	27,13	27,53	152 060	3 700	8 003	195
Janvier 2001	22	24,20	11,38	17,97	17,44	433 905	6 900	19 723	314
Février 2001	20	17,40	9,40	14,52	14,36	204 589	2 770	10 229	139
Mars 2001	22	11,35	6,78	9,20	9,07	277 811	2 490	12 628	113
Avril 2001	19	8,30	5,13	7,01	7,07	207 342	1 390	10 913	73
Extrêmes 40,20			5,13						
Moyennes				23,17	23,14	382 022	7 690	18 431	371
Totaux]				4 202 241	84 600			

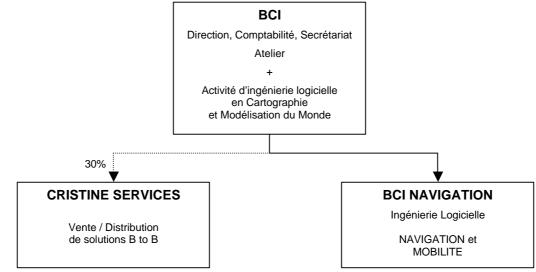
TABLEAU DES COURS COTEES ET DES VOLUMES DE TRANSACTIONS

Source : Synthèse établie à partir des éléments fournis dans la Brochure aux Emetteurs, Euronext

- CHAPITRE 3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE, L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES

3.1. Presentation du Groupe BCI

3.1.1. Le Groupe BCI en 2000 :

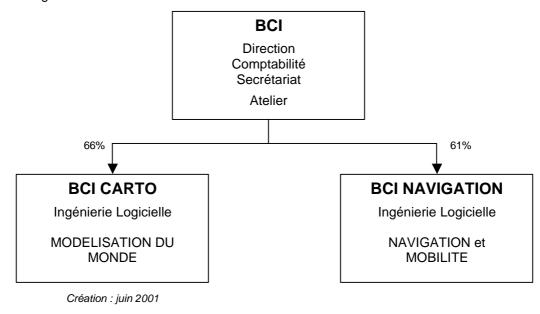


Dissolution décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de CRISTINE SERVICES du 26 avril 2001

La logique de dissolution de CRISTINE SERVICES est la re-concentration du Groupe et des efforts sur son métier de base : l'ingénierie logicielle, et son objectif prioritaire : imposer ses modules logiciels comme des standards mondiaux. Pour ce qui concerne BCI, détenteur de 30% des parts de CRISTINE SERVICES, CRISTINE SERVICES ne présentait donc qu'une activité commerciale réduite au regard du potentiel du Groupe, et en définitive jouait un rôle marginal et de plus en plus éloigné de la stratégie générale.

3.1.2. Le Groupe BCI en 2001 :

Le Groupe BCI, avec la dissolution de CRISTINE SERVICES et la création de BCI CARTO, se retrouve organisé comme suit :



BCI NAVIGATION est entièrement concentré sur l'Ingénierie Logicielle. Les prestations administratives (direction, comptabilité, secrétariat), ainsi que des prestations d'atelier (pour tester et démontrer les logiciels) sont laissées à BCI qui joue ainsi le rôle de quartier général du Groupe.

La création de BCI CARTO, initialement prévue courant de l'année 2000, dote le Groupe BCI d'une structure efficace et claire, avec

- Une société quartier général :

- BCI

- Deux sociétés d'ingénierie logicielle aux activités distinctes :

- BCI NAVIGATION pour la NAVIGATION et la MOBILITE pour la MODELISATION DU MONDE

Les deux activités sont suffisamment distinctes pour que les relations entre BCI NAVIGATION et BCI CARTO soient limitées. Elles ne sont cependant pas inexistantes et BCI NAVIGATION ne s'interdit pas de bénéficier du savoir-faire et des technologies de BCI CARTO, comme elle le ferait d'un autre partenaire extérieur.

Cette synergie entre deux activités d'ingénierie de pointe indépendantes mais complémentaires est une force pour chacune des deux sociétés. A ce jour, seul le Groupe BCI peut se targuer d'être présent dans ces deux activités.

Généralement, les sociétés de Navigation et de Mobilité n'ont que peu de connaissances, et donc peu de maîtrise, en Modélisation du Monde, ce qui a pour effet de limiter significativement la portée et l'efficacité des solutions logicielles qu'elles développent.

Et celles qui travaillent sur la Modélisation du Monde (éditeur de cartes, fournisseurs de bases de données géographiques, collecteurs de données sur le terrain, ...) ne connaissent que mal les besoins, les limites et les attentes des sociétés de Navigation et de Mobilité.

Ainsi pour accélérer ses développements, tester et démontrer la force et le plein potentiel de ses modules logiciels, BCI NAVIGATION peut ponctuellement avoir recours à de l'assistance technique des ingénieurs et techniciens de BCI CARTO. De même, pour optimiser les développements, les tests et les démonstrations, l'ensemble des technologies de modélisation du monde de BCI CARTO sont mis annuellement à la disposition de BCI NAVIGATION.

3.2. Presentation de BCI NAVIGATION

3.2.1. Le métier

Le métier de BCI NAVIGATION est l'ingénierie logicielle de la « mobilité ».

Plus précisément, c'est la création de « briques logicielles » qui résolvent les problèmes essentiels et fondamentaux de la mobilité, comme :

- Ou sommes-nous? modules logiciels de localisation

- Ou est tel endroit ou tel objet ? modules logiciels de recherche dans les bases de données

Par ou y aller? modules logiciels d'itinéraire
Comment y aller? modules logiciels de guidage

- Combien de temps va-t-on mettre ? modules logiciels d'intégration du trafic

Toute solution, tout produit dit de mobilité, qu'ils soient embarqués ou sur serveurs ; qu'ils s'appliquent à des véhicules ou des piétons ; des téléphones portables, des assistants personnels

numériques (PDA), ou des applications internet, doit avoir les moyens de répondre efficacement à ces questions.

Parce que les centaines de modules développés par BCI NAVIGATION depuis 8 ans sont indispensables à l'avènement de ces produits, de ces solutions dits de mobilité, BCI NAVIGATION se situe comme un « facilitateur de marché » (en américain « Market enabler », terme qui caractérise une société dont les avancées technologiques rendent possible le déploiement d'un marché nouveau).

3.2.2. Historique

- 1991: Bruno Coiffet et Jean-Pierre Bechter fondent BCI suite à l'idée originale d'assister efficacement tout conducteur de véhicule roulant, en mettant à profit les technologies les plus avancées.
- 1993: La RATP achète, dans le cadre du projet AIGLE de gestion des bus, la solution BCI de localisation temps réel, bas coût, et offrant une précision au niveau de la rue.
- 1994: Présentation remarquée au Congrès Européen PROMETHEUS du concept de navigation CRISTINE développé par BCI et présenté sous l'enseigne PSA Peugeot-Citroën.
- 1995: SIEMENS achète à BCI un droit de licence non exclusif de la famille de logiciels de navigation embarquée CRISTINE et signe un contrat d'assistance technique avec BCI pour le développement des produits SIEMENS dérivés.
- 1996: VALEO achète à son tour à BCI un droit de licence non exclusif de la même famille de logiciels CRISTINE et conclut également un contrat d'assistance technique pour ses propres produits.
- 1997: Mise en place d'une stratégie long terme visant l'Internet Mobile et la Télématique, et volontairement tournée vers les Etats-Unis et les véritables acteurs de demain.
- 1998 : Industrialisation de CRISTINE PRO, vitrine technologique destinée à montrer la voie vers les systèmes intégrant la navigation parmi un ensemble d'autres fonctions utiles.
 - Alliance stratégique avec QNX, leader mondial des OS Temps Réel embarqués. L'appui mondial de QNX donne à BCI l'opportunité de démontrer ses compétences à MOTOROLA, INTEL, AMD et IBM.
- 1999 : BCI ouvre partiellement son capital au Groupe Industriel Marcel DASSAULT, et renforce ainsi son assise en vue des importantes négociations en jeu.
 - BCI se restructure et regroupe toutes ses activités liées à la navigation et à la mobilité dans BCI NAVIGATION.
 - MOTOROLA achète à BCI NAVIGATION une licence non exclusive sur les développements existants, s'assure d'une collaboration long terme par une prise de participation dans le capital de BCI NAVIGATION et signe avec BCI NAVIGATION un contrat de partenariat qui place BCI NAVIGATION au cœur des développements futurs du Groupe MOTOROLA et notamment des solutions Télématiques pour l'automobile et d'Internet Mobile.
- 2000 : BCI NAVIGATION s'introduit en bourse sur le Nouveau Marché, et se dote ainsi d'une assise financière lui permettant de soutenir ses développements en toute indépendance.
 - BCI NAVIGATION ouvre une succursale à Phoenix, Arizona, aux Etats-Unis.

BCI NAVIGATION investit dans C-KUBE, dans le cadre de ses solutions professionnelles CRISTINE PRO segment « TAXI » .

BCI NAVIGATION ancre sa stratégie sur le long terme, en concentrant ses efforts sur NAPITM, une API (Application Programming Interfase) qui rassemble l'ensemble des modules logiciels de BCI NAVIGATION en un outil de développement, permettant de répondre directement et immédiatement à l'ensemble des besoins fondamentaux de la « mobilité », quelque soit l'application ou le produit que les « clients » veulent développer.

2001 : MOTOROLA annonce mondialement le lancement de son IRadio™, développée grâce aux modules logiciels de BCI NAVIGATION

MOTOROLA annonce, avec BCI NAVIGATION, le lancement de solutions avancées d'aide à la navigation basées sur serveurs (Server-Based Navigation)

3.2.3. Présentation Générale des Activités, des Partenaires et des Clients

Les activités de BCI NAVIGATION sont triple :

1. Ingénierie Logicielle (vente de Droits de Licences non Exclusifs) :

BCI NAVIGATION, « market enabler » de la mobilité, est d'abord une société d'ingénierie logicielle. A ce titre, elle vend des <u>droits de licence non exclusifs</u> sur ses modules logiciels. Les revenus générés par cette activité sont très importants compte tenu de la demande mondiale motivée par les perspectives immenses de ce marché de la mobilité. Pour BCI NAVIGATION, les revenus se décomposent en 3 phases :

- Droit d'Entrée (à la signature) :

Chaque nouveau « client » doit payer un droit d'entrée pour accéder aux modules logiciels de BCI NAVIGATION. Ce droit est imposé par BCI NAVIGATION à ses futurs partenaires, et permet notamment de faire le tri entre les acteurs sérieux et les autres. Il est négocié dans une fourchette qui va de 20 à 50 millions de francs, en fonction du potentiel du partenaire et de la part de technologie BCI NAVIGATION impliquée dans les projets.

- Assistance Technique (pendant le développement):

Ensuite les « clients » paient de l'assistance technique à BCI NAVIGATION pour les adaptations ou les développements spécifiques souhaités. Cette assistance technique est indispensable pour garantir la réussite des projets. Elle est négociée aux alentours de 100 000 francs par ingénieurs et par mois, concerne de cinq à dix ingénieurs et s'étend sur une période de un à cinq ans suivant les cas.

- Royalties (à la sortie des « produits » des clients):

Enfin, des royalties sur tous les produits et services incluant des solutions BCI NAVIGATION. Ces royalties sont, à terme, les principales sources de revenus de BCI NAVIGATION. Ceci justifie le soin avec lequel BCI NAVIGATION sélectionne ses partenaires, car ces-derniers sont le lien avec le marché. Le montant des royalties est directement fonction des perspectives du partenaire, et de la part de technologie BCI NAVIGATION impliquée.

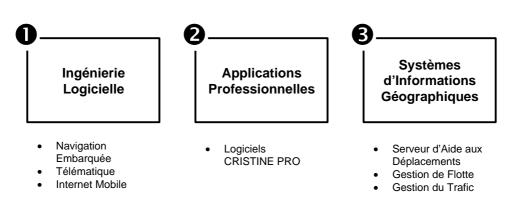
2. Applications Professionnelles Directes (« CRISTINE PRO »)

BCI NAVIGATION est également l'initiateur du concept de Bureau Mobile Intelligent CRISTINE PRO, qui a été distingué sur les salons internationaux, a servi de vitrine technologique majeure, et a reçu un écho très favorable des professions dites de mobilité. Ces professions (Taxis,

ambulanciers, transporteurs routiers, commerciaux, entreprises de livraisons rapides, VIP, ...) représentent un véritable marché captif pour BCI NAVIGATION, seule société capable de fournir, du point de vue logiciel, des solutions sur-mesures à chacun de ces métiers. Comme du point de vue matériel, il existe déjà suffisamment d'industriels et de distributeurs, BCI NAVIGATION sélectionne les plus compétents pour intégrer ses logiciels dédiés professionnels. Là aussi la rémunération de BCI NAVIGATION provient des licences concédées.

3. Systèmes d'Information Géographiques (S.I.G.)

Enfin BCI NAVIGATION est aussi expert en Systèmes d'Information Géographique (S.I.G.), c'est-à-dire en solutions logicielles liées à la description du monde et des activités humaines. Dans ce cadre, BCI NAVIGATION a développé des outils logiciels de gestion intelligente du trafic routier, des logiciels de gestion de flotte, et des outils de développements (trajectographie, guidage, géocodage). Mi 2000, BCI NAVIGATION s'apprêtait à avoir une activité Internet directe, avec un site serveur d'aide aux déplacements (calcul du meilleur itinéraire compte tenu des conditions de trafic, édition de la feuille de route, services de réservation d'hôtels et de restaurants, …) consultable depuis un poste fixe, un téléphone portable, ou un assistant personnel numérique. Etant donné la masse des demandes en Ingénierie Logicielle et l'importance stratégique de NAPI™ pour l'avenir, il a semblé plus judicieux de laisser la construction de ce type de serveur d'aide aux déplacements à un partenaire extérieur. Un accord a été signé avec l'IGN pour le développement de ce qui est devenu IGN TRAFFIC et qui fournira ce type de services.



Les américains MOTOROLA, IBM et NAVIGATION TECHNOLOGIES, le canadien QNX Software System, l'allemand SIEMENS et les français DASSAULT et PSA-PEUGEOT-CITROËN font notamment partie de ceux qui ont reconnu les performances techniques des solutions logicielles de BCI NAVIGATION et les capacités d'innovation et de développement de ses équipes.

BCI NAVIGATION bénéficie du soutien actif et de la confiance du Groupe Industriel Marcel DASSAULT, actionnaire indirect, et surtout de la compétence technique et de la puissance du Groupe MOTOROLA, actionnaire et partenaire, qui a su tisser un réseau mondial de compétence.

3.3. LES MARCHES DE BCI NAVIGATION

Le marché de BCI NAVIGATION est celui de la Mobilité.

La Mobilité est un marché nouveau, dont on prévoit l'explosion au tournant 2003-2004.

La Mobilité, c'est la conséquence de progrès fulgurants de l'informatique et des télécommunications. C'est un champ de liberté nouveau et formidable, en ce sens, que c'est

l'information qui vient à l'homme, et non pas comme aujourd'hui, l'homme qui va à l'information. La Mobilité, c'est, par ces conséquences, une révolution globale pour l'humanité, bien plus considérable que la révolution industrielle. Elle va toucher tous les secteurs de l'activité humaine ; c'est donc dire l'importance des marchés industriels sous-jacents.

3.3.1. La Mobilité : un marché central

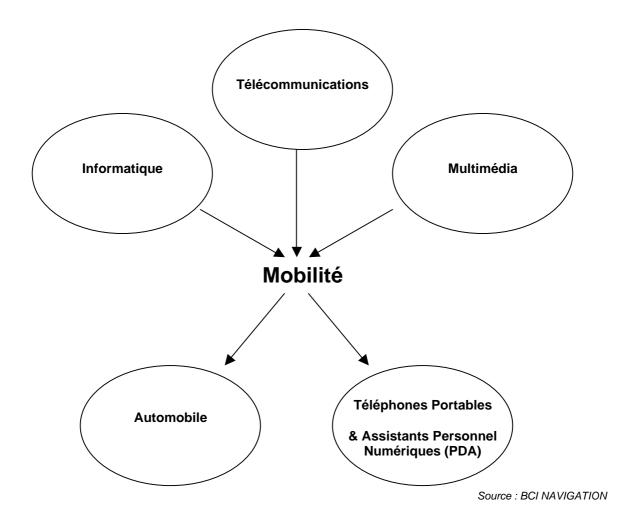
Le marché de la Mobilité est à la croisée de trois industries pour la conception technique des produits :

Les Télécommunications pour les liaisons, et notamment les liaisons données haut débit
 L'Informatique pour les processeurs, les systèmes d'exploitations embarqués
 Le Multimédia pour les contenus et les réseaux (Internet, serveurs, ...)

Et de deux industries pour les vecteurs de distribution des applications de Mobilité :

- L'Automobile
- Les Téléphones Portables et les Assistants Personnel Numériques (PDA)

La cible de BCI NAVIGATION est l'ensemble des sociétés qui veulent développer des produits ou des solutions dits de mobilité, car toutes ces sociétés ont besoin de modules logiciels efficaces leur permettent de résoudre les problèmes fondamentaux de localisation, de recherche dans les bases de données, de calcul d'itinéraire, de guidage, et très souvent de prise en compte du trafic.



3.3.2. La Mobilité : un marché mondial

La Mobilité ne peut être envisagé sérieusement qu'à l'échelle mondiale.

- D'une part à cause des investissements massifs nécessaires en matière de technologie ; investissements qui ne peuvent être amortis que sur des quantités conséquentes.
- D'autre part parce que par définition, la Mobilité se caractérise par de l'information qui suit les individus où qu'ils soient. En conséquence de quoi, on voit mal des solutions, de produits de Mobilité limités à une région ou un pays donné.

3.3.3. La Mobilité : un marché gigantesque

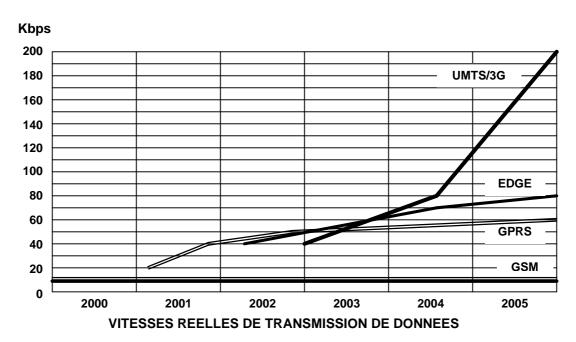
La Mobilité est considérée comme LE grand marché de demain.

La Mobilité est en effet à la croisée de marchés gigantesques

- l'Automobile : 50 millions d'unités nouvelles par an dans le monde ; bientôt plus que 6 grands constructeurs ; GM (9 millions) + Ford (7 millions) + Daimler-Chrysler (5 millions) représentant à eux seuls plus de 40% du marché mondial
- et de marchés en très forte croissance
 - les Télécommunications (téléphonie mobile, assistants personnels numériques, ...) : la croissance actuelle de la téléphonie mobile sera décuplée avec l'avènement des technologies de 3èmes génération haut débit qui marqueront le déploiement massif des solutions de mobilité. D'ici 3 ans, le nombre de téléphones portables dans le monde devrait égaler voire dépasser, celui des lignes fixes (environ 850 millions en 2000). Fin 2001, il aura déjà devancé le nombre de micro-ordinateurs, qui devraient alors représenter quelque 500 millions d'unités dans le monde.

Strategis Group prévoit que le nombre d'utilisateurs de solutions télématiques passera de moins de 200 000 fin 1999 à plus de 11 millions d'ici 2004.

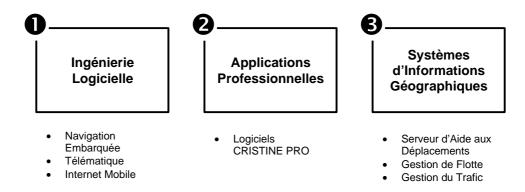
Les estimations pour 2005 vont de 7,2 milliards de dollars (d'après une étude Frost & Sullivan) à 18 milliards de dollars (Allied Business Intelligence)



Source: Durlacher Research Ltd. / EQVITEC Partners Oy, UMTS Report, février 2001

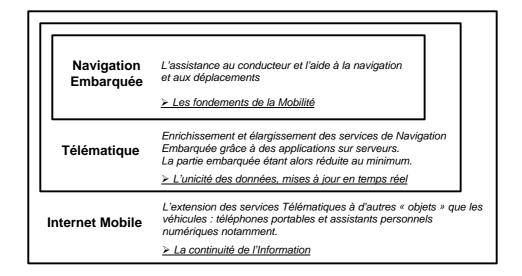
3.4. LES ACTIVITES DE BCI NAVIGATION

Rappelons que les activités de BCI NAVIGATION sont triples, avec une priorité à son activité de base : l'Ingénierie Logicielle.



3.4.1. L'Ingénierie Logicielle

L'activité première de BCI NAVIGATION est de concevoir les modules logiciels essentiels aux différents segments de la Mobilité. Or sous l'intitulé de Mobilité, on trouve trois segments qui sont, technologiquement, comme trois étapes pour accéder à un marché unique et gigantesque.



3.4.1.1. La Navigation Embarquée (« In-Car Navigation »)

Le marché de la navigation embarquée dans les véhicules prend son essor. Son déploiement complet va aller de pair avec l'informatisation croissante des véhicules. A cette aune, le partage du traitement des données permet à un minimum de calculateurs, d'assurer des fonctionnalités très différentes en partageant ainsi les coûts.

Fort de cette vision des choses, BCI NAVIGATION a développé, au delà d'un produit « navigation embarqué » assuré d'une obsolescence quasi-immédiate, une famille de modules logiciels

totalement pérennes. Ces modules logiciels fondamentaux (calcul d'itinéraire, générateur de guidage, accès rapide aux données, etc...) profitent de plus en plus de l'évolution du « matériel » au lieu d'en subir la loi.

Ils sont autant de « briques » pour réaliser des fonctions de guidage, d'assistance à la conduite, de bureau mobile, en s'adaptant naturellement aux nouvelles architectures matérielles.

- Pionnier et leader technologique du marché

BCI NAVIGATION est à la fois pionnier et leader technologique dans ce domaine.

Dés 1992, BCI résolvait les problèmes de localisation temps réel bas coût par le couplage des informations GPS à des capteurs de type odomètre et gyromètre piézo-électrique, en association avec une corrélation cartographique. C'est cette solution, conçue par BCI, qui a été retenue par la RATP pour son projet AIGLE de localisation et d'optimisation de sa flotte de bus. Depuis, cette solution a été reprise, avec plus ou moins de succès, par la quasi-totalité des acteurs du marché des systèmes de navigation.

BCI fut aussi le premier à prôner la pérennité du monde PC pour ce type de produits. La société est ainsi la seule aujourd'hui à proposer des solutions logicielles pour PC absolument compatibles et pérennes.

Parallèlement, BCI a adopté QNX comme système d'exploitation temps réel embarqué plus de 2 ans avant l'engouement récent des équipementiers et a ainsi gagné un temps précieux.

Enfin, BCI NAVIGATION est le seul à avoir compris l'importance du dialogue par reconnaissance vocale et synthèse vocale, le seul à avoir acquis une réelle maîtrise des bases de données, véritable moteur de tout système de navigation, le seul à avoir développé un format optimisé de données permettant de contenir l'Europe sur 1 seul CD-Rom, et la liste des avancées de BCI NAVIGATION dans le domaine est encore longue.

- Systèmes de navigation SIEMENS

Les systèmes SIEMENS sont ainsi conçus sous base logicielle BCI NAVIGATION. Ils équipent actuellement le CITROËN Picasso, et les PEUGEOT 206, 406 et le récent haut de gamme 607. Outre l'assistance technique à laquelle SIEMENS peut avoir recours pour des adaptations ou modifications de ses produits, BCI NAVIGATION touche 35F de royalties par système vendu dans cette configuration.

Commercialisés d'abord prudemment, début 1999, par le Groupe PSA-PEUGEOT-CITROËN sur la seule 206, les performances des systèmes SIEMENS leur ont permis d'accéder, dans l'année, aux tableaux de bord des PEUGEOT 406 et du tout nouveau CITROËN Picasso. Dernièrement, la décision de PEUGEOT de proposer, sur son haut de gamme 607, les systèmes SIEMENS en l'attente du système de navigation haut de gamme initialement prévu mais défaillant, témoigne encore des qualités logicielles réelles de ces systèmes.

Avec en moins d'un an, l'extension à 4 véhicules, parmi les plus vendus du marché automobile, au lieu d'un seul, SIEMENS renforce ses positions, et garantit à BCI NAVIGATION des débouchés immédiats en forte croissance. SIEMENS vise maintenant l'extension à d'autres constructeurs européens de ses systèmes sous noyau logiciel BCI NAVIGATION.

- Autres opportunités

Sur cette activité « In-Car Navigation », BCI NAVIGATION est toujours fortement sollicité. Il serait donc aisé pour BCI NAVIGATION de générer des profits importants à cours et moyen terme,

d'autant plus que beaucoup d'acteurs actuels de ce marché raisonnent encore en terme du « tout embarqué » dans le véhicule.

Mais BCI NAVIGATION, conformément à sa stratégie qui privilégie le long terme et l'avènement des solutions pérennes, seules capables de générer des flux de royalties futurs substantiels, souhaite par dessus tout éviter de se disperser dans une multitudes de projets, pouvant certes générer d'importants revenus à court ou moyen terme, mais sans réel avenir.

3.4.1.2. La Télématique à bord des véhicules

La Télématique est un terme utilisé pour définir les systèmes informatiques et de télécommunications mobiles haut débit embarqués dans l'automobile dès 2001. Pour les utilisateurs, elle est, dans ce cas, synonyme d'accès à distance et en temps réel à une gamme complète de services. En effet, en combinant les nouvelles capacités de transmission voix et données aux technologies de localisation utilisant le GPS (Global Positioning System), la Télématique permet de fournir l'assistance et les information pertinentes en fonction du lieu précis où se trouve l'utilisateur.

Les systèmes pour l'automobile des années 2003 et plus seront spécifiquement « on line » et rendront ceux basés sur CD-ROM obsolètes. Ce nouveau système répondra à une nécessité de disposer d'informations fiables et valides exigées pour une grande qualité de « service ». Fiables et valides signifient la mise à jour en temps quasi réel, l'unicité de chaque type d'information garantie de la cohérence des liens automatiques entre les données, et tout cela ne peut être acquis qu'au niveau d'un serveur lié lui-même aux sources des informations.

- Une chaîne logicielle complète, existante et démontrée

BCI NAVIGATION a pensé ses modules logiciels dés leur conception dans l'optique de la Télématique et des serveurs. La technologie est donc prête.

Ainsi, les solutions de BCI NAVIGATION sont modulaires, ce qui signifie que les solutions de BCI NAVIGATION peuvent être assembler pour « construire » autant de produits Télématiques différents qu'il peut y avoir de besoins.

- La collaboration avec MOTOROLA en Télématique

La collaboration entre BCI NAVIGATION et MOTOROLA vise, selon les termes mêmes de MOTOROLA à « développer un concept révolutionnaire permettant de déployer des applications d'information, de navigation et de divertissement à bord de véhicules par accès Internet mobile. » (annonce mondiale du 2 février 2000).

BCI NAVIGATION et MOTOROLA sont en train d'associer leurs efforts et leurs compétences complémentaires pour développer un système de navigation automobile à base de serveur qui stocke les informations sur serveurs, et non plus dans un ordinateur embarqué à bord du véhicule. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre d'une stratégie plus globale qui s'appuie sur la sécurité, la sûreté, l'assistance et autres services de conciergerie déjà proposés aux conducteurs au moyen des fonctions développées par MOTOROLA Telematics et proposées par les principaux constructeurs automobiles du monde.

La navigation à base de serveurs est une composante majeure de la solution de télématique globale que propose MOTOROLA aux constructeurs automobiles et à d'autres partenaires des secteurs de la télématique et des divertissements embarqués. Avec la reconnaissance vocale et la synthèse vocale, la solution télématique de bout en bout de MOTOROLA constituera un outil client

Web sans fil qui permettra d'accéder facilement et de façon organisée aux contenus provenant de sources diverses — Web, communications cellulaires, diffusion et transmissions par satellite ou bandes AM/FM/GO traditionnelles, par exemple. C'est le nouveau cœur des véhicules intelligents.

Entièrement évolutive, cette technologie permettra aux conducteurs de disposer d'un ensemble de services complets, depuis les versions de base jusqu'aux versions haut de gamme. De plus, une page Web personnalisée pourra être configurée partout où le conducteur et les passagers disposent d'une connexion Internet – à domicile, au bureau ou en voiture. Pour les conducteurs disposant d'un téléphone mobile (téléphone ou assistant personnel numérique –PDA), les données telles que annuaires/répertoires, calendrier et signets Web pourront être synchronisés à la demande avec la radio embarquée dans le véhicule.

MOTOROLA collabore actuellement avec des partenaires industriels (fournisseurs de contenu satellite et audio mobile) pour que les constructeurs automobiles puissent mettre les meilleures technologies de communications automobiles existantes à la disposition des conducteurs.

La confiance mise par MOTOROLA dans ces nouveaux services est telle que Marios Zenios, Corporate Vice-President de MOTOROLA n'hésite pas à affirmer que " *Grâce au partenariat conclu avec BCI NAVIGATION, les utilisateurs pourront disposer d'informations actualisées relatives au trafic et à la navigation via Internet*".

Le déploiement massif de ces solutions est prévu pour 2003. Au travers de ce partenariat BCI compte toucher avant 2005, 30% à 50% du marché mondial.

3.4.1.3. L'Internet Mobile (« Wireless Web Access »)

L'Internet Mobile se trouve dans le prolongement logique de la Télématique dans les véhicules. Ceux qui tiendront la Télématique s'étendront logiquement aux téléphones portables et autre assistants personnels numériques.

Le marché y est encore plus gigantesque. Les caractéristiques sont très similaires à celui de la Télématiques et les acteurs sont les mêmes. MOTOROLA, leader en technologies de transmission, et numéro deux mondial par le nombre de téléphones mobiles vendus dans le monde, se positionne d'ores et déjà comme un acteur clé de ce marché. Son association avec IBM qui lui fournit son expertise en serveurs et e-commerce, renforce significativement cette position.

BCI NAVIGATION, d'ores et déjà au cœur de la « constellation » MOTOROLA, est dans un cadre logique d'extension de sa collaboration avec MOTOROLA à l'univers de l'Internet Mobile. Cette extension est possible par contrat puisque MOTOROLA s'est assuré d'associer BCI NAVIGATION non à une division du Groupe mais directement avec la maison mère, afin justement de pouvoir étendre aisément les travaux communs à d'autres marchés.

3.4.2. Applications professionnelles (Logiciels CRISTINE PRO)

3.4.2.1. Business to business

Avec la médiatisation des systèmes de navigation grand public, les professionnels constamment sur les routes se sont mis à la recherche de solutions intégrées correspondant à leurs activités. Cependant les systèmes de navigation du marché sont trop limités dans leur applications, non évolutifs et surtout incompatibles des adaptations souhaitées.

BCI NAVIGATION a donc logiquement été fortement sollicité par ces mêmes professionnels qui ne trouvaient sur le marché que des solutions parcellaires répondant de manière très limitée à leurs besoins, et à des coûts élevés.

Après réflexion, BCI NAVIGATION a décidé de se lancer en 1998 dans ce marché Business to Business.

CRISTINE PRO est alors un Bureau Mobile Intelligent qui fournit outre la localisation en temps réel et le guidage, l'information trafic intégrée, la gestion de flotte à partir de serveur qui peut être n'importe quel ordinateur PC de bureau ou portable, des possibilités de communication avec l'extérieur (appels mains libres, composition des numéros directement par CRISTINE, réception d'e-mail, de messages personnels directement lu par la synthèse vocale intégrée, ...) et surtout toute la compatibilité du monde PC dans lequel il est conçu (possibilité de connexion d'un clavier, d'une imprimante, d'un lecteur de code barre, ...)

Les CRISTINE PRO 1ère génération ont fait forte impression sur les salons. Ils ont été distingués au CEBIT 1999 en Allemagne, salués en Amérique et en Asie par la presse locale, présenté à Jacques Chirac au Mondial 1998, classés meilleur système de navigation par l'Essentiel du Management en avril 99, avec la note excellente de 18/20, et notamment qualifiés, à la même époque, entre autres de « véritable solution informatique embarquée au service de l'entreprise » par le journal Autoscopie.

Le métier de BCI NAVIGATION n'est cependant pas de fabriquer et de vendre du matériel. Au delà de cette étape-test couronnée de succès, BCI NAVIGATION se recentre maintenant sur la fourniture de logiciels CRISTINE PRO spécifiquement adaptés pour les professionnels. Dans cette logique, les clients sont donc des intégrateurs ou des industriels de matériel professionnel qui ont le ou les matériels adaptés, qui ont aussi les marchés professionnels, mais auxquels il manque LA solution logicielle.

3.4.2.2. Un marché captif

Le marché des professionnels a de très nombreux inconvénients pour la concurrence, qui sont autant d'atouts pour BCI NAVIGATION :

- L'exigence de résultats écarte de facto l'ensemble des autres systèmes :

Les professionnels sont beaucoup plus exigeants que le grand-public : ils ne peuvent se contenter d'un beau design ou d'une belle ergonomie. Ils ne sont pas non plus impressionnés par la performance pure. Ce qu'ils veulent est simple et concret : que les systèmes les aident réellement dans leur travail, et concourent à leur faire gagner en efficacité, en sécurité, et en temps, tout en améliorant le service client.

Cette exigence a pour conséquence, la mise à l'écart de la quasi-totalité des systèmes existants. Les systèmes étant jugés sur leur seules performances et dans leur adéquation avec les besoins, BCI NAVIGATION est parfaitement dans son domaine d'excellence.

- Les besoins d'adaptation nécessitent une maîtrise complète des logiciels.

La demande est énorme à condition de répondre spécifiquement aux besoins. Or seule BCI NAVIGATION, parce qu'elle a une maîtrise complète des développements et de toute la chaîne, peut effectuer les adaptations spécifiques nécessaires.

Le marché professionnel a de plus le gros avantage d'être un marché où le besoin est réel et exprimé (de très nombreuses sociétés sont actuellement à la recherche de solutions incluant la navigation et la gestion de flotte), et où le prix n'est par une barrière dans la mesure où l'investissement est immédiatement rentable.

Enfin, il s'agit d'un marché durable pour BCI NAVIGATION, car il n'intéresse pas directement les sociétés comme MOTOROLA ou IBM qui visent des marchés de masse. Par contre, grâce à son alliance avec ces mêmes MOTOROLA et IBM, BCI NAVIGATION bénéficiera directement des améliorations technologiques et des matériels à bas coût, afin d'être toujours à la pointe de ce marché professionnel.

3.4.2.3. Un marché stratégique

Ce marché est trois fois stratégique pour BCI NAVIGATION.

- <u>Vitrine Technologique</u>: Tout d'abord il est une vitrine technologique incomparable. En effet, dans des technologies aussi pointues et complexes que celles auxquelles BCI NAVIGATION est confronté, l'illustration grandeur nature des performances vaut mille fois plus que tous les efforts de marketing possibles. Là où les autres parlent, BCI NAVIGATION montre. L'exigence de ce marché professionnel apporte aux solutions BCI NAVIGATION une caution de poids.
- <u>- Feed-back :</u> Ensuite, ce marché offre un lien direct entre les ingénieurs concepteurs des technologies et les utilisateurs finaux de cette technologie. Ce sens des réalités est extrêmement bénéfique pour permettre aux ingénieurs de concevoir en ayant une vision globale de leur travail.
- Données sur le marché : Enfin, ce marché est directement un marché test grandeur nature des développements de BCI NAVIGATION. Le feedback très concret du marché fournit à BCI NAVIGATION des informations plus utiles et plus exploitables que toutes les études théoriques, qui justement dans le domaine de la navigation, comme dans celui de la téléphonie mobile, ont montré leur limites.

3.4.2.4. Secteurs d'activité ciblés

BCI NAVIGATION a identifié 12 secteurs d'activité, qui représentent des quantités suffisamment conséquentes pour autoriser l'adaptation d'une série de logiciels CRISTINE PRO spécifiques.

logiciels CRISTINE PRO « ROUTIER » - Transport routier - Taxis logiciels CRISTINE PRO « TAXI » - Transports de fonds et sécurisés logiciels CRISTINE PRO « SECURITE » - Services d'Intervention logiciels CRISTINE PRO « INTERVENTION » - Services Médicaux d'Urgence logiciels CRISTINE PRO « URGENCE » - Enregistrement et localisation logiciels CRISTINE PRO « MESURES » - Loueurs et Sociétés de Leasing logiciels CRISTINE PRO « LOCATION » logiciels CRISTINE PRO « PROSPECTION » - Commerciaux - Services de voirie logiciels CRISTINE PRO « VOIRIE » - Société de Livraisons logiciels CRISTINE PRO « LIVRAISON » - Bus de tourisme logiciels CRISTINE PRO « TOURISME » - VIP logiciels CRISTINE PRO « VIP »

Les logiciels CRISTINE PRO « INTERVENTION » sont depuis 1999 en test au sein de l'EDF. Ensuite, il sera facile pour BCI NAVIGATION de transposer ses systèmes aux autres entreprises avant des besoins similaires (FRANCE TELECOM, GDF, ...).

Les taxis sont également très demandeurs de systèmes leur permettant d'optimiser leurs courses, et d'apporter un « plus » client comme la possibilité de réserver une table, ou de consulter les horaires des avions. BCI NAVIGATION, déjà en contact avec plusieurs sociétés de taxis, a investi dans la société C-Kube, spécialisée dans ce segment de « voitures avec chauffeur ». On compte aujourd'hui 43 000 taxis en France dont près de 15 000 à Paris où ils transportent environ 300 000 passagers par jour.

La reconnaissance des performances des CRISTINE PRO dépasse les frontières :

Avec ses logiciels CRISTINE PRO « MESURE », BCI NAVIGATION est le premier fournisseur de solutions de localisation et d'enregistrement pour les opérateurs de téléphonie mobile en France, en Espagne et en Belgique.

Face à une demande répétée de l'industrie militaire, BCI NAVIGATION n'exclut pas des extensions des logiciels CRISTINE PRO spécialement pour des applications militaires, en coopération avec un grand groupe industriel.

3.4.2.5. Les atouts des logiciels CRISTINE PRO

Pour chacun de ces métiers, BCI NAVIGATION a identifié des atouts qui font des logiciels CRISTINE PRO associés, un outil incontournable.

Par exemple, pour les transporteurs routiers, les logiciels CRISTINE PRO « TRANSPORT » permettent d'intègrer directement dans ses bases les hauteurs et largeurs de ponts et tunnels, les largeurs de voies, les restrictions de poids ou de matières dangereuses. Ainsi les logiciels CRISTINE PRO « TRANSPORT », parce qu'ils ont aussi la fiche d'identité du véhicule dans lequel il est installé, savent par où ce véhicule peut ou ne peut pas passer.

De même, les logiciels CRISTINE PRO intègrent des couches clients, qui vont de la description complète et détaillée de zones comme Rungis, à l'intégration de la position exacte des objets propres à l'entreprise, comme les transformateurs pour l'EDF, ou les émetteurs pour les opérateurs téléphoniques.

3.4.3. Systèmes d'Information Géographique (S.I.G.)

BCI NAVIGATION a acquis une grande expertise en matière de Systèmes d'Information Géographique. Les S.I.G. sont une famille de logiciels qui permettent de manipuler informatiquement des données cartographiques diverses, aussi bien des plans, des images et des photos que des bases de données géographiques. Les applications S.I.G conçues par BCI NAVIGATION permettent à des informations de fournisseurs différents (NavTech, Michelin, IGN, ou même des données clients) d'être manipulées aisément ensemble sur un même outil. Un autre atout majeur, et pas des moindres, de ces S.I.G. développés par BCI NAVIGATION, réside dans l'intégration en temps réel de l'information trafic. Les logiciels traitent l'information trafic partout ou elle est diffusée, ce qui permet de modifier les propriétés de circulation des axes et ainsi d'en tenir compte lors du calcul d'itinéraire.

Parmi la famille logiciel des S.I.G., quelques applications majeures se détachent :

- Serveur d'aide aux déplacements, l'assistance pour des applications de type Internet
- Gestion de flotte, la gestion de flotte à la portée de toute entreprise
- Gestion du trafic, les outils logiciels de gestion intelligente du trafic routier
- Outils de géocodage, les outils de géo-référencement des bases de données client
- Outils de développement (guidage et analyse de trajectoire)

Toutes ces applications ont des débouchés Business to Business qui leur sont propres. Mi 2000, un protocole d'accord a été signé avec l'IGN et son Directeur Général, M. Jean Poulit, pour le développement d'un service d'aide intelligente aux déplacements : IGN Trafic, qui sera bientôt présenté par l'IGN sur la base des solutions BCI NAVIGATION.

BCI NAVIGATION prévoit dans les cinq années à venir la multiplication de ce type de collaboration.

En ce qui concerne, par exemple, le serveur d'aide aux déplacements, que utilise l'IGN pour son service IGN Trafic en cours de mise en place, il s'agit d'un serveur un bouquet de services autour des déplacements individuels. L'idée est de pouvoir :

- Offrir aux visiteurs du site la possibilité de définir eux-mêmes leurs choix parmi les services proposés.
- Offrir la possibilité de définir un itinéraire en ligne avec prise en compte de tous les critères existants à disposition dans le format CRISTINE.
- Visualisation sur carte de l'itinéraire à parcourir.
- Calculer un temps de trajet en ligne.
- Calculer la distance à parcourir en fonction des critères choisis par l'utilisateur et en fonction de sa position au moment même où il effectue sa requête.
- Visualiser et imprimer à la demande des feuilles de route.
- Accéder en ligne à l'information trafic temps réel sur la région Parisienne.

- Offrir l'accès à des services à disposition tout au long de l'itinéraire défini, tels que classification de chaînes hôtelières et de restauration tout au long du trajet défini, possibilité de réservation en ligne auprès de l'établissement souhaité, ...
- Enrichir le service en permettant le téléchargement de l'itinéraire choisi, de la feuille de route, des services à disposition le long de l'itinéraire (hôtellerie, restauration mais aussi sites touristiques,...).

Le service est analysé sur la région parisienne, mais est bien évidemment disponible avec les mêmes services (à l'exception toutefois de l'information trafic) sur l'ensemble de l'Europe et des Etats-Unis.

Il existe actuellement quelques services de ce type, qui bien que très limités dans leurs applications connaissent pourtant un grand succès. BCI NAVIGATION a les modules logicielles disponibles pour offrir un service très complet allant jusqu'à l'impression de la feuille de route, et le téléchargement sur assistant personnel numérique type Palm Pilot, et bientôt sur téléphone portable, des ordres de quidages pour atteindre la destination choisie.

Sur la seule région parisienne et sur le seul segment professionnel, il y 4,3 millions d'actifs, dont 1,5 millions déclarent se déplacer plus de quatre fois par semaine, pour des raisons professionnelles, pour se rendre dans des zones qu'ils ne connaissent pas. Cette population constitue la cible du serveur d'aide aux déplacement.

3.5. L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Dans le domaine de la navigation embarquée 1^{ère} génération, le nombre d'acteurs s'amenuise régulièrement, malgré l'apparition de quelques « étoiles filantes » qui se retirent aussi vite du marché qu'ils y étaient entrés. On compte aujourd'hui un nombre limité d'acteurs qui sont d'ailleurs tous, à l'exception du Groupe SIEMENS, des équipementiers automobiles spécialistes de l'autoradio. Ceci explique le caractère limité et fermé de l'approche, plus tournée vers les questions de hardware et de design que dans la conception logicielle, pourtant seul gage de pérennité.

Parmi ces acteurs on peut citer : Alpine, Siemens, VDO-Dayton (qui a racheté Philips Car Systems), Magneti-Marelli, Blaupunkt, Becker (en Allemagne), Clarion.

Dans le cadre de la Télématique pour l'automobile et de son extension Internet Mobile, l'agitation est extrêmement récente. Beaucoup proposent des solutions qui ne répondent que très partiellement aux besoins de mobilité et aux attentes du marché en la matière. BCI NAVIGATION passe pour être la seule société possédant des solutions modulaires, intégrables dans des ensembles plus vaste. De même, aucune société ne maîtrise toute la chaîne comme BCI NAVIGATION, depuis l'accès aux données et l'expertise des bases, jusqu'aux serveurs de trafic temps réel et de gestion de flotte, en passant par les générateurs de guidage, et l'intégration de commandes et synthèses vocales.

Aujourd'hui on commence à voir apparaître des discours et des approches qui sont d'ores et déjà réalisés chez BCI NAVIGATION comme le résultat de 8 ans de recherches et de développements sur les concepts fondamentaux.

En matière de solutions professionnelles, les logiciels CRISTINE PRO n'ont également pas de concurrence. Aujourd'hui pour répondre à leurs besoins, les professionnels ajoutent les solutions parcellaires comme le téléphone portable ou les « pagers », et les systèmes de gestion de flotte qui pour l'heure actuelle n'utilisent aucune base navigable réelle et fournissent une localisation approximative. La somme des solutions associées est bien souvent supérieure au coût d'une solution CRISTINE PRO couplée à ses logiciels de Gestion de Flotte, incorporant les données trafic et permettant le téléchargement de tournées.

Enfin en serveur d'assistance aux déplacements, on peut citer quelques approches comme 3617 iTi, 3617 PLANFAX, www.sytadin.fr, www.iTi.com, ou les services payants des opérateurs téléphoniques. Chacun a sa spécialité, mais personne n'offre un service complet intégrant l'ensemble. Par exemple, www.sytadin.fr va fournir une situation sur le trafic en temps réel de la

Région Parisienne mais sans pouvoir optimiser un parcours spécifique et encore moins sortir la feuille de route correspondant. A l'inverse, www.iTi.com n'intègre aucune données de trafic et se limite de fait à une utilisation loisir (trajet pour partir en vacances, ...), et PLANFAX ne fournit qu'un plan autour de la destination. Le serveur d'assistance aux déplacement de BCI NAVIGATION intègre tous ces points : le site serveur fournit en temps réel l'état du trafic, et permet de calculer n'importe quel itinéraire en tenant compte de cette information trafic, en proposant un plan détaillé et l'impression de la feuille de route avec les ordres de guidage et les panneaux de direction à suivre.

3.6. COLLABORATION ET SYNERGIES AVEC MOTOROLA, PARTENAIRE ET ACTIONNAIRE

3.6.1. Accords Stratégiques et Techniques

Les accords signés le 1^{er} septembre 1999 avec MOTOROLA, compte tenu de l'importance stratégique pour MOTOROLA des solutions de BCI NAVIGATION et des compétences de développements de ses équipes, ont pour objectif de sceller une collaboration complète et long terme entre les deux partenaires. BCI NAVIGATION n'a cependant accordé aucune exclusivité et garde ainsi toute latitude de conclure d'autre contrat avec d'autres partenaires.

Les accords comportent 3 volets :

- Une prise de participation stratégique de MOTOROLA de 10% dans le capital de BCI NAVIGATION, afin de garantir la collaboration dans la durée. Cette prise de participation est assortie de bons de souscription pouvant être exercés dans les 12 mois et permettant à MOTOROLA d'accroître sa participation de 10% supplémentaire. MOTOROLA a, au cours de l'année 2000, exercé l'ensemble de ses bons.
- Un accord de cession de licence non exclusif, par lequel MOTOROLA a accès aux technologies de BCI NAVIGATION moyennant le paiement de royalties
- Un accord de développement pour permettre l'adaptation des technologies existantes et le développements de nouvelles solutions par les équipes de BCI NAVIGATION pour le compte de MOTOROLA au travers d'un financement en Assistance Technique.

3.6.2. La « Constellation » MOTOROLA

Par les présents accords, BCI NAVIGATION devient un élément clé de la « constellation » que MOTOROLA a mis en place au niveau mondial pour l'Internet Mobile et la Télématique.

3.6.2.1. Le partenariat IBM-MOTOROLA pour l'Internet Mobile

L'axe majeur de cette « constellation » est le partenariat IBM-MOTOROLA annoncé le 13 janvier 2000, à Detroit, Michigan, USA.

Dans le cadre de ce partenariat stratégique, les deux entreprises travailleront en étroite collaboration pour fournir aux constructeurs automobiles des ressources globales grâce auxquelles ils pourront offrir des produits et services de future génération à leurs clients. MOTOROLA et IBM prévoient de démarcher ensemble les constructeurs automobiles en unissant leurs technologies, produits et services. En renforçant leur expertise et performance respectives, les deux entreprises mettront en place une approche globale qui aidera les constructeurs automobiles à commercialiser rapidement la prochaine génération de produits télématiques au cœur desquelles se trouvent les solutions de BCI NAVIGATION et à répondre à la demande croissante de leurs clients en termes de systèmes embarqués de loisir, information et communication avancés.

"Finalement, il s'agit d'une initiative qui concerne directement les clients puisqu'elle va combler des vides technologiques et rendre possible une réelle mobilité, essentielle pour les gens dont les emplois du temps sont très chargés. Nous allons construire un environnement transparent, en

abolissant les frontières entre le domicile et l'extérieur. Notre stratégie est ici très simple : nous allons utiliser notre savoir-faire technologique et construire des alliances stratégiques pertinentes pour fournir à nos clients ce qui se fait de mieux dans ce domaine. Nous pensons que notre partenariat nous aidera à mieux servir cet objectif, " a déclaré Joe Guglielmi, Président du Secteur des Systèmes Electroniques Intégrés de Motorola.

" En travaillant en collaboration, IBM et Motorola vont lancer ce qui sera sans doute pour les constructeurs automobiles une formidable opportunité de développer des relations solides et pérennes avec leurs clients. Ils pourront leur proposer une gamme de services qui continuera à générer une forte valeur ajoutée bien après l'achat du véhicule, " a déclaré Mark Bregman, General Manager de la division Pervasive Computing d'IBM. " IBM et Motorola ont des offres complémentaires ; en les unissant, nous créons de nouvelles opportunités pour nous et nos clients communs."

La télématique nécessite une liaison durable et précise entre l'électronique et les communications à l'intérieur du véhicule, et le contenu et les applications dans le réseau. La télématique est donc une solution plus complexe et bien plus solide que la simple intelligence embarquée dans l'automobile. Chaque entreprise a des compétences spécifiques qui faciliteront et accélèreront ce processus pour l'industrie automobile.

Dans le cadre de cette alliance, MOTOROLA apporte son expertise dans les systèmes et services électroniques avancés, les produits logiciels avancés, les produits et réseaux de communication mobile, ainsi que son expérience confirmée dans le développement de solutions électroniques embarquées performantes pour l'automobile. La contribution de MOTOROLA au sein de cette initiative commune inclue également des éléments frontaux tels que l'électronique embarquée et l'interface conducteur, fournissant ainsi à l'infrastructure les capacités pour fournir des services et applications solides.

De son côté, IBM apporte son expérience reconnue en matière d'e-business, au travers notamment de nouveaux logiciels destinés à gérer l'informatique diffuse via de multiples réseaux. Sa contribution repose sur des technologies d'informatique diffuse qui permettent le développement d'applications, que les conducteurs pourront utiliser de façon virtuelle à n'importe quel moment, n'importe où.

L'alliance d'IBM et de MOTOROLA offre une complémentarité de compétences, qui représente une ressource extraordinaire et unique à un tel niveau pour l'industrie automobile, ressource que chaque entreprise ne pourrait proposer seule.

3.6.2.2. Mobile GT, une plate-forme pour systèmes de navigation intelligents

Un autre partenariat majeur associe MOTOROLA, QNX Software Systems, et IBM pour la création d'une plate-forme informatique évolutive destinée à favoriser le passage des systèmes de navigation automobile aux systèmes d'information intelligents.

« L'architecture Mobile GT permet d'intégrer le système audio, la navigation, le multimédia, l'information au conducteur, l'appel d'urgence et le diagnostic de la voiture à partir d'une plateforme unique et commune », précise Steve Steigmeyer, directeur de la division Systèmes de transport chez MOTOROLA. L'objectif est de faire économiser du temps – donc des coûts – de développement aux constructeurs et aux équipementiers de premier rang.

Mobile GT est une base pouvant être partagée par tous les constructeurs, qui bénéficient ainsi d'une plate-forme, à partir de laquelle ils seront capables de modifier l'interface homme/machine, conservant ainsi leur identité et leur image.

Cette plate-forme est la réponse aux positions du consortium AMIC, composé de 18 constructeurs mondiaux qui ont souhaité que soit établie une plate-forme informatique standard pour les système de navigation.

L'objectif en terme de coût est le développement de systèmes télématiques automobiles pour moins de 3% du prix du véhicule.

Cette plate-forme hardware a été directement pensée pour les solutions logicielles de BCI NAVIGATION qui en bénéficie en priorité dans le cadre des applications MOTOROLA mais aussi pour ses développements propres, et la réalisation de ses futurs prototypes.

3.7. LES ATOUTS STRATEGIQUES ET TECHNIQUES DE BCI NAVIGATION

Les développements de BCI NAVIGATION ont été pensés depuis 8 ans avec en ligne de mire l'avènement de l'Internet Mobile et de la Télématique. Aujourd'hui, BCI NAVIGATION est la seule société à posséder les modules logiciels directement compatibles et optimisés pour ce type d'application ; elle est également la seule à disposer aujourd'hui en CRISTINE PRO, d'un système logiciel de cette génération Internet Mobile –Télématique.

Les plus gros atouts de BCI NAVIGATION sont dans ses résultats : BCI NAVIGATION est prêt avec des solutions existantes, testées et prouvées partout dans le monde. Son avance technologique est considérable. Avec des partenaires comme MOTOROLA et IBM qui garantissent des débouchés mondiaux, elle devient irrattrapable.

3.7.1. Maîtrise complète de la chaîne

Cette maîtrise a deux explications. L'une historique et l'autre réfléchie. Pour l'histoire, BCI a commencé comme une petite start-up qui n'avait pas les moyens de s'offrir certaines solutions logicielles toutes faites, gage qui n'est qu'apparent de rapidité de développement.

Pour la réflexion, BCI a vite ressenti que la performance d'une fonction ne dépendait pratiquement que de la qualité du logiciel, la puissance même des calculateurs et la capacité mémoire évoluant toujours favorablement. De plus, l'interdisciplinarité sous-jacente au métier de BCI NAVIGATION (localisation, gestion des bases de données, navigation, gestion des contenus, etc...) nécessite l'optimisation de toute la chaîne donc la maîtrise de tous ses maillons. On touche là, pour le métier de l'ingénierie à quelque chose de fondamental même si intellectuellement l'accès en est difficile ; il s'agit des conséquences des théorèmes de Bellman (en traitement de l'information) qui dit que « la réunion d'optima n'est pas un optimum ». La conséquence précise et observée dans le métier de BCI NAVIGATION est que des organisations industrielles riches et puissantes, pour avoir gardé une organisation de la recherche et développement de type classique (parcellisation des tâches logicielles, d'ailleurs souvent confondue avec la modularisation logicielle) ont abouti à des échecs retentissants en la matière : les pièces du puzzle s'emboîtaient bien mal et parfois pas du tout ...

La maîtrise parfaite de chaque maillon de la chaîne logicielle garantit à BCI NAVIGATION une optimisation paramétrique fine, responsable de la performance finale, seule élément qui intéresse le client.

3.7.2. Modularité des logiciels

La position de BCI NAVIGATION en matière de modularité des logiciels est atypique : BCI NAVIGATION reconnait que la modularité n'a été acquise qu'à cause de clients comme SIEMENS auxquels il fallait livrer véritablement des « modules ». Le travail effectué pour cela au niveau des interfaces est un travail « contraint », bénéfique aujourd'hui.

La disposition de cette modularité permet aujourd'hui à BCI NAVIGATION :

- le développement complet d'API
- l'adaptation multi-plate-formes (au sens du matériel et du système d'exploitation)
- l'extraction fonctionnelle sous forme « d'aplets JAVA » qui est une tendance à profitabilité forte.

3.7.3. Multi-plate-formes

A titre d'exemple, BCI NAVIGATION a « porté » l'application de navigation CRISTINE (plus de 300 modules) :

- sous processeur 68030 MOTOROLA et OS PSOS au profit de SIEMENS AUTOMOTIVE
- sous Transputer ST MICROELECTRONICS et OS spécifique au profit de VALEO et PEUGEOT
- sous PC INTEL et QNX pour CRISTINE PRO
- sous Power PC et QNX pour CRISTINE PRO

BCI NAVIGATION étudie aujourd'hui, à la demande de CITROËN, le portage de CRISTINE sous WINDOWS CE.

3.7.4. Univers PC pérenne et ouvert

Depuis toujours, BCI a considéré le phénomène PC comme incontournable et comme une réalité du marché. Il y a pourtant à peine 2 ans, le monde automobile se gaussait du monde PC ; quel revirement !

Ce débat n'a d'ailleurs aucune importance au regard des progrès hallucinants qui sont faits en matière de processeurs et dont certains aspects vont bientôt être révélés (intégration des réseaux diffusés au cœur même des processeurs).

Nous en sommes désormais au moment de l'histoire technologique où la nature du processeur et son organisation n'importent plus (notion de machine virtuelle) : tous les processeurs à venir pourront être « vus » pour le logiciel comme des PC !

Les logiciels de BCI NAVIGATION, à cette aune, développés dans le monde PC sont pérennes. Ce n'est pas le cas de la quasi-totalité de systèmes de navigation qui ont été développés « près du hardware » et qui vont devoir être abandonnés.

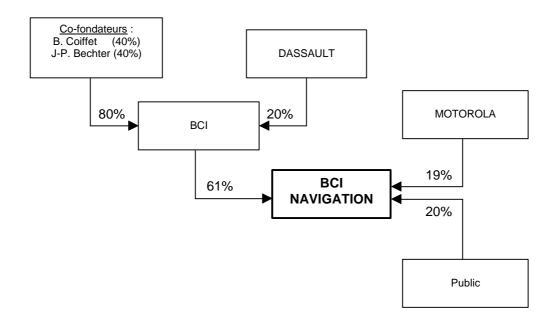
3.7.5. Compatibilité totale avec les nouvelles technologies (WAP, GPRS, UMTS, ...)

Dans la chaîne logicielle de BCI NAVIGATION, les communications sont traitées sous l'angle fonctionnel. Seuls les modules d'interface sont à compléter pour s'adapter à un nouveau moyen de communication. Les protocoles, internes ont été très tôt dimensionnés au débit définitif nécessaire à l'usager du futur : transmission « vidéo + son », soit 4 Mbit/seconde.

Cette souplesse logicielle a été démontrée « grandeur nature » à San Francisco en 1998 où en une journée, sur système CRISTINE, le GSM a été remplacé par un CDMA.

3.8. ORGANISATION GENERALE DU GROUPE

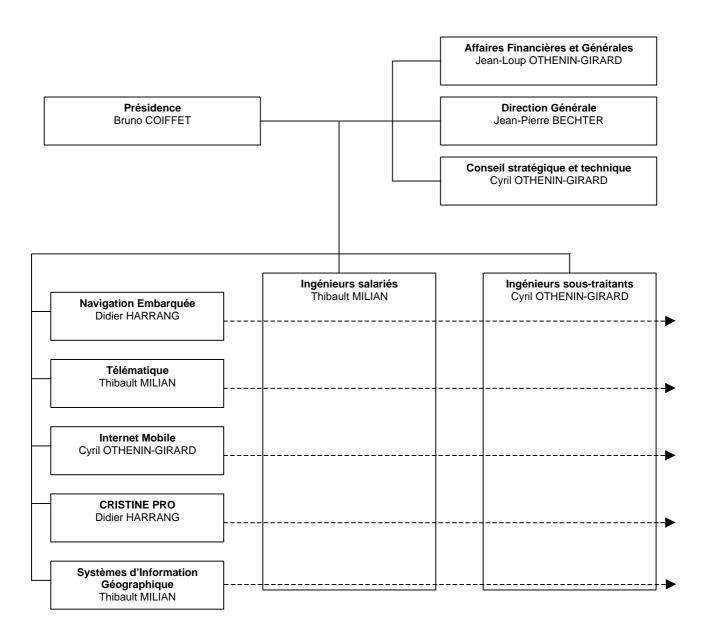
3.8.1. Organigramme juridique



BCI S.A., actionnaire majoritaire de BCI NAVIGATION, est une société dont l'activité est celle d'un quartier général de Groupe (Direction, Comptabilité, Secrétariat), à laquelle vient s'ajouter une activité d'atelier (pour les tests et les démonstrations en situations réelles), et une activité d'ingénierie logicielle en matière de Cartographie. Cette dernière activité est clairement distincte des activités de "Navigation et Mobilité", qui ont été totalement transférées à BCI NAVIGATION en vertu d'un traité d'apport signé le 23 septembre 1999, avec prise d'effet au 1er août 1999.

BCI S.A. et BCI NAVIGATION sont liées par une convention de trésorerie. BCI avait prévu de limiter le montant du compte courant au cours de l'exercice 2000, et comptait y parvenir en toute fin d'année, par la cession d'actions sur la marché (ce qui aurait également eu pour effet d'augmenter la liquidité des échanges). Le contexte boursier général soudainement très défavorable aux nouvelles technologies n'a pas permis à BCI de mettre en pratique sa stratégie de remboursement, sauf au risque de faire totalement effondrer la valeur BCI NAVIGATION. BCI considère cependant le remboursement de ce compte courant comme une priorité, et s'engage en conséquence à le ramener dans les limites prévues dans le prospectus de 5 MF pour 2001 aussitôt que possible et en tout cas avant le 31 décembre 2001, fin de l'exercice en cours.

3.8.2. Organigramme fonctionnel



3.8.3. Les équipes

BCI NAVIGATION comporte une très forte proportion d'ingénieurs dont la moyenne d'age est inférieure à 30 ans.

La complexité des développements de BCI NAVIGATION nécessite en effet une certaine polyvalence dans des domaines techniques nouveaux, pour lesquels l'expérience compte peu. Les ingénieurs sont embauchés sur leur expertise sur un domaine clé, puis acquièrent une vision globale des développements.

3.8.4. Parcours des personnels clefs

Bruno COIFFET, Président Directeur Général, 54 ans

Entré à l'école de l'air en 1966, il sort diplômé ingénieur en 1969, et commence une carrière dans l'armée de l'air au sein des Forces Aériennes Stratégiques.

Il devient Commandant de Mirage en 1973.

En 1979, il entre à l'ENSAE Sup'Aero dont il est diplômé Ingénieur en 1981.

Il est désigné par l'Armée de l'Air comme « Officier de Marque du Mirage 2000N de pénétration nucléaire ». Officier supérieur (1979), il quitte l'Armée de l'Air avec 3000 heures de vol sur avion de combat en 1981.

Il est alors recruté par les avions DASSAULT pour effectuer les essais en vol des systèmes d'armes du Mirage 4P et du Mirage 2000N. Il entre à l'EPNER (Ecole du Personnel Naviguant d'Essais et de Réception) au titre DASSAULT et en sort diplômé Ingénieur d'Essais en 1982.

Il effectue ensuite 10 ans d'essais en vol jusqu'à la terminaison des deux programmes principaux dont il est en charge (Mirage 4P et Mirage 2000N), ce qui lui fait un total de 2000 heures de vol en essais.

En 1991, il quitte les avions DASSAULT pour fonder BCI avec Jean-Pierre BECHTER.

Bruno COIFFET est aussi Maître en Sciences, DESS de Droit de la Défense, Breveté Technique de l'Armée de l'Air, Chevalier ONM (1981).

Jean-Pierre BECHTER, Directeur Général, 54 ans

Cofondateur de BCI avec son ami d'enfance Bruno COIFFET, il est depuis la création de la société un actionnaire bienveillant, témoignant d'un soutien actif et sans faille.

Auditeur de la 31^{ème} session de l'IHEDN et de la 24^{ème} session du CHEAR, Jean-Pierre BECHTER est ancien Sous-Préfet. Il fut Chargé de Mission aux Cabinets de M. Jacques CHIRAC de 1970 à 1974, puis Député de Corrèze de 1978 à 1981 et de 1986 à 1988, et Secrétaire de la Commission de la Défense et des Forces Armées.

Il est actuellement Directeur déléqué auprès du Président du Groupe Industriel Marcel DASSAULT.

Compte tenu de l'ampleur prise par les activités de BCI NAVIGATION, il a été nommé Directeur Général de la société en décembre 1999. Fort de son expérience et de sa connaissance des grands groupes industriels, il est un atout maître pour BCI NAVIGATION à l'aune des négociations hautement stratégiques qui se préparent.

Jean-Loup OTHENIN-GIRARD, Directeur des Affaires Générales, 28 ans

Diplômé du MBA Institute, il est l'auteur pour le compte de la CHASE MANHATTAN BANK d'un rapport sur les modèles de création de valeur actionnariale.

Fort d'une double culture française et américaine en management et en finance, il rejoint BCI en 1997, où il met en place une stratégie tournée vers l'international. Il réalise l'alliance stratégique avec QNX et joue un rôle essentiel dans l'initiation et les négociations des accords avec MOTOROLA. Il est également à l'initiative de la restructuration de BCI avec la création de BCI NAVIGATION pour les activités de mobilité.

Administrateur de BCI NAVIGATION, il joue un rôle actif dans les relations stratégiques avec les partenaires.

Cyril OTHENIN-GIRARD, Conseiller Stratégique et Technique, 32 ans

Diplômé Ingénieur ENSAE – Sup'Aero, il entre à BCI début 1994 pour diriger le projet de système de navigation automobile CRISTINE. Il est entre autre l'auteur du format compact et efficace de la base de données embarquée, et a collaboré avec Thibault MILIAN aux logiciels de calcul d'itinéraires.

Son parcours au sein de BCI l'a amené à s'impliquer dans tous les aspects de la géolocalisation et du géoréférencement, et a acquérir une vision globale de l'architecture générale.

Il est actuellement le Conseiller Stratégique et Technique de la Direction, avec pour mission de coordonner les développements internes du groupe, d'être l'interlocuteur technique des partenaires extérieurs, et d'assurer la veille technologique.

Il continue par ailleurs ses activités de recherche et développement, et s'implique directement dans la conception des modules clés communs aux différents projets.

Thibault MILIAN, Chef de Projet Télématique et S.I.G., 30 ans

Diplômé Ingénieur ENSAE – Sup'Aero, et d'un DEA Automatique et Informatique Industrielle, il a intégré le groupe BCI en décembre 1995 en tant qu'Ingénieur Développement au sein du département CRISTINE. Responsable des logiciels de calcul d'itinéraire, il a travaillé étroitement avec SIEMENS lors de sa collaboration avec BCI.

Depuis 1998, Thibault MILIAN a pris la responsabilité du département Systèmes d'Information Géographique pour encadrer et participer à l'élaboration de logiciels d'information géographique de bureau, de serveurs de gestion de flotte et de serveurs d'assistance au déplacement.

Il est Chef de Projet pour la Télématique et les Systèmes d'Information Géographiques. Il a également la charge des ingénieurs salariés.

Didier HARRANG, Chef de Projet Navigation Embarquée et CRISTINE PRO, 31 ans

Diplômé Ingénieur ENSAE – Sup'Aéro, et fort de 6 années d'expérience en informatique, il a acquis de très fortes compétences techniques en aéronautique, automobile et télécommunication, notamment au sein de PEUGEOT SPORT F1, RENAULT, CAP GEMINI et MATRA COMMUNICATION où il a démontré autant ses aptitudes techniques et sa maîtrise des environnement complexes, que ses compétences managériales.

Récemment intégré à BCI NAVIGATION, il est Chef de Projet pour la Navigation Embarquée et les logiciels CRISTINE PRO.

3.8.5. Effectifs de BCI NAVIGATION

Répartition des effectifs par fonction	1999	2000	2001(e)	2002(e)	2003(e)	2004(e)
Ingénieurs	14	16	19	21	23	25
Web-Master		1	1	1	1	1
Responsable informatique		1	1	1	1	1
Total des effectifs	14	18	21	23	25	27

Les besoins en effectif se révèlent en fait moindres que prévus initialement. Ils ont donc été revus à la baisse par rapport aux prévisions établies lors du de l'introduction en bourse. Les développements et différents travaux d'ingénierie ont en effet été plus rapides que prévus, ce qui confirme que la force de BCI NAVIGATION réside moins dans le nombre de ses ingénieurs que dans leur niveau. BCI NAVIGATION reste cependant ouvert à tout nouveau recrutement d'ingénieurs, mais uniquement de très haut niveau, ce qui amène à rejeter la grande majorité des candidatures.

Le turn over de la société est faible (12%), puisque seulement deux ingénieurs ont quitté la société en 2000, dont un qui, d'un commun accord entre BCI NAVIGATION, MOTOROLA et l'ingénieur concerné, est allé chez MOTOROLA à Phoenix. Le webmaster initialement embauché est parti durant sa période d'essai et a été très rapidement remplacé.

L'adhésion du personnel au projet de développement de l'entreprise repose notamment sur :

- La mise en place d'outils d'intéressement : politique de rémunération élevée, mise en place d'un plan de stock options
- L'intérêt du travail d'ingénierie et du « défi » technologique que BCI NAVIGATION représente
- La forte implication des responsables de l'entreprise et notamment des Chefs de Projet.

Pour l'exercice 1999, la fonction de Président Directeur Général de BCI NAVIGATION était exercée de manière bénévole par Monsieur Bruno COIFFET.

Pour les exercices 2000 et suivants, BCI met à disposition de BCI NAVIGATION, pour 50% de leur temps, et facturés en conséquences :

- Les Dirigeants :

- Bruno COIFFET Présidence - Jean-Pierre BECHTER Direction Générale

- Ainsi que :

- Cyril OTHENIN-GIRARD Direction Technique
- Jean-Loup OTHENIN-GIRARD Direction Administrative

3.9. POLITIQUE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

BCI NAVIGATION développe une approche unique de la R&D et cultive des notions humaines fondamentales en la matière :

- <u>- le respect des faits :</u> seul le résultat compte et il est dicté par l'opinion du client final. BCI NAVIGATION forme ses ingénieurs à avoir toujours à l'esprit que le travail d'ingénierie n'a de valeur que s'il est réussi et finalisé.
- <u>- La reconnaissance des compétences :</u> Il est totalement prouvé que les résultats en ingénierie dépendent plus de la qualité des participants que de leur nombre. Un seul peut avoir raison contre tous.
- <u>- La culture générale :</u> le monde des technologies évolue de manière spectaculaire (il n'y a pas de précédent dans l'histoire de l'humanité) et seule une approche globale et culturelle permet d'appréhender les tendances fortes.
- <u>- L'ouverture au monde extérieur</u>: par l'histoire, BCI NAVIGATION a plus rencontré de compréhension chez les sociétés étrangères que françaises. Dans l'esprit, BCI NAVIGATION est typique de l'esprit Silicon Valley et possède cette audace intelligente qui lui permet d'affronter le monde.

<u>- L'honnêteté intellectuelle</u> qui se traduit par la « démonstration » en lieu et place d'explication. Est bon ce qui marche réellement, un point c'est tout.

L'effort de recherche et développement entrepris par BCI NAVIGATION va représenter un investissement de plus de 63 millions de francs sur la période 1999 – 2004.

Cet effort en matière de recherche et développement se traduira notamment par le recours au recrutement (Cf. tableaux, paragraphe 4.7.3.) ainsi qu'à la sous-traitance d'éléments non stratégiques.

BCI NAVIGATION fonctionne en effet sur un principe de « noyau dur » d'ingénieurs de très haut niveau, seuls capables de conceptualiser les modules fondamentaux. L'ensemble de la conception est et doit rester interne à la société. Par contre, une partie des tâches liées aux activités n'implique aucun travail de conception et n'est nullement stratégique. BCI NAVIGATION prévoit de sous-traiter une partie de ces tâches, qui représentent surtout une surcharge de travail sur les deux premières années.

3.10. SITE D'EXPLOITATION

BCI NAVIGATION bénéficie d'un bail commercial depuis le 15 juillet 1999, pour une durée indéterminée ne pouvant toutefois excéder la durée du bail de BCI, soit jusqu'au 9 février 2003. D'une durée initiale de 9 ans, ce bail avait été conclu avec BCI, sis à Evry, ZI Petite Montagne Sud.

Ce bail s'inscrit dans le cadre d'un contrat de sous-location qui a reçu l'accord du propriétaires des immeubles, la société BCI n'étant pas propriétaire des locaux. Le montant annuel des loyers versés par BCI NAVIGATION s'élève à 223.000 francs hors taxes charges.

3.11. INVESTISSEMENTS

BCI NAVIGATION prévoit dans son plan de développement des investissements annuels de l'ordre de 1,2 MF, dont la répartition est la suivante :

Matériel informatique : 600 KF / an Logiciels : 400 KF / an Agencement et mobilier de bureau : 200 KF / an

Les besoins en investissement de BCI NAVIGATION sont faibles, puisque la force de la société est « intellectuelle » et donc immatérielle. Aussi les efforts d'investissement se limitent à des achats de matériel informatique, aux logiciels de développements et aux agencements et mobiliers de bureau, nécessaires pour permettre aux ingénieurs de travailler dans de bonnes conditions.

3.12. EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES

3.12.1. Evolution récente

3.12.1.1. Stratégie : Ouverture d'une succursale à Phœnix, Arizona

Au cours de l'été 2000, BCI NAVIGATION a ouvert une succursale à Phœnix, Arizona (Etats-Unis).

Le bureau de Phœnix représente un enjeu stratégique majeur pour BCI NAVIGATION :

1. Il permet d'être à proximité du Groupe MOTOROLA et de bénéficier de toutes les synergies utiles tout en accélérant l'assistance technique avec les ingénieurs de MOTOROLA

- 2. Il permet d'affirmer BCI NAVIGATION comme une société totalement indépendante, ayant ses propres locaux, distincts de ceux de MOTOROLA, et libre de recevoir les décideurs d'autres sociétés.
- 3. Il permet à BCI NAVIGATION d'avoir un pied aux Etats-Unis, au cœur même de la grande ville test des nouvelles technologies et notamment des réseaux de transmission mobile haut débit.

Les locaux en location s'étendent sur 350m² qui se décomposent :

- en bureaux de développement ayant une capacité d'accueil immédiate d'une dizaine d'ingénieurs,
- en une "show-room" et une salle de réunion,
- en un atelier-garage accueillant un véhicule de collecte de données et un véhicule de démonstration haut de gamme

Toutes les développements logiciels, les outils de développement et les outils de démonstration qui font la force de BCI NAVIGATION en France sont également présents au sein du bureau de Phœnix. Ainsi les ingénieurs envoyés en mission sur place sont immédiatement opérationnels, et la Direction peut tout aussi facilement recevoir des décideurs en France qu'aux Etats-Unis.

Un ingénieur français de BCI NAVIGATION est détaché pour deux ans sur place. Il est prévu l'embauche de deux autres ingénieurs recrutés sur place.

3.12.1.2. Applications Professionnelles: investissement dans C-Kube et accord avec Pacific Star

Concernant le secteur des Applications Professionnelles (rassemblées sous le terme générique de CRISTINE PRO), l'approche a été revue pour permettre de « toucher » un maximum de secteurs professionnels et de faire face aux demandes croissantes, sans pour autant, entraîner BCI NAVIGATION trop loin de son métier premier : l'Ingénierie Logicielle.

Le second semestre 2000 a permis de mettre en place deux accords concernant les Applications Professionnelles :

1. Investissement dans C-Kube

Depuis le 21 décembre 2000, BCI NAVIGATION détient une participation de 6.777 actions soit 15% de la société C-Kube.

C-Kube vise le marché de la « voiture avec chauffeur » en Europe (France, Angleterre, Espagne, Allemagne).

Par « voitures avec chauffeur », C-Kube entend principalement les taxis (qui exercent leur activité contre l'obtention d'une plaque et d'une licence) et des voitures avec chauffeurs proprement dite (II s'agit de véhicules qui travaillent exclusivement sur commande, sans licence).

La mission de C-Kube est d'apporter à ce marché professionnel une solution technique globale de mobilité qui rendent plus performants pour les professionnels et plus attractifs pour les passagers les services actuellement disponibles.

Il est en effet couramment reconnu que 20% des courses commandées ne peuvent être attribuées, faute d'un outil adéquat. En plus du gain d'activité apporté par la solution, c'est l'activité généralement perdue que C-Kube permet de récupérer.

Le marché concerné représente en Europe :

- 592 000 véhicules en activité
- 126 milliards environ de chiffre d'affaires en 1999
- 2.6 milliards environ de courses réalisées et 3.8 milliards environ de passagers
- Principaux marchés :

- L'Angleterre (202 500 véhicules)
- L'Espagne (90 700 véhicules)
- L'Allemagne (78 700 véhicules)
- La France (47 700 véhicules)

(Source: Taxi and For Hire Car Directory 2000)

Les objectifs des solutions professionnelles de C-Kube, grâce aux logiciels de BCI NAVIGATION, sont :

- i. Pour les « voitures avec chauffeur » :
 - a. Optimiser le mode gestion de leur course
 - b. Transformer leurs achats professionnels,
 - c. Leur apporter des possibilités d'échange d'informations à forte valeur ajoutée, ...
- ii. Pour les passagers :
 - a. Avant la course : multiplier les critères de choix d'une prestation (type de véhicule, options, ...) et des accès au service (téléphone traditionnel, WAP, assistants digitaux, ...)
 - b. Pendant la course : optimiser la course grâce au terminal du conducteur et transformer le temps passé en un moment actif d'information grâce au terminal arrière, ...

L'offre de C-Kube s'articule autour de cinq pôles qui représentent autant de centres de profit :

- Pour les « voitures avec chauffeur » :
 - 1. <u>TAXICLIC</u>, service global embarqué destiné au chauffeur Grâce au terminal embarqué, le véhicule devient une station de travail communicante. Le chauffeur peut :
 - Recevoir une course directement sur son terminal,
 - Etre guidé en fonction des conditions de circulation à un moment et dans un lieu donné,
 - Gérer son agenda de travail en temps réel,
 - Se former, ...

C-Kube propose une option d'achat du matériel sur une base mensuelle fixée à ce jour à 500 francs pour l'année 2001 et se commissionne sur toute course attribuée à un véhicule.

- 2. <u>TAXIACHAT</u>, la centrale d'achat spécialisée dans le domaine du transport Une centrale d'achat accessible depuis le terminal avant et par internet qui permet à tout utilisateur de comparer, prendre rendez-vous et commander ses fournitures à des prix négociés pour l'ensemble des utilisateurs. L'offre comprend :
 - Carburant,
 - Pièces détachées et contrat d'entretien,
 - Assurances, ...

La central d'achat sera progressivement ouverte aux autres professionnels de la route. C-Kube se commissionne sur chaque transaction réalisée.

- Pour le(s) passager(s):
 - 3. TAXICLIC, commander une course plus facilement, plus vite

Le passager peur commander un véhicule équipé de la solution depuis tout terminal télématique existant : téléphone (numéro unique national), téléphone portable, internet, (et à terme assistants personnels numériques).

Depuis une interface internet, le passager peut choisir :

- Un chauffeur nominatif,
- Une marque et un modèle de véhicule
- Un véhicule présentant un équipement particulier (siège bébé, barres de toit, non fumeur, ...)

Le passager

- Est informé du lieu ou se trouve le véhicule retenu et de son déplacement sur un fond de carte, ainsi que le délai d'arrivée sur le lieu de la prise en charge,
- Peut consulter l'état de son compte de points de fidélité, ...

4. TAXI ACHAT, la centrale d'achat spécialisée dans le domaine du transport

A terme, il est envisagé que les passagers puissent accéder à la centrale d'achat depuis le terminal ou depuis internet afin de bénéficier des avantages proposés aux professionnels et accroître ainsi le volume des produits négociés.

C-Kube se commissionne sur chaque transaction réalisée.

5. Le terminal arrière

Un terminal haute définition (couleur et son) diffusera des sujets de publi-information. Un menu interactif permettra de naviguer dans les différentes rubriques se rapportant au thème principal.

C-Kube commercialisera cet espace de communication auprès d'annonceurs.

Les objectifs de déploiement en terme de nombres de véhicules équipés de la solution C-Kube sont les suivants :

	2001(p)	2002(e)	2003(e)
Zone de déploiement	France	Europe	Europe
Nombre de véhicules visés	600	6 600	19 400
Base marché total France / Europe	1,26%	1,11%	3,28%

OBJECTIFS EN NOMBRE DE VEHICULES (C-KUBE)

Le projet C-Kube tire ses revenus de cinq centres de profits. Les trois principaux sont :

- Transport : Location du système TAXICLIC et commission sur l'attribution de course
- Central d'achat : pour les « voitures avec chauffeur » et aux professionnels du transport
- Publi-information : Vente de l'espace du terminal arrière à des annonceurs

En milliers de francs	2001(p)	2002(e)	2003(e)
C.A. Transport	1 183	30 571	118 487
C.A. Centrale d'achat Voiture avec Chauffeur	107	3 287	12 996
C.A. Central d'achat Pro	162	5 042	16 499
C.A. Publicité site Internet	0	507	3 280
C.A. Publi-information	211	13 445	88 249
Total	1 663	52 853	239 510

⁽e) estimation pour l'année en cours (2001)

CHIFFRE D'AFFAIRES PREVISIONNELS DE LA SOCIETE C-KUBE

C'est parce que C-Kube représente une société à fort potentiel et cadrant parfaitement avec les aspects d'Applications Professionnelles (CRISTINE PRO) dans le segment « Taxi », que BCI NAVIGATION a investit dans C-Kube.

BCI NAVIGATION détient aujourd'hui 15%, non diluables, de C-Kube. Les accords visant à fixer précisément les royalties que C-Kube versera à BCI NAVIGATION au titres des modules logiciels permettant aux solutions C-Kube d'exister, sont actuellement en cours de discussion.

6. Accord avec Pacific Star

Le 26 octobre 2000, BCI NAVIGATION a signé un accord de collaboration avec la société PACIFIC STAR TECHNOLOGIES basée à Taïwan.

⁽p) prévisions pour les années à venir (2002-2003-2004)

PACIFIC STAR TECHNOLOGIES conçoit, développe, et distribue dans le monde entier des « tablettes » PC portables à écran tactile (« hand held GUI touch tablet ») destinées aux professions qui sont amenées à se déplacer et ont besoin d'un ordinateur au cours de leurs interventions.

BCI NAVIGATION, en fournissant ses modules logiciels de navigation, démultiplie les possibilités et donc l'intérêt des « tablettes » Pacific Star.

En équipant un véhicule avec :

- un module léger de localisation (de la taille d'un paquet de cigarettes),
- un support de fixation au tableau de bord bien adapté à la tablette PST,

le conducteur dispose d'un système avancé de navigation de troisième génération pour un coût additionnel très faible

le marché concerné, c'est directement celui des Applications Professionnelles (CRISTINE PRO) sur l'Europe, l'Asie, et les Etats-Unis :

- Sociétés de livraison.
- Services d'intervention
- Commerciaux.
- Services médicaux d'urgence
- Services de Police,
- L'E-Commerce, dont le talon d'Achille reste l'acheminement des produits

L'accord entre BCI NAVIGATION et PACIFIC STAR TECHNOLOGIES en est pour l'instant dans une phase d'évaluations et de tests technologiques. Les modalités précises du partenariat seront négociés prochainement.

3.12.1.3. Systèmes d'Information Géographique : IGN Traffic

En matière de S.I.G., c'est-à-dire de logiciels construits autour des bases de données cartographiques, l'IGN a conclu un accord avec BCI NAVIGATION pour exploiter le Serveur d'Assistance aux Déplacements développé par BCI NAVIGATION. L'objectif est pour l'IGN de mettre en place un service de sélection d'itinéraires en temps réel sur le réseau routier et autoroutier, en commençant par l'Île de France décrit par sa base de données GEOROUTE®. Un centre d'appel géré par un opérateur téléphonique permettra alors à tout usager de la route d'être renseigné immédiatement.

Ce service sera exploité et commercialisé, sous la responsabilité de l'IGN, sous la marque IGN Trafic. Il est notamment envisagé qu'IGN Trafic fasse partie des bouquets de service des trois opérateurs de téléphonie fixe ou mobile.

BCI NAVIGATION percevra une rémunération forfaitaire de 40 centimes par appel.

3.12.1.4. Télématique : Lancement de l'IRadio™ de MOTOROLA

En Télématique, c'est à dire les solutions de mobilité concernant l'Automobile, mais sans que tout soit embarqué dans le véhicule, l'année 2000 a été marquée par les travaux de MOTOROLA pour concevoir l'IRadio™ à partir des modules logiciels de BCI NAVIGATION.

L'IRadio™ n'est ni une radio, ni téléphone mains-libres, ni un système de guidage ; c'est les trois à la fois et bien plus encore. L'IRadio™ est en fait le premier « produit » qui permet à l'utilisateur, depuis sa voiture, de communiquer avec l'extérieur, de recevoir des renseignements sur son trajet, d'être guidé de porte à porte suivant les critères de son choix, d'écouter la radio et s'il le souhaite d'acheter immédiatement le disque qui vient de passer sur les ondes.

L'IRadio™ est une plate-forme « hardware » embarquée qui combine les fonctions de loisirs, d'informations géo-localisées, de navigation, d'appel de détresse, et de communication en un seul et unique produit très facile d'utilisation.

Les conducteurs, et bien-sûr les passagers, se verront ainsi offrir tout un ensemble de services, un peut comme un bouquet de chaîne télé par satellite. Une page Web personnalisée permettra à tout à chacun de configurer son IRadio™ selon ses préférences, depuis n'importe quel accès Internet (à la maison, au bureau, dans la rue, …). Chaque IRadio™ peut être personnalisée selon plusieurs profils, de la même manière qu'un utilisateur donné peut diffuser son profil personnel à plusieurs IRadio™.

En ligne avec les engagements de MOTOROLA en matière de technologie mains-libres, de commodité et de sécurité de l'utilisateur, le système vient avec des technologies de reconnaissance vocale et de synthèse vocale « Text-to-Speech », ainsi qu'un téléphone mains-libres intégré.

Le marché pour ce type de solution révolutionnaire, ce sont les OEM et le monde de l'Industrie Automotive. Le « produit » IRadio™, conçu avec une interface Java est en fait adaptable, modifiable, en un mot modulaire, afin que chaque constructeur automobile, chaque équipementier automobile, puisse faire « son » IRadio™ et la différencier de celle de ses confrères.

MOTOROLA est parfaitement dans les temps pour l'IRadio™ dont le lancement Américain a eu lieu le 4 janvier 2001 au Consumer Electronic Show de Las Vegas, et le lancement Européen le 22 mars 2001 au CEBIT de Hanovre. MOTOROLA se montre très confiant sur ce type de produit d'une nouvelle génération, sans équivalent aujourd'hui. Pour des raisons de politique stratégique qui ne sont évidemment pas du ressort de BCI NAVIGATION, il n'est cependant pas possible de dévoiler les accords que MOTOROLA a signé, est en train de négocier ou s'apprête à négocier. Ces annonces seront faites en temps et en heure par MOTOROLA et ses « clients ».

3.12.1.5. Internet Mobile: Lancement de la Server-Based Navigation de MOTOROLA

L'Internet Mobile, c'est à dire la diffusion des services de mobilité non seulement au voitures mais aussi aux portables, aux assistants personnels numériques, à des sites Internet ou des serveurs vocaux, ...donc en un mot l'avènement de la Mobilité avec un grand « M » où l'information de mobilité sera véritablement continue et accessible de partout, cela devait arriver pour 2002. Les choses sont en fait aller plus vite que prévues.

Motorola a annoncé le 5 janvier 2001 au Consumer Electronic Show de Las Vegas, et le 22 mars 2001 lors de l'ouverture du CEBIT, qu'il allait proposer une application d'assistance à la navigation basée sur serveur, confortant ainsi par cette décision sa position de leader mondial dans le domaine de la télématique. Cette application, véritable progrès technique dans le domaine de l'aide à la navigation embarquée et des services d'information destinés aux conducteurs, mais aussi aux piétons, ou à toute personne soucieuse d'avoir toujours à disposition des informations de Mobilité, doit être commercialisée en 2002, à l'intention des équipementiers de l'industrie automobile, des fabricants audio, des fournisseurs de services télématiques et des entreprises de téléphonie mobile.

Cette aide à la navigation basée serveur permet d'enregistrer sur les serveurs tous les calculs d'itinéraires complexes et les banques de données d'informations volumineuses, et notamment les adresses, les itinéraires et les préférences en matière de trafic. Ces informations sont ensuite téléchargées sur demande vers le véhicule, ou vers un téléphone portable, un PDA, un centre d'appel, ou un site Internet, via une connexion sans fil.

Cette application est adaptable pour fonctionner sur différents appareils compatibles avec Java, depuis les téléphones portables et les assistants personnels jusqu'aux systèmes multimédia des véhicules automobiles. Elle autorise également une transmission sans fil rapide et régulière de données. En outre, l'interface utilisateur peut être adaptée à différentes possibilités sonores et graphiques.

Cette solution dynamique de navigation basée sur serveur de Motorola peut être commercialisé sous licence distincte ou en tant que partie intégrante du système du système iRadioTM de Motorola à des équipementiers de l'industrie automobile, à des fournisseurs de services télématiques et à des opérateurs de téléphonie mobile.

3.12.2. Stratégie de BCI NAVIGATION

3.12.2.1. Projets de développement : NAPI™

Au moment de l'introduction en bourse de la société (le 6 juin 2000), il avait été fait mention du fait que l'état de l'art chez BCI NAVIGATION était tel que les plus grands noms mondiaux de l'industrie informatique et télématique proposaient des collaborations ou des prises de participations. En conséquence, il avait été logiquement annoncé que BCI NAVIGATION s'apprêtait à créer, en matière de navigation, une application dont l'objectif était de devenir un standard mondial.

La traduction dans les faits pour BCI NAVIGATION était la nécessité de créer une véritable API Navigation à partir des modules logiciels existants.

Une API est une sorte de « boite noire » logicielle, compatible du monde PC, pouvant d'ailleurs être associée à un type standard de « hardware » (on parle alors de SOC : System On Chip) et résolvant tous les problèmes basiques de localisation et de navigation. Il reste à son utilisateur le loisir de développer l'application particulière qu'il désire sans la contrainte de résoudre des problèmes difficiles qui souvent ne sont pas de sa partie.

Ce projet ne pouvait et ne peut toujours être mené que seul par BCI NAVIGATION afin de pouvoir le présenter au marché et de négocier en position de force avec les acteurs capables de sa diffusion.

Pour l'API Navigation (baptisé NAPI™ depuis), il avait été prévu que cela nécessite 2 ans de travail. Cette période devait permettre la création de l'API et de son environnement d'utilisation et devait correspondre également au délai pour que le marché affiche un besoin massif pour de ce produit.

En fait, les travaux sont allés plus vite que prévu (sortie de la première version – version Béta - fin juin 2001) et le marché commence déjà à s'intéresser de près à ce type de produit.

• Projet « phare », priorité absolue

Il s'agit donc du développement « phare » de BCI NAVIGATION. Cette API, solution quasi définitive de localisation/navigation, porte de la nom de NAPI™ (Navigation Application Programming Interface) et la première version sortira fin juin 2001, soit nettement en avance par rapport aux prévisions.

En parallèle seront développées sur le même mode les variantes du futur qui permettront les mêmes fonctions sur les téléphones portables et autres PDA de 3^{ème} génération.

La société consacre ses forces principalement à la construction de l'application NAPI™. Cette application, demandée par de nombreux et prestigieux clients, permettra à ceux-ci de créer leurs propres applications industrielles en confiant à NAPI tous les aspects fonctionnels inhérents à la mobilité (gestion des bases de données, recherches multicritères d'objets, calculs d'itinéraires, etc…).

NAPI™ est une œuvre très importante à l'échelle de BCI NAVIGATION car elle met en forme et protège la quasi totalité du savoir-faire de BCI NAVIGATION. La diffusion aisée permettra à BCI NAVIGATION d'aborder un marché massif où les royalties sont annuels. La 1^{ère} version de NAPI™ (version Béta) est prévue pour la fin juin 2001.

Le développement de NAPI™ est en ligne avec les prévisions et même en avance (version Béta fin juin 2001). Les demandes de plus en plus nombreuses faites à BCI NAVIGATION confortent continuellement la Direction dans sa manière d'aborder le sujet en réglant une fois pour toutes les problèmes délicats fondamentaux de la mobilité pour la part que s'est dévolue BCI NAVIGATION.

2001 est consacrée à NAPI™. BCI NAVIGATION écoute ses clients et prend en compte leurs besoins mais refuse au maximum toute assistance technique. Cette manière de faire est destinée à protéger la propriété intellectuelle de NAPI™, garante de l'indépendance de BCI NAVIGATION.

En conséquence, BCI NAVIGATION pour 2001 :

- Va vivre au maximum sur ses propres forces
- Verra émerger les clients de NAPI™ en fin d'année 2001 en position de force. Les annonces publiques en témoigneront.

3.12.2.2. Positionnement de BCI NAVIGATION : Concentration sur le software et les contenus

BCI NAVIGATION est une société d'ingénierie avant tout. L'ingénierie dont il est question fonctionne, sur le plan économique, avec un délai important entre la réalisation du travail et les gains (royalties). BCI NAVIGATION entre dans cette phase de recueil du fruit de son travail.

La stratégie de BCI NAVIGATION en la matière est de rester absolument, en nombre de salariés, une petite société, construite autour d'un noyau dur d'ingénieurs de très haute compétence.

BCI NAVIGATION tient:

- A « fidéliser » les ingénieurs concepteurs, notamment en recourant aux « stock-options ».
- si opportunités ou exigence de croissance il y a, à procéder par filialisation à partir de BCI NAVIGATION, créant ainsi des opportunités de carrière pour des ingénieurs du noyau dur.
- A assurer la maîtrise totale de la chaîne logicielle (moteurs logiciels)
- A sous-traiter au maximum en assistance technique ce qui ne relève pas du véritable savoir de l'entreprise (interfaces homme-système, protocoles standards, etc...)
- assurer la protection de la propriété intellectuelle de BCI NAVIGATION.

L'objectif de BCI NAVIGATION est la présence dans au moins 1/3 des produits du marché mondial ; c'est à cette aune que le partenariat avec MOTOROLA est fondamental.

3.13. LES PREVISIONS CHIFFREES

3.13.1. Processus budgétaire et suivi analytique

L'établissement des comptes prévisionnels est une étape normale du processus budgétaire mis en place dans la Société. Ce processus a été déterminé de façon à suivre la réalisation du Business Plan Pluriannuel établi à l'occasion du développement de l'activité. Il comprend notamment l'établissement d'un budget annuel et s'appuie sur la réalisation de situations intermédiaires trimestrielles. Il permet également de remplir les obligations liées à l'admission à la côte (publication trimestrielle de CA, publication semestrielle de tableaux de résultats et d'activités), ainsi qu'à celles découlant de la réglementation sur les sociétés commerciales. Enfin, il existe un suivi analytique des produits et charges de la Société, les opérations de gestion étant rattachées aux divers projets techniques.

3.13.2. Comptes prévisionnels

Les prévisions s'étendent sur quatre années, de 2001 à 2004.

Les comptes prévisionnels comprennent :

- Les tableaux des soldes intermédiaires de gestion
- Les bilans prévisionnels
- Les tableaux de flux de trésorerie prévisionnels

Les tableaux des soldes intermédiaires de gestion reprennent les comptes proforma de l'activité « Navigation et Mobilité » établis pour 1999, permettant ainsi une comparaison dans le temps.

Les bilans prévisionnels, et les tableaux de flux de trésorerie prévisionnels, par contre, reprennent, pour l'exercice 1999, les chiffres de la situation arrêtée.

Compte tenu de l'activité d'ingénierie et du business model fondé principalement sur la perception de royalties, les comptes prévisionnels font ressortir un chiffre d'affaires retraité qui réintègre les royalties perçus au chiffre d'affaires comptable. Ce chiffre d'affaires retraité permet en effet de mieux mesurer la réalité de l'activité de la société et son évolution dans le temps.

3.13.2.1. Modifications du Business Plan

BCI NAVIGATION fournit certains des moteurs logiciels les plus fondamentaux à l'avènement de tout produit de mobilité, et est donc en ce sens très en « amont » du monde de la mobilité. C'est une caractéristique qui fait toute la force et le potentiel de BCI NAVIGATION. C'est aussi ce qui permet d'avoir une croissance exponentielle du chiffre d'affaires et des résultats, puisqu'une fois le les logiciels développés, les royalties sont quasiment sûrs d'affluer massivement.

Il y a cependant un décalage important entre le développement des moteurs logiciels au sein de BCI NAVIGATION (ce qui est le point où la richesse se créé réellement) et la perception par BCI NAVIGATION du fruit de son travail, c'est-à-dire les royalties (qui sont justement la rémunération de cette création de richesse). Dans ce type d'ingénierie de pointe, le décalage peut être de l'ordre de 3 à 4 années.

La première étape, celle où la richesse se crée réellement et ouvre les perspectives de demain, est mieux que prévue, BCI NAVIGATION étant même en avance sur ses prévisions, ce qui est très rare en ingénierie. Et cette avance a été gagnée au prix du sacrifice de quelques projets non créateur de richesse et lucratifs à court terme seulement.

Mais c'est seulement la seconde étape, celle où BCI NAVIGATION perçoit le fruit de son travail, qui est sanctionné dans les prévisions chiffrées. Sur ce point, deux éléments ont fait qu'il a semblé plus prudent de décaler l'ensemble de quelques mois.

- Tout d'abord, bien que techniquement rien ne soit à craindre (ni la tourmente des hautes technologies, ni même la récente prise de conscience de la réalité des télécommunications haut débit, dont BCI NAVIGATION dés son introduction en bourse avait prédit et donc anticipé les difficultés), le contexte général refroidit quelque peu certains intervenants.
- 2. La stratégie interne de BCI NAVIGATION, qui profite de cette occasion où certains hésitent, pour se consacrer encore plus sur son métier de base : l'ingénierie, et ne pas perdre de temps en négociations. Quand le calme sera revenu, BCI NAVIGATION ne sera alors que plus en situation de négocier à son avantage.

Par prudence donc, les prévisions chiffrées ont été décalées de quelques mois. Selon la sagesse populaire, il s'agit en quelque sorte de reculer pour mieux sauter. Les ambitions sont renforcées, la stratégie globale est constante : imposer les moteurs logiciels de BCI NAVIGATION comme les standards de la Mobilité et de la Navigation.

3.13.2.2. Comptes de Résultat prévisionnels

Les comptes de résultats prévisionnels sont présentés sous la forme de tableaux mettant en évidence les Soldes Intermédiaires de Gestion

Les chiffres sont exprimés en milliers de francs français (k FRF)

En milliers de francs	1999*	2000	2001(e)	2002(p)	2003(p)	2004(p)
INGENIERIE: Navigation embarquée	309	780	1 575	6 125	8 750	8 750
INGENIERIE: Activité Télématique	0	4 846	4 388	8 450	24 538	92 300
INGENIERIE: Internet Mobile	0	0	1 625	5 688	26 813	67 438
Applications Professionnelles (CRISTINE Pro)	0	33	200	4 060	15 249	55 190
Systèmes d'Information Géographique (S.I.G.)	0	38	100	1 080	4 050	10 800
Prestations diverses	1	25	0	0	0	0
Chiffre d'affaires retraité**	309	-	7 888		79 399	234 478
en milliers d'Euro		872	1 203	3 873	12 104	35 746
Autres achats et charges externes	-2 784	-10 338	-13 227	-14 028	-14 832	-15 658
Valeur ajoutée	-2 475	-4 616	-5 339		64 567	218 820
en milliers d'Euro	-377	-704	-814	1 734	9 843	33 359
Subventions	70	30	0	-380	540	700
Impôts et taxes	-73	-120	-298		-518	-796
Charges de personnel	-6 106	-6 413	-9 276	-11 160	-13 330	-15 824
Excédent brut d'exploitation	-8 654	-11 119	-14 914	-167	50 719	202 199
en milliers d'Euro Autres produits	-1 319 19	-1 695	-2 274 0	-25	7 732	30 825
Dotations aux amortissements	-822	-445	-540	-540	-540	-540
Dotations aux provisions	-022	- 44 3	-340 -10	-540	-540	-540 0
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		v	-15 464	707	50.470	004.050
Résultat d'exploitation	-9 457	-11 564	-1 5 464 -2 357	-707	50 179	201 659 30 743
Produits financiers	178	2 783	4 609	5 338	5 866	7 785
Charges financières	-393	-168	0	0	0	0
Résultat courant	-9 672	-8 949	-10 854	4 631	56 045	209 444
en milliers d'Euro		-1 364	-1 655	706	8 544	31 930
Résultat exceptionnel	-511	-107	115	0	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	-13 799	-77 494
Résultat de l'exercice	-10 183				42 246	131 950
en milliers d'Euros	-1 552	-1 381	-1 637	706	6 440	20 116

^{*} compte Proforma de l'activité « Navigation et Mobilité » (1999)

COMPTES DE RESULTAT PREVISIONNELS (2001-2004)

Il est à noter que l'impôt a été calculé selon la méthode de l'impôt exigible, donc sans prendre en compte la fiscalité latente. Les années 2002 et 2003 bénéficient donc en matière d'impôt du report des déficits des années précédentes.

Il est également à noter que, à la demande de la COB, les frais d'introduction en bourse (15 258 393 F) ont été traités comptablement conformément à la méthode préférentielle prévue par l'avis 2000-D du Comité d'Urgence du CNC et donc imputés sur la prime d'émission.

^{**} chiffre d'affaires retraité = chiffre d'affaire comptable + royalties

⁽e) estimation pour l'année en cours (2001)

⁽p) prévisions pour les années à venir (2002-2003-2004)

3.13.2.2. Bilans prévisionnels

Les chiffres sont exprimés en milliers de francs français (k FRF)

Actif		1999***	2000	2001(e)	2002(p)	2003(p)	2004(p)
Immobilisations incorporelles nettes		139	309	459	609	759	909
Immobilisations corporelles nettes		297	1 506	1 816	2 126	2 436	2 746
Immobilisations financières nettes		46	3 119	3 119	3 119	3 119	3 119
Stocks en cours		0	0	0	0	0	0
Clients		0	896	1 972	6 456	19 837	58 419
Autres débiteurs		11 155	57 828	0	0	0	0
Disponibilités		6 142	110 429	153 807	154 005	182 977	276 522
	Total	17 779	174 087	161 173	166 314	209 128	341 715

Passif		1999***	2000	2001(e)	2002(p)	2003(p)	2004(p)
Capital et réserves		19 529	176 909	167 853	157 113	161 744	203 990
Résultat		-3 587	-9 056	-10 740	4 631	42 246	131 950
Provision pour risques et charges		0	125	0	0	0	0
Emprunts		0	0	0	0	0	0
Fournisseurs		1 087	4 895	2 205	2 338	2 472	2 610
Dettes fiscales et sociales		750	1 189	1 855	2 232	2 666	3 165
Créditeurs Divers		0	25	0	0	0	0
	Total	17 779	174 087	161 173	166 314	209 128	341 715

^{***} Situation sur 5 mois du 27 juillet 2000, date de la constitution de la société, au 31 décembre 2000 (e) estimation pour l'année en cours (2001)

BILANS PREVISIONNELS (2001-2004)

3.13.2.3. Tableaux de Flux de Trésorerie prévisionnels

Les chiffres sont exprimés en milliers de francs français (k FRF)

En milliers de francs	1999***	2000	2001(e)	2002(p)	2003(p)	2004(p)
Flux de trésorerie d'exploitation						
Résultat de l'exercice	-3 587	-9 056	-10 740	4 631	42 135	131 950
Dépréciation et amortissements	898	640	415	540	540	540
Capacité d'autofinancement	-2 689	-8 416		-		
Besoin de financement d'exploitation	-9 321	-52 615				
Variation besoin de financement d'exploitation	-9 321	-43 294	54 703	-3 973	-12 814	-37 946
Flux de trésorerie lié à l'exploitation	-12 010 -1 831	-51 710	44 378	1 198	29 861 4 552	94 544
Flux de Trésorerie d'investissement	7 007	7 000	0700	100	4 002	14410
Acquisition d'immobilisations incorporelles	147	325	400	400	400	400
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 185	1 500		600		600
Acquisition d'immobilisations financières	45	3 138		0	0	0
Flux de trésorerie liés aux investissements	-1 377	-4 963	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000
en miliers d'Euros	-210	-757	-152	-152	-152	-152
Flux de Trésorerie de financement						
Augmentation de capital (IPO + surallocation)	0	140 922	0	0	0	0
Bons de souscription d'actions Motorola	19 529	20 038	0	0	0	0
Flux de trésorerie liés aux Financements	0	160 960	0	0	0	0
en miliers d'Euros	0	24 538	0	0	0	0
Variation des disponibilités	-13 387	104 287	43 378	198		93 544
Disponibilités à l'ouverture	0	6 142	110 429	153 807	154 005	182 866
Disponibilités à la clôture	6 142	110 429	153 807	154 005	182 866	276 410
en miliers d'Euros	936	16 835	23 448	23 478	27 878	42 138

^{***} Situation sur 5 mois du 27 juillet 2000, date de la constitution de la société, au 31 décembre 2000

TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE PREVISIONNELS (2001-2004)

⁽p) prévisions pour les années à venir (2002-2003-2004)

⁽e) estimation pour l'année en cours (2001)

⁽p) prévisions pour les années à venir (2002-2003-2004)

3.13.3. Hypothèses

3.13.3.1. Hypothèses relatives au chiffre d'affaires

Pour chacun des cinq projets stratégiques :

- INGENIERIE : Navigation Embarquée

- INGENIERIE : Télématique - INGENIERIE : Internet Mobile

- Applications Professionnelles (CRISTINE Pro)
- Systèmes d'Information Géographique (S.I.G.)

Les prévisions ont été réalisées sur la base, d'une part, de l'estimation de l'avancement prévisible des développements techniques et, d'autre part, à partir de contrats signés et d'études de marché.

En application du principe de prudence, seules ont été retenue les prévisions de chiffre d'affaires correspondant aux activités existantes ou, en cours de réalisation mais connues au moment de la construction de ces prévisions.

Les chiffres sont exprimés en milliers de francs français (k FRF)

En milliers de francs	2000	2001(e)	2002(p)	2003(p)	2004(p)
INGENIERIE: Navigation embarquée	780	1 575	6 125	8 750	8 750
INGENIERIE: Activité Télématique	4 846	4 388	8 450	24 538	92 300
INGENIERIE: Internet Mobile	0	1 625	5 688	26 813	67 438
Applications Professionnelles (CRISTINE Pro)	33	200	4 060	15 249	55 190
Systèmes d'Information Géographique (S.I.G.)	38	100	1 080	4 050	10 800
Autres	25	0	0	0	0
Chiffre d'affaires	5 722	7 888	25 403	79 399	234 478

⁽e) estimation pour l'année en cours (2001)

CHIFFRE D'AFFAIRE PAR ACTIVITE STRATEGIQUE

Les chiffres sont exprimés en milliers de francs français (k FRF)

USD/FRF : 6.5	2000	2001(e)	2002(p)	2003(p)	2004(p)
Royalties Siemens					
Taux unitaire (F) : 35	35	35	35	35	35
Quantités	18 000	45 000	175 000	250 000	250 000
Prestations annexes	150				
Total	780	1 575	6 125	8 750	8 750

⁽e) estimation pour l'année en cours (2001)

INGENIERIE: NAVIGATION EMBARQUEE

Les prévisions tiennent compte de la croissance observée des ventes de systèmes de navigation par SIEMENS sur les 3 derniers exercices, avec une maturité pour ce type de produits « tout embarqué » en 2003 et 2004 à 250 000 unités par an.

⁽p) prévisions pour les années à venir (2002-2003-2004)

⁽p) prévisions pour les années à venir (2002-2003-2004)

	INGENIERIE: Télématique										
USD/FRF: 6.5	2000	2001(e)	2002(p)	2003(p)	2004(p)						
Assistance Technique:											
Taux ingénieur/an (\$) : 175 000											
Taux ingénieur/an (F)	1 138	1 138	1 138	1 138	1 138						
Nombre d'ingénieurs	0,75	1	1	1	1						
Taux ingénieur/an (\$) : 125 000											
Taux ingénieur/an (F)	813	813	813	813	813						
Nombre d'ingénieurs	4,61	4	5	2	1						
Total	4 599	4 388	5 200	2 763	1 950						
Royalties:											
Taux unitaire (\$)			10	7	5						
Taux unitaire (F)			65	46	33						
Quantité			50 000	500 000	3 000 000						
Total	o	0	3 250	21 775	90 350						
Total	5 363	4 388	8 450	24 538	92 300						

⁽e) estimation pour l'année en cours (2001)

INGENIERIE: TELEMATIQUE

L'activité Télématique ne prend en compte que le contrat actuel avec MOTOROLA, à l'exclusion des autres clients / partenaires avec lesquels BCI NAVIGATION pourrait être amené à contracter.

- Assistance Technique

Les prévisions en matière d'assistance technique se fondent sur le rythme observé au cours de l'année 2000, sans anticiper d'augmentation notable. Une décroissance de cette assistance technique est prévue en 2003 et 2004, les projets en cours aujourd'hui arrivant alors à terme.

Par prudence, il n'a pas été pris en compte les éventuels nouveaux projets que MOTOROLA pourrait lancer en matière de Télématique.

- Royalties perçus

Bien que les développements techniques, les annonces et les lancements (IRadio™ notamment) soient parfaitement en ligne avec les prévisions de l'année dernière voire en avance, et donc qu'aucun retard ne soit à prévoir du côté de BCI NAVIGATION, il a semblé prudent, étant donné le contexte général en matière de nouvelles technologies, de s'aligner sur l'ensemble du marché et d'anticiper un éventuel décalage de quelques mois dans la ventes effectives de produits Télématique.

Cela conduit à des estimations très prudentes puisque cela amène à considérer que MOTOROLA en matière de Télématique ne serait en mesure de toucher que 500 000 véhicules en 2003, soit moins de 3% de la production annuelle des 3 grands constructeurs américains (General Motors, Ford, Daimler-Chrysler).

⁽p) prévisions pour les années à venir (2002-2003-2004)

	INGENIERIE: Internet Mobile										
USD/FRF: 6.5	2000	2001(e)	2002(p)	2003(p)	2004(p)						
Assistance Technique											
Taux ingénieur / an (\$) : 175											
Taux ingénieur / an (F)	1 138	1 138	1 138	1 138	1 138						
Nombre d'ingénieurs:	0	0	0	0	0						
Taux ingénieur / an (\$) : 125											
Taux ingénieur / an (F)	813	813	813	813	813						
Nombre d'ingénieurs	0	2	3	3	3						
Total	0	1 625	2 438	2 438	2 438						
Royalties											
Taux unitaire (\$)	5	5	5	5	5						
Taux unitaire (F)	33	33	33	33	33						
Quantité	0	0	100 000	750 000	2 000 000						
Total	0	0	3 250	24 375	65 000						
Total	0	1 625	5 688	26 813	67 438						

⁽e) estimation pour l'année en cours (2001)

INGENIERIE: INTERNET MOBILE

- Assistance Technique

Initialement prévue pour courant 2002, l'activité Internet Mobile est en fait plus précoce et a en fait démarré dés le début de l'année 2001. L'annonce du lancement de la Server-Based Navigation par MOTOROLA marque la première approche mondiale de solutions déportées qui diffuseront aussi bien vers des véhicules, que vers des téléphones portables, des PDA, des centraux téléphoniques, ou des sites internet.

- Royalties perçus

Le projet est donc lancé avec plus d'un an d'avance sur les prévisions de BCI NAVIGATION. Néanmoins, et pour rester prudent, les prévisions de royalties perçus au titre de l'Internet Mobile n'ont été ni augmentées, ni avancées dans le temps.

⁽p) prévisions pour les années à venir (2002-2003-2004)

Applications Professionnelles (CRISTINE Pro)									
	2000	2001(e)	2002(p)	2003(p)	2004(p)				
Cristine Pro									
Quantités	-	100	2 000	7 000	25 000				
Royalties	2	2	2	2	2				
Total	-	200	4 000	14 000	50 000				
Mises à jour des Systèmes									
Nombres de mises à jour		-	80	1 665	6 920				
Marge dégagée:	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75				
Total	-	-	60	1 249	5 190				
Total	33	200	4 060	15 249	55 190				

⁽e) estimation pour l'année en cours (2001)

APPLICATIONS PROFESSIONNELLES (CRISTINE PRO)

- Vente de logiciels CRISTINE PRO

Les prévisions de ventes de logiciels CRISTINE PRO se fondent sur les prévisions de C-Kube en ne considérant toutefois, par précaution, qu'une fraction des objectifs annoncés.

Les prévisions ne prennent pas en compte les accords de principes avec Pacific Star. En fonction des perspectives stratégiques envisageables, un accord définitif pourrait vraisemblablement être signé avec Pacific Star et viendrait donc augmenter significativement ces prévisions.

- Mises à jour logicielles annuelles

Les logiciels CRISTINE PRO doivent être mis à jour annuellement. BCI NAVIGATION ne veut pas en effet laisser vivre des logiciels de plus d'un an. Par précaution, il a été estimé que 80% du parc logiciel de l'année précédente était effectivement remis à jour. Chaque mise à jour est facturée 1 500 Francs. La marge dégagée sur ces mises à jour n'est cependant que de 750 francs, les autres 750 francs étant du aux fournisseurs de bases de données primaires.

⁽p) prévisions pour les années à venir (2002-2003-2004)

Sys	Systèmes d'Information Géographique (S.I.G.)								
	2000	2001(e)	2002(p)	2003(p)	2004(p)				
IGN Trafic									
PARIS et région parisienne									
clientèle cible		1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000				
Taux de pénétration annuel			2%	5%	10%				
Nombres de clients			30 000	75 000	150 000				
Consommation moyenne / semaine			2	3	4				
Nombre d'appels / semaine			60 000	225 000	600 000				
Nombre d'appels / an (45 sem.)			2 700 000	10 125 000	27 000 000				
Rémunération par appel (en FRF)			0,40	0,40	0,40				
Total	38	100	1 080	4 050	10 800				

⁽e) estimation pour l'année en cours (2001)

SYSTEMES D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (S.I.G.)

L'activité Systèmes d'Information Géographique (S.I.G.) regroupe un ensemble de logiciels directement utilisables pour une grande diversité d'applications. Ils ont simplement en commun d'avoir comme fondement les bases de données cartographiques et leur exploitation.

Les prévisions n'ont été établies qu'en prenant en compte le service IGN Trafic. Celui-ci est mis en place par l'IGN grâce au Serveur d'Aide aux Déplacements de BCI NAVIGATION. Dans la même logique de prudence que les prévisions précédentes, il a été tenu compte d'une montée en puissance modeste et très progressive du service IGN Trafic.

Bien que potentiellement générateurs de revenus sur la période considérée, n'ont notamment pas été chiffrés, car il est difficile aujourd'hui d'arrêter des estimations précises :

- les logiciels de gestion et d'optimisation du trafic, à destination notamment des collecteurs et diffuseurs d'information trafic
- les logiciels de gestion de flotte, dont la cible sont les professionnels utilisateurs des logiciels CRISTINE PRO.

⁽p) prévisions pour les années à venir (2002-2003-2004)

3.14. ANALYSE DES ECARTS PAR RAPPORTS AUX PRECEDENTES PREVISIONS

3.14.1. Ingénierie Logicielle : Navigation embarquée

Les prévisions pour 2000 comprenaient le versement de royalties Siemens pour 1750 KF correspondant à 50 000 produits de navigation embarquée sur lesquels BCI NAVIGATION touche contractuellement 35 francs par produit.

Les prévisions pour 2000 comprenaient également l'assistance technique sur 2 contrats futurs en négociations avancées soit 800 KF.

- Royalties SIEMENS

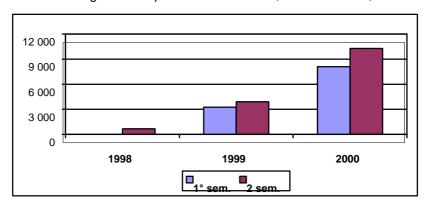
Les royalties Siemens se sont élevées à 780 KF, correspondant à 18 376 produits de navigation embarquée vendus au Groupe PSA.

Le prix (35 FRF par calculateur vendu) est celui prévu au contrat Siemens. L'écart constaté par rapport aux prévisions (un peu plus de 18 000 contre 50 000 prévus) provient de la stratégie des constructeurs par rapport aux navigateurs embarqués de manière générale, et leur volonté de mettre en avant ou non cet aspect de l'automobile.

Le groupe PSA, qui est aujourd'hui l'utilisateur des produits de navigation SIEMENS basés sur les modules logiciels de BCI Navigation, n'a jusqu'à présent pas mis en avant ce type d'options dans le cadre de sa politique commerciale.

Il est à noter cependant que cette attitude semble avoir changée début 2001, avec la mise en avant de l'aspect « Navigation embarquée par GPS » des les publicités pour le Xsara Picasso, produit phare de la marque Citroën.

Les véhicules utilisant le navigateur en question sont les 206, Xsara Picasso, 406 et 607.



PROGRESSION DES VENTES DE SYSTEMES SIEMENS

Il est également important de noter la très bonne progression des ventes des systèmes SIEMENS.

- Contrats en cours de négociation

Les contrats en cours de négociations ont finalement été rejeté par la Direction de BCI NAVIGATION durant le dernier trimestre 2000. Bien que potentiellement très lucratifs sur le court et moyen termes, la signature de ces contrats ne présentaient pas de potentiel sérieux sur le long terme et surtout ne cadraient pas avec la stratégie et l'axe fort mis sur la construction de NAPITM.

La décision a donc été prise de rompre les négociations, pour mieux garantir le futur de BCI NAVIGATION.

3.14.2. Ingénierie Logicielle : Télématique

L'écart entre le CA prévu et le CA réalisé pour cette activité est de - 861 KF, et est simplement imputable à un retard de deux mois dans le démarrage du projet. La suite de l'assistance technique s'est ensuite déroulée comme prévu, sans retard en ce qui concerne le nombre d'ingénieurs facturés, et même avec de l'avance en terme de progression du travail et de résultat livré à MOTOROLA (ce qui en ingénierie est fondamental).

Les ingénieurs étrangers n'ont été facturés qu'à partir du mois d'août 2000, date de la création de l'établissement à Phœnix, Arizona (USA). Là aussi, l'implantation de BCI NAVIGATION aux Etats-Unis a quelque peu retardé dans un premier temps la mise en place de l'assistance technique, mais ce léger décalage s'avère aujourd'hui extrêmement payant puisque cet établissement permet :

- d'accroître l'efficacité de l'assistance technique,
- de garantir la réussite des projets en cours et à venir,
- de développer des synergies nouvelles avec les autres divisions du groupe Motorola,
- et de recevoir directement dans les locaux de BCI Navigation les décideurs que MOTOROLA attire tout au long de l'année.

3.14.3. Ingénierie Logicielle : Internet Mobile

En ce qui concerne les projets d'Internet Mobile, c'est à dire de diffusion à partir de serveurs à d'autres vecteurs de mobilité que les véhicules (notamment les téléphones portables, les PDA, les centres d'appels ou les sites internet), BCI NAVIGATION est en avance sur ses prévisions.

Le lancement officiel en début d'année 2001 par MOTOROLA de la Server-Based Navigation, projet pionner et révolutionnaire en matière de Mobilité, a généré les premiers revenus pour BCI NAVIGATION en matière d'Internet Mobile. Les premiers travaux étant originellement prévu pour le courant de l'année 2002, cette activité au sein de BCI NAVIGATION démarre avec donc plus d'un an d'avance.

Concernant la perception des royalties, par précaution, les prévisions établies lors de l'Introduction en Bourse ont simplement été maintenues, même si les perspectives semblent manifestement plus prometteuses.

3.14.4. Applications professionnelles (CRISTINE PRO)

Les prévisions 2000 prévoyaient la vente de 2000 logiciels CRISTINE PRO à 2000 francs l'unité.

Des opportunités se sont présentées qui ont conduit BCI NAVIGATION à ré-échéancer et à réorienter son projet :

- Ckube, prise de participation dans une société intervenant sur le marché des taxis et voitures avec chauffeur, ce qui aboutit à conclure un partenariat stable avec une entreprise dont la cible est précisément définie (Ckube porte le projet d'entreprise) ;
- Pacific Star¹, entreprise taiwanaise de vente de tablettes PC portables B to B conçues par IBM et qui utiliserait un système de guidage en complément de leurs applications actuelles (pompiers, ambulances, livraisons etc.).

Accord de principe de partenariat conclu, modalités de coopération en cours de définition.

3.14.5. Système d'Information Géographique (S.I.G.)

Dans la logique générale, et par soucis de prudence, les revenus concernant l'activité S.I.G. ont été revus à la baisse, et ce malgré un accord signé avec l'IGN pour l'exploitation du Serveur d'Assistance aux Déplacements au travers d'un tout nouveau service : IGN Trafic.

3.15. Analyse et Gestion des Risques

3.15.1. Dépendance vis à vis des fournisseurs

L'activité de BCI NAVIGATION ne repose sur aucun fournisseur à proprement parler : le cœur de sa prestation étant constitué de la fourniture de solutions logicielles à ses clients, basées sur des technologies appartenant à BCI NAVIGATION, développées en interne, son activité n'est pas dépendante de fournisseurs extérieurs.

Pour fonctionner, les systèmes de BCI NAVIGATION utilisent néanmoins des services fournis par des prestataires externes (par exemple, des bases de données sur l'état du trafic routier), mais du fait même des caractéristiques spécifiques de ses développement, BCI NAVIGATION est indépendant des différentes sources et peut, au besoin, aisément changer de fournisseur.

3.15.2. Dépendance vis à vis du développement d'internet

Le développement de BCI NAVIGATION n'est que très partiellement lié à celui de l'internet.

Le développement de l'activité de BCI NAVIGATION s'inscrit en effet dans l'avènement d'une "industrie de la mobilité", qui utilisera des réseaux de transmission de données, et non d'un standard technologique comme internet (technologies WAP, GPRS, UMTS, etc). A terme, internet ne sera en effet qu'un sous-ensemble des réseaux d'information utilisés par les industries de la mobilité, dont fait partie BCI NAVIGATION.

La technologie de BCI NAVIGATION a été conçue pour s'adapter à n'importe quel standard de transmission de donnée, et n'est donc pas dépendante du développement de telle ou telle technologie et de tel ou tel réseau.

Cependant pour autant qu'Internet intervienne au moins pour partie dans le monde le la « Mobilité », tout ralentissement du développement de ce dernier, pour des raisons technologiques, économique ou réglementaire pourrait affecter défavorablement le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière de la société.

3.15.3. Dépendance vis à vis d'un nombre limité de clients

L'activité de BCI NAVIGATION est actuellement réalisée en s'appuyant sur un nombre restreint de clients / partenaires. Cette situation est le résultat d'un choix stratégique délibéré, la société faisant par ailleurs l'objet de proposition de nombreux autres partenaires potentiels. BCI NAVIGATION estime en effet que l'industrie naissante de la mobilité va se structurer autour d'un petit nombre d'acteurs-phares. La société a donc fait le choix de s'associer dans un premier temps avec les partenaires d'envergure mondiale (MOTOROLA, SIEMENS, etc.) qu'elle estime capables de promouvoir les standards de demain.

Client/ partenaire	Part du chiffre d'affaire retraité*
1 ^{er} client / partenaire	81%
2 ^{eme} client / partenaire	14%

^{*} chiffre d'affaires retraité = chiffre d'affaire comptable + royalties

POIDS DES CLIENTS / PARTENAIRES DANS L'ACTIVITE

Sur l'exercice 2000, les deux premiers clients / partenaires ont représenté 95% des revenus de l'activité de BCI NAVIGATION. La Direction de BCI NAVIGATION tient à réaffirmer que cette situation transitoire procède d'un choix stratégique délibéré, en vue d'ici la fin de l'année 2001, de multiplier rapidement les clients / partenaires.

Cette politique de partenariat étroit est crédibilisée par la perception par BCI NAVIGATION de droits d'entrée pour accéder à sa technologie, qui lui assure un véritable engagement de la part de ses partenaires.

Dans l'avenir proche et notamment avec la large diffusion de NAPI™, BCI NAVIGATION travaillera avec un nombre plus important de clients, sa technologie devenant alors un standard de fait.

3.15.4. Risque lié à l'évolution des technologies

Les systèmes de BCI NAVIGATION ont été conçus de manière totalement indépendante des technologies et des standards existants. Grâce à cette conception, ils sont dès aujourd'hui compatibles avec les technologies de transmission de données à distance par technologies de télécommunication de 3ème génération (UMTS), mais pourraient être adaptés à d'autres technologies dans des délais et à des coûts réduits.

Par mesure de prudence, BCI NAVIGATION retient dans ses projets de développement le fait que certaines promesses en matière de débit pour les communications de 3^{ème} génération ne seront pas tenues de manière utilisable dans les délais annoncés. C'est pourquoi les applications de BCI NAVIGATION ne prennent en compte qu'une fraction de la performance annoncée (des GPRS, EDGE, UMTS, etc...) pour un fonctionnement satisfaisant.

3.15.5. Risque lié à la concurrence dans le domaine spécifique d'action de BCI NAVIGATION

Avec l'engouement récent des nouvelles technologies, beaucoup de sociétés se créent en promettant des fonctions proches de celles obtenues dès aujourd'hui par BCI NAVIGATION. BCI NAVIGATION, qui suit tous les développements faits ailleurs, ne voit pas pour l'instant l'émergence d'une chaîne logicielle globale. Or le marché se précipite et dans la situation actuelle, si des moyens considérables peuvent être amassés par certains, le temps de développement est une donnée quasi-incompressible...

3.15.6. Risque de taux et de change

- Risque de taux

BCI NAVIGATION ne supporte pas aujourd'hui d'endettement. Les fonds levés lors de l'introduction ayant été calibrés pour permettre de financer largement les développements futurs de la Société, cet endettement restera extrêmement faible dans les années à venir. BCI NAVIGATION n'est et ne sera donc exposé à aucun risque de taux.

- Risque de change

Les résultats commerciaux et les investissements de BCI NAVIGATION sont faits en francs français puis convertis en euro. Les taux de change (dollars-euro) peuvent être sujets à des fluctuations et évolutions qui pourraient avoir un effet négatif ou positif sur les recettes et la situation financière de BCI NAVIGATION une fois exprimées en euro.

L'exposition de BCI NAVIGATION au risque de change est aujourd'hui très faible. En conséquence, BCI NAVIGATION n'a pas pour le moment conclu de compensation des risques de change pour leur contrôle. Cette compensation ne sera, en effet, mise en place que lorsque la différence entre les montants perçus en dollars et les décaissements effectués en dollars ou

directement liés au dollar, sera significative; ce qui devrait être le cas courant 2001, début 2002. Jusque là, la mise en place d'une couverture des risques de change ne se justifie pas.

3.15.7. Risque lié au personnel de BCI NAVIGATION

- Risque lié au recrutement

Par la nature de son activité, BCI NAVIGATION s'adresse à une population d'ingénieurs de très haut niveau : ces ingénieurs, en nombre limité, sont, de fait, difficiles à recruter. Et BCI NAVIGATION met un point d'honneur à conserver ce niveau de qualité.

Cette difficulté est atténuée pour BCI NAVIGATION par plusieurs éléments :

- étant donné la nature de son activité, les besoins en recrutement de BCI NAVIGATION sont relativement limités pour assurer son développement (Cf. "Risque lié à la croissance de BCI NAVIGATION"),
- a société est en mesure d'offrir suffisamment de perspectives à ses collaborateur (cf. § suivant "Risque lié au départ de collaborateurs") pour attirer les personnels dont elle a besoin.
- en cas de besoin d'une compétence très particulière dont BCI NAVIGATION ne disposerait pas en interne, ses partenaires, dont les capacités de recrutement sont plus élevées, étant donné leur taille et leur notoriété (MOTOROLA, SIEMENS, DASSAULT SYSTEMES, etc) peuvent l'aider à la trouver.

- Risque lié au départ de collaborateurs

La société BCI NAVIGATION ne peut garantir, comme toute société la pérennité absolue de la totalité de son personnel. Par contre, BCI NAVIGATION est très influencé par la notion de « noyau dur » intellectuel, et la dépendance de BCI NAVIGATION pour son développement est forte à l'égard de ce noyau. La gestion du risque se développe dans plusieurs directions :

- Fidélisation du « noyau dur » par l'attribution de stocks-options dont on connaît le mécanisme, surtout au sein de BCI NAVIGATION dont le potentiel de croissance est exceptionnel.
- Intérêt pour les développements qui valorisent les individus (reconnaissance de grands acteurs industriels, etc.) et les rendent attachés à la réussite de ces développements.
- Mise en documentation informatique progressive du « savoir » de BCI NAVIGATION
- Prise de responsabilités nouvelles (direction de filiales ou de détachements) qui font accepter l'arrivée de nouveaux venus de mêmes capacités.

- Risque lié au départ d'hommes-clés

Etant donné la complexité des technologies développées par BCI NAVIGATION, aucun ingénieur n'est aujourd'hui capable de maîtriser l'ensemble des compétences de la Société. Ce fractionnement du savoir rend ainsi impossible la "fuite" de la technologie de BCI NAVIGATION en faveur d'un concurrent du fait du départ d'un ingénieur.

La dépendance à l'égard de Bruno COIFFET est en revanche forte compte tenu de sa « vision » des développements en prise sur l'avenir.

3.15.8. Risque lié à la croissance de BCI NAVIGATION

Il n'y a pas de « forte croissance » en personnel attendue à BCI NAVIGATION. Le « core business » qui est la création des moteurs logiciels basiques est l'affaire du « noyau dur » d'ingénieurs, d'ailleurs réunis dans un comité de Direction.

Les travaux d'adaptation seront de plus en plus l'affaire d'ingénieurs en assistance technique, avec des tâches bien encadrées et qui ne risquent pas d'évacuer une partie du savoir-faire.

3.15.9. Risques liés à la mise en place de la loi sur les 35 heures

BCI NAVIGATION applique les dispositions légales sur les 35 heures. Le cadre mis en place est souple : un droit à des congés supplémentaires est accordé aux salariés.

3.15.10. Risque lié à la nécessité d'obtenir des capitaux supplémentaires

Etant donné les travaux de recherche déjà réalisés et les solutions logicielles déjà mises en œuvre, la levée de fonds réalisée à l'occasion de l'introduction en bourse couvrira largement les besoins en capitaux de BCI NAVIGATION pour les prochaines années.

3.15.11. Risque clients

Etant donné la taille et la solidité de ses clients, exclusivement des grands comptes (MOTOROLA, SIEMENS, DASSAULT SYSTEMES, etc), avec lesquels les contrats sont conclus directement avec les maisons-mères, BCI NAVIGATION considère le risque de défaillance d'un client comme extrêmement faible.

3.15.12. Risque lié au partenariat avec MOTOROLA

MOTOROLA ne jouit d'aucune exclusivité pour les solutions BCI NAVIGATION.

BCI NAVIGATION a trouvé chez MOTOROLA:

- une vision « cohérente » du marché de la Télématique
- une politique d'action facile à vérifier par BCI NAVIGATION (contrats majeurs remportés dans le domaine, alliances significatives, etc.)
- la compréhension, pas bien acquise en Europe, du fait que l'innovation est désormais l'affaire des « petites structures » et que le rôle de l'industriel est à partir de cette innovation de satisfaire le marché (performance élevée et bas coût).

BCI NAVIGATION a donc une confiance élevée dans les chances de succès de MOTOROLA et sur sa capacité à respecter et même dépasser son business-plan.

BCI NAVIGATION conserve toute sa capacité de jugement puis de manœuvre pour s'adapter à la réalité de la situation.

3.15.13. Protection de la propriété intellectuelle de BCI NAVIGATION

La position de BCI NAVIGATION en matière de protection est atypique. Son attitude est fondée sur le réalisme.

Un logiciel n'est bien protégé, que si l'effort nécessité par son piratage est disproportionné par rapport à son coût de marché d'utilisation. Pour cela, les logiciels de BCI NAVIGATION, doivent se présenter comme des API, terme qui signifie sur le plan pratique : « boite noire ». Cette « boite noire » est capable de réaliser des fonctions (exemple : itinéraire entre deux points en évitant les péages) mais le « dedans » est vraiment inaccessible. Les API sont des applications dites de haut niveau, qui doivent être documentées, certifiées, etc... et reconnues. Il est aussi pour BCI NAVIGATION, hors de question, comme c'est proposé, de les développer en commun avec de

« gros » partenaires. La logique est simple : à développement seul, comme ce fut le cas, doivent correspondre la totalité des gains.

Parallèlement, BCI NAVIGATION dépose ses logiciels (en cours d'achèvement et finalisés) auprès de l'APP (Agence de Protection des Programmes), afin de pouvoir garantir l'antériorité de ses développements en cas de litige.

3.15.14. Risques liés à un historique d'exploitation limité

BCI NAVIGATION a été juridiquement créé en juillet 1999, par apport partiel d'actifs, constitués de la branche "Navigation et Mobilité" de sa maison-mère, BCI. BCI NAVIGATION n'est donc que la nouvelle raison juridique de l'ensemble des savoirs-faires, de technologies, de logiciels, etc., développés depuis plus de huit ans par BCI.

Cette restructuration juridique n'a donc eu aucune conséquence dans la continuité opérationnelle des développements entrepris par BCI à l'origine et maintenant par BCI NAVIGATION.

A ce jour, BCI NAVIGATION poursuit ses développements et démarre leur exploitation commerciale. La société anticipe une très rapide montée en puissance permettant d'extérioriser un résultat positif dès 2002.

3.16. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la connaissance de la société, il n'existe pas à ce jour, de faits exceptionnels ou de litiges pouvant avoir, ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société BCI NAVIGATION.

- CHAPITRE 4 - PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTATS

4.1. COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2000 DE BCI NAVIGATION

4.1.1. Bilan

	ACTIF		2000		1999
	l l	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
	Immobilisations Incorporelles				
	Frais d'établissement	146 896	37 4 28	109 468	138 848
Α	Frais de recherche et de développement				
С	Concessions, brevets, licences	325 409	125 519	199 890	
т	Fonds commercial (1)				
ı	Autres				
F	Avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles				
ı	Terrains				
М	Constructions	267 907	49 633	218 274	175 378
М	Installations tech., matériel, outillage ind.				
0	Autres	1 734 135	446 268	1 287 867	120 651
В	Immobilisations corporelles en cours				
1	Avances et acomptes				
L	Immobilisations Financières (2)				
ı	Participations	3 000 659	64 575	2 936 084	
s	Créances rattachées à des participations				
Е	Autres titres immobilisés	500		500	500
	Prêts			-	
	Autres	182 446		182 446	45 000
	Total I	5 657 952	723 423	4 934 529	480 377
Α	Stocks et en-cours				
С	Matières premières et autres appro.				
т.	En-cours de production (biens & services)				
	Produits intermédiaires et finis				
С	Marchandises				
i	Avances et acomptes versés sur commandes	7 867		7 867	14 500
R	Créances (3)			_	
c	Créances clients et comptes rattachés	896 393		896 393	
Ū	Autres	57 154 422		57 154 422	11 110 718
Ľ	Capital souscrit - appelé, non versé				
Ā	Valeurs mobilières de placement				
N	Actions propres	370 100			
τl	Autres titres	108 715 860		108 715 860	4 865 833
	Disponibilités	1 342 702		1 342 702	1 276 258
-	Charges constatées d'avance (3)	655 067		655 067	28 950
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •				
	Total II	169 142 411	-	169 142 411	17 296 259
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion Actif (V)	9 546		9 546	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	174 809 909	723 423	174 086 486	17 776 636

	PASSIF	2000	1999
C A P	Capital Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation Réserves	23 452 717 155 187 032	888 900 18 640 100
T A U X	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres	1 856 548	
P R	Report à nouveau (1)	- 3 587 047	
0 P	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 9 057 100	- 3 587 047
R E S	Subventions d'investissement Provisions réglementées	114 898	
	Total I	167 967 048	15 941 953
	Provisions pour risques Provisions pour charges	9 546	
	Total II	9 546	
-	Emprunts obligataires convertibles		
D E T E S (1)	Autres emrunt obligataires Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 896 270 1 188 617	1 086 221 748 462
E T T E S	Autres emrunt obligataires Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
E T E S	Autres emrunt obligataires Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 188 617 25 000	
E T E S	Autres emrunt obligataires Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avances	1 188 617 25 000	748 462

30 000

6 109 887 1 834 683

⁽¹⁾ dont droit au bail

⁽²⁾ dont à moins d'un an

⁽³⁾ dont à plus d'un an

⁽¹⁾ dont à plus d'un an (1) dont à moins d'un an

⁽²⁾ dont conc. banc. courants, soldes créd. banq.

⁽³⁾ dont emprunts participatifs

4.1.2. Compte de Résultat

CHARGES (HORS TAXES)	2000	1999	PRODUITS (HORS TAXES)	2000	1999
Charges d'exploitation:			Produits d'exploitation:		
Achat de marchandises	151 810				
Variation de stock			Vente de marchandises	181 565	
Achat de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock			Production vendue (biens et services)	4 727 498	-
Autres achats et charges externes	8 676 556	1 027 184	Sous-total A Montant net du Chiffre d'Affaire	4 909 063	•
Impôts, taxes et versements assimilés	121 018	12 638	(dont exportation et intracommunautaire: 4 845 384)		
Salaires et traitements	4 417 927	1 205 463			
Charges sociales	1 994 470	568 627	Production stockée		
Dotations aux amortissements et aux provisions:			Production immobilisée		
- sur immobilisations: dotations aux amortissements	445 062	402 076	Subvention d'exploitation	30 000	
- sur immobilisations: dotations aux provisions			Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
- sur actif circulant: dotations aux provisions			Autres produits	812 520	4
- pour risques et charges: dotations aux provisions			Sous-total B	842 520	4
Autres charges	1 512 060	5			
Total (I)	17 318 903	3 215 993	Total I (A+B)	5 751 583	4
			RESULTAT D'EXPLOITATION	- 11 567 320	- 3 215 989
Charges financières:			Produits financiers:		
			De participations		
Dotations aux amortissements et aux provisions:	74 121		D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	5	
Intérêts et charges assimilées		66	Autres intérêts et produits assimilés	1 848 985	96 674
Différences négatives de change	93 050		Reprises sur provisions et transfert de charges financières		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			Différences prositives de change	173 119	
			Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	761 579	26 877
Total (III)	167 171	66	Total III	2 783 688	123 551
			RESULTAT FINANCIER	2 616 517	123 485
			RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	- 8 950 803	- 3 092 504
Charges exceptionnelles:			Produits exceptionnels:		_
Sur opérations de gestion	3 788		Sur opérations de gestion	12 389	
Sur opération de capital	. **		Sur opérations de capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions:	114 898	494 543	Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnelles		
Total (IV)	118 686	494 543	Total IV	12 389	-
			RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 106 297	- 494 543
Participations des salariés aux fruits de l'expansion (V)					
Impôts sur les bénéfices (VI)					
Total des charges (I+III+IV+V+VI)	17 604 760	3 710 602	Total des produits (I+III+IV)	8 547 660	123 555
Total doo onal goo (ITIIITI ET ET EI)	17 007 700	3710 002	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
			Solde débiteur (PERTE)	9 057 100	3 587 047
TOTAL GENERAL	17 604 760	3 710 602	TOTAL GENERAL	17 604 760	3 710 602

4.1.3. ANNEXES

Cette annexe complète et commente le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2000, dont sont extraits les éléments suivants :

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que les données comptables comparatives sont sur les comptes annuels arrêtés au 31/12/1999 et couvrent une période de 5,5 mois.

Modes et méthodes d'évaluation

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés en prenant pour base les notions suivantes :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon les prescriptions du Plan Comptable Général.

L'évaluation des différents éléments a été pratiquée suivant la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de la période.

4.1.3.1. Comptes de Bilan

- Immobilisations Incorporelles

- Frais d'établissement

Dates	Nature	Durée amt	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Juillet 1999	Frais constitution	5 ans linéaire	50 141	12 730	37 411
	Augmentation capital apport partiel d'actif BCI	5 ans linéaire	96 755	24 698	72 057
	apport partiel d'actil BCI				

TOTAL		146 896	37 428	109 468

- Frais de Recherche et de Développement

Conformément aux principes retenus par BCI Navigation, les frais de recherche et développement ne sont pas immobilisés.

- Fonds commercial

Néant

- Logiciels

Les logiciels ont été amortis en fonction de leur durée de vie (2 ans). Un amortissement dérogatoire a été comptabilisé pour les logiciels acquis du 01 janvier 2000 au 30 juin 2000.

- Immobilisations Corporelles

- Valorisation

Les immobilisations corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

- Incorporation des intérêts dans le coût de production

Aucune immobilisation n'a été produite par l'entreprise.

- Amortissements

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie probable de chaque bien amortissable. Selon le cas, l'amortissement économiquement justifié est déterminé suivant le mode linéaire ou le mode dégressif.

- Immobilisations Financières

La société détient depuis le 21 décembre 2000 une participation de 6.777 actions soit 15% de la société CKUBE – 3 rue de Téhéran 75008 PARIS dont l'objet est l'exploitation commerciale de sites Internet consacrés au transport léger.

La valeur d'actif de la participation a été estimée par rapport à la valeur de l'utilité qu'elle représente pour BCI Navigation.

- Actif Circulant

L'entreprise ne détient aucun stock.

Les créances libellées en monnaie étrangères (hors zone euro) ont été évaluées sur la base du dernier cours de change à la date de clôture.

- Valeur Mobilières de Placement

Nature	Nombre	Valeur d'actif	Estimation 31/12	+/- values latentes
Actions propres	1964	370 100	312 670	-57 430
Bons monétaires SG	9	4 998 353		16 888
Sicav Ecofi Cash	242	73 635 829	75 577 032	1 941 203
Natexis Euribor Gestion	50	9 917 329	10 149 498	232 169
Sicav Monnaie Plus SG	76	8 836 516	8 924 003	87 487
Barep SG	127	11 310 945	11 409 047	98 102
				_
TOTAL		109 069 072		2 318 419

⁽¹⁾ A titre d'information, le cours au 30 mars 2001, juste avant l'arrêté des comptes, conduit à une moins-value latente de 280.950 FRF.

Les placements de la société ne sont exposés à aucun risque : les taux dépendent du marché monétaire, la devise est le franc français, et les placements bénéficient d'une garantie en capital.

- Comptes de Régularisation Actif et Produits à Recevoir

- Charges constatées d'avance

EDF GDF	529	FRF
Téléphone	1 678	FRF
Frais de maintenance	348 333	FRF
Frais de sponsoring	78 000	FRF
Frais étude	152 500	FRF
Tickets restaurant	5 100	FRF
Assurances	11 363	FRF
Assurances US	9 283	FRF

⁽²⁾ Intérêts courus à recevoir

Frais maintenance US	8 985 FRF
Loyers US	28 120 FRF
Frais déplacements	10 700 FRF
Abonnements	475 FRF
Total	655 067 FRF

- Charges à répartir sur plusieurs exercices

Aucune somme ne figure à ce poste.

- Produits à recevoir

Clients, factures à établir	499 849	FRF
Fournisseurs, avoirs à recevoir	7 610	FRF
Remboursement assurance à recevoir	20 625	FRF
Rémunération SG Securities	16 317	FRF
Intérêts courus à recevoir	16 888	FRF

- Capital et Dettes

Le capital social est de 3 575 343,60 Euros divisé en 8 938 359 actions de 0.40 Euros chacune entièrement libérées.

La société Motorola Inc a exercé le 29 septembre 2000 ses 300 034 bons de souscription en souscrivant à 580 776 actions.

La Société Générale a exercé le 4 juillet 2000 ses 131 615 bons de souscription en souscrivant à 131 615 actions.

Date	Opération	Nombre	Total	Valeur	Variation	Capital	Capital
		actions	actions	unitaire	Capital	FRF	Euros
15/07/99	Création	2 500	2 500	100,00 F	250 000,00	250 000,00	
23/09/99	Apport partiel actif BCI	5 500	8 000	100,00 F	550 000,00	800 000,00	
23/09/99	Augmentation capital	889	8 889	100,00 F	88 900,00	888 900,00	
28/03/00	Augmentation capital pour				44 028,36	932 928,36	
	conversion capital en euros Division du nominal des		8 889	16,00€		932 928,36	142 224,00
28/03/00	actions	355 560	355 560	0,40 €		932 928,36	142 224,00
28/03/00	Augmentation capital	5 644 440	6 000 000	0,40 €	14 810 039,71 €	15 742 968,07	2 400 000,00
31/03/00	Augmentation capital						
	Souscription MOTOROLA	580 776	6 580 776	0,40 €	1 523 856,33 €	17 266 824,40	2 632 310,40
06/06/00	Augmentation capital						
	Introduction en BOURSE	1 645 194	8 225 970	0,40 €	4 316 706,08 €	21 583 530,48	3 290 388,00
07/07/00	Augmentation capital Souscription Société Générale	131 615	8 357 585	0,40 €	345 335,12 €	21 928 865,60	3 343 034,00
29/09/00	Augmentation capital						
	Souscription MOTOROLA	580 774	8 938 359	0,40 €	1 523 851,08 €	23 452 716,68	3 575 343,60

TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL

Les salariés bénéficient de 425 000 options de souscription d'actions leur permettant de souscrire 425 000 actions, à partir de mars 2003 et jusqu'à mars 2007.

Il est à noter que les frais d'introduction en bourse (15 258 393 F) ont été traités comptablement conformément à la méthode préférentielle prévue par l'avis 2000-D du Comité d'Urgence du CNC et donc imputés sur la prime d'émission.

		Variation	Ventilation						То	tal
Date	Opération	des Capitaux propres	Capital Social	Prime d'émission	Réserves indisponibles	Report à nouveau	résultat	Amort. dérogatoires	Capitaux propres (FRF)	Capitaux propres (Euros)
01/01/00	Situation d'ouverture		888 900	18 640 100		(3 587 047)			15 941 953	2 430 335
28/03/00	Conversion capital en euros	0	14 854 068	(16 710 616)	1 856 548				15 941 953	2 430 335
31/03/00	Augmentation capital Souscription MOTOROLA	10 019 355	1 523 856	8 495 499					25 961 308	3 957 776
06/06/00	Augmentation capital Introduction en BOURSE	144 609 654	4 316 706	140 292 948					170 570 962	26 003 376
06/06/00	Imputation des frais d'introduction en bourse sur la prime d'émission	(15 258 393)		(15 258 393)					155 312 569	23 677 249
07/07/00	Augmentation capital Souscription Société Générale	11 577 360	345 336	11 232 024					166 889 929	25 442 206
29/09/00	Augmentation	10 019 321	1 523 851	8 495 470					176 909 250	26 969 641
31/12/00	Résultat	(9 057 100)					(9 057 100)		167 852 150	25 588 895
31/12/00	Provisions réglementées pour amort. dérogatoires	114 898						114 898	167 967 047	25 606 411
		152 025 095	23 452 717	155 187 032	1 856 548	(3 587 047)	(9 057 100)	114 898	167 967 047	25 606 411

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

- Comptes de Régularisation Passif et Charges à Payer

- Produits constatés d'avance

Il ne s'agit que de produits d'exploitation courante

25 000 FRF

- Charges à payer

Fournisseurs, Factures frais généraux non parvenues :

-	BCI mise à disposition technologie cartographie BCI assistance technique	1 794 000 302 445	
-	•		
-	BCI refacturation frais	93 708	
-	BCI prestations atelier	580 139	
-	Systèmes CRISTINE	385 112	FRF
-	BCI prestations comptabilité	266 517	FRF
-	BCI prestations secrétariat	113 142	FRF
-	Prestations CRISTINE SERVICES	68 890	FRF
-	Refacturation frais CRISTINE SERVICES	20 334	FRF
-	EDF GDF	665	FRF
-	Electricité USA	774	FRF
-	Crédit bail AUDI USA	14 393	FRF
-	Loyer Aix	201	FRF
-	CUSTOM travaux USA	23 409	FRF
-	Honoraires SOVIREC	35 880	FRF
-	Honoraires MGF	59 800	FRF
-	Honoraires H et T	97 594	FRF
-	Frais de poste	495	FRF
-	Téléphone + fax	23 113	FRF

 Frais Société Générale sur tenue de marché Médecine du travail Licence NAVTECH 	102 949 1 002 12 060	FRF
	3 996 622	FRF
Congés et Primes à Payer Charges sociales sur congés et primes à payer Effort construction Formation continue Taxe apprentissage	431 083 184 288 19 191 62 301 18 389	FRF FRF FRF
Organic	6 863	FRF
Total général	4 718 737	FRF

4.1.3.2. Comptes de Résultat

Aucune reprise exceptionnelle d'amortissement n'a eu lieu au cours de l'année 2000.

- Crédit-Bail

Valeur des biens à la signature des contrats :	721.195	FRF
Montant des redevances afférentes à l'exercice	128.234	FRF
Montant cumulé des redevances des exercices précédents :	0	FRF
Dotations aux amortissements qui auraient été enregistrés		
par l'entreprise si les biens avaient été immobilisés :	71.519	FRF
Montant cumulé des amortissements qui auraient été effectués		
au titre des exercices précédents :	0	FRF
Evaluation des redevances restant à payer à un an au plus :	188.314	FRF
Evaluation des redevances restant à payer à plus d'un an et 5 ans au plus :	254.341	FRF
Evaluation des redevances restant à payer à plus de 5 ans :	0	FRF
Prix d'achat résiduel des biens :	369.353	FRF

- Engagements donnés

Le montant des engagements retraite se montent au 31 décembre 2000 à 82.924 FRF. La méthode de calcul tient compte de l'ensemble des salariés et repose sur une actualisation au taux annuel de 3,5 %.

- Engagements reçus

Néant.

- Eléments concernant les entreprises liées et les participations

POSTES	ENTREPRISES LIEES	PARTICIPATIONS
Associés comptes courants	51 674 924	
Créances Clients et Comptes rattachés	499 849	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3 555 396	
Autres produits financiers	1 757 296	
Participations		3 000 659

- Liens avec les entreprises liées

	Total	BCI	CRISTINE Services	C-Kube
BILAN (Actif)				
Immobilisations Financières - titres de participations				3 000 659
Clients - factures à établir	499 849	460 381	39 468	
Avances en compte courant	51 674 924	51 674 924		
BILAN (Passif)				
Fournisseurs - factures non parvenues	3 555 396	3 149 950	405 446	

BILAN BCI NAVIGATION: CREANCES ET DETTES INTER-SOCIETES

	Total	BCI	CRISTINE Services
Chiffre d'affaires	25 379	25 379	
Autres produits - royalties SIEMENS - redevances licences	779 520 33 000	779 520	33 000
Achats - prototypes - assistance technique - prestations atelier - assistance administrative - locaux - frais divers	322 000 200 000 458 400 1 920 454 405 980 290 495	200 000 458 400 1 741 254 405 980 205 704	322 000 179 200 0 84 791
Autres charges - redevances cartographie	1 500 000	1 500 000	
Produits financiers	1 757 296	1 757 296	
Charges financières +/- values de cession			

COMPTE DE RESULTAT BCI NAVIGATION : CHARGES ET PRODUITS INTER-SOCIETES

- Allègement et accroissement d'impôts

L'allègement de la dette future d'impôt est constitué par les éléments suivants :

Déficit fiscaux	
 exercice clos le 31/12/1999 	2 722 838
 exercice clos le 31/12/2000 	6 182 480
Total	8 905 318
Amortissements réputés différés	
	1 341 681
Provision pour charges	31 498
Ecart valeurs liquidative OPCVM	2 358 961

Total 12 637 458

Les montants calculés ci-dessus sont des déficits en base et non des économies d'impôt calculées sur les déficits

4.1.3.3. Frais de Recherche & Développement

Les frais de Recherche et Développement sont tous imputés en charges. Ils sont calculés sur la base de 50% des charges de personnel. Ils se montent pour l'exercice 2000 à 3 207 000 francs.

4.1.3.4. Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Sté	Obs.
		autres que le capital	détenue en %	Brute	Brute Nette par la société et non encore remboursés	au cours de l'exercice					
Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication											
PARTICIPATIONS (détenues entre 10 et 50 %) CKUBE 3, rue de Téhéran 75008 PARIS R.C.S. PARIS B 432 930 469 FILIALES	296 342	2 522 703	15%	3 000 659	2 936 084		-	0	-430 502	0	
(plus de 50 %)											

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

4.1.3.5. Rémunération des dirigeants

Les dirigeants sont M. Bruno Coiffet, Président, et M. Jean-Pierre Bechter, Directeur Général. Ils ne sont pas rémunérés directement par BCI NAVIGATION, mais par BCI et ensuite re-facturés en fonction du temps effectif qu'ils ont consacré à BCI NAVIGATION.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2000, le montant de la re-facturation de ces deux personnes de BCI mises à disposition partielle de BCI NAVIGATION :

- M. Bruno COIFFET Présidence

- M. Jean-Pierre BECHTER Direction générale

s'est élevée à 786 800 FRF.

Le montant global des jetons de présence alloués aux administrateurs s'est élevé à 0 FRF.

4.1.3.6. Titres donnant accès au capital

Option de souscription ou d'achat d'actions	
Date de l'assemblée	28 mars 2000

Date du conseil d'administration	28 mars 2000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	425.000
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les dirigeants	0
Nombres de dirigeants concernés	0
Date d'exercice des options	28 mars 2003 : 60% des options
	28 mars 2004 : 20% des options
	28 mars 2005 : 20% des options
Date d'expiration	28 mars 2007
Prix de souscription	12,70 euros
Date de cession des actions souscrites	A partir du 28 mars 2005
Nombre d'actions souscrites au mai 2001	0

TABLEAU RECAPITULATIF DES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

4.1.3.7. Tableau des Flux de Trésorerie

Les chiffres sont exprimés en milliers de francs français (k FRF)

En milliers de francs	1999***	2000
Flux de trésorerie d'exploitation		
Résultat de l'exercice	-3 587	-9 056
Dépréciation et amortissements	898	640
Capacité d'autofinancement	-2 689	
Besoin de financement d'exploitation	-9 321	
Variation besoin de financement d'exploitation	-9 321	-43 294
Flux de trésorerie lié à l'exploitation	-12 010	
en miliers d'Euros	-1 831	-7 883
Flux de Trésorerie d'investissement		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	147	325
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 185	
Acquisition d'immobilisations financières	45	3 138
Flux de trésorerie liés aux investissements	-1 377	-4 963
en miliers d'Euros	-210	-757
Flux de Trésorerie de financement		
Augmentation de capital (IPO + surallocation)	0	140 922
Bons de souscription d'actions Motorola	19 529	20 038
Flux de trésorerie liés aux Financements en miliers d'Euros	0	160 960 24 538
Variation des disponibilités	-13 387	104 287
Disponibilités à l'ouverture	0	6 142
Disponibilités à la clôture	6 142	110 429
en miliers d'Euros	936	16 835

^{***} Situation sur 5 mois du 27 juillet 2000, date de la constitution de la société, au 31 décembre 2000

4.1.4. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2000 sur :

- le contrôle des comptes annuels en francs de la société BCI Navigation SA,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ciaprès.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

A Evry, le 8 juin 2001 en six exemplaires originaux

Le commissaire aux comptes

MGF Audit Réseau BDO Gendrot

Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de la Région parisienne

> Lucien Le Moan Gérant de MGF Audit

Emmanuel Miller Responsable du dossier

4.1.5. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS NOUVELLEMENT CONCLUES

AVEC LA SOCIETE BCI SA

Les administrateurs concernés sont :

- · Monsieur Bruno Coiffet,
- Monsieur Jean-Pierre Bechter,
- BCI SA représentée par Madame Christine Maurou.

PRESTATIONS DE SECRETARIAT

La société BCI Navigation SA ayant été amenée à utiliser une secrétaire intérimaire, fournit à BCI SA des prestations de secrétariat.

Ces prestations sont rémunérées sur la base de 35 % du coût supporté par BCI Navigation SA, avec une marge de 5 % en cas d'utilisation de personnel salarié par BCI Navigation SA.

Le paiement doit être effectué à terme échu, au plus tard le 31 décembre de l'année considérée, à réception de facture, avec versement d'acomptes sur une base budgétaire et régularisation en fin d'exercice.

La convention est conclue pour une durée indéterminée, chacune des parties pouvant y mettre fin à tout moment sans préavis.

Les prestations enregistrées en produits de l'exercice se montent à 25 378,95 francs.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration le 16 juin 2000.

ACCES A LA TECHNOLOGIE « CARTO »

La société BCI Navigation SA utilise la technologie « Carto », développée par BCI SA, pour réaliser des développements, des tests et des démonstrations.

Cette utilisation est consentie moyennant un prix de 3 000 000 francs par an, soit 1 500 000 francs depuis le mois de juillet 2000, date de prise d'effet du contrat.

Le montant pris en charge de l'exercice par BCI Navigation SA est de 1 500 000 francs.

Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration le 16 juin 2000.

MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE

Un véhicule a été mis à disposition de BCI Navigation SA par BCI SA.

Le coût du véhicule pour la période d'utilisation a fait l'objet d'une facturation au franc le franc par BCI SA.

Le montant pris en charge de l'exercice est de 10 647,54 francs.

Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration le 16 juin 2000.

MISE A DISPOSITION D'UNE INVENTION BREVETEE

Messieurs Bechter et Coiffet ont déposé un brevet ; l'invention brevetée étant utilisée par BCI SA.

Cette dernière est elle-même autorisée à mettre à disposition de sa filiale BCI Navigation SA l'invention brevetée.

La mise à disposition est consentie gratuitement au moins jusqu'au 31 décembre 2002.

Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration le 16 juin 2000.

MISE A DISPOSITION D'UNE MARQUE

BCI SA a déposé la marque « Cristine ». Une licence de marque la met à disposition de BCI Navigation SA.

Cette dernière est elle-même autorisée à mettre à disposition de sa filiale BCI Navigation SA l'invention brevetée.

La mise à disposition est consentie gratuitement au moins jusqu'au 31 décembre 2002.

Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration le 16 juin 2000.

AVEC LA SOCIETE CRISTINE SERVICES SA

Les administrateurs concernés sont :

- · Monsieur Bruno Coiffet,
- Monsieur Jean-Pierre Bechter.

PRESTATIONS DE SERVICES ADMINISTRATIFS

Cristine Services SA a mis à disposition de BCI Navigation SA l'un de ses dirigeants, Monsieur Patrick Lamboley, afin d'accompagner son implantation aux Etats Unis.

La rémunération de cette mise à disposition est calculée sur la base d'un forfait journalier de 3 200 francs, auxquels s'ajoute le remboursement, au franc le franc, des frais engagés.

Le montant inscrit en charge de l'exercice est de 196 201,90 francs.

Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration le 7 septembre 2000.

MISE A DISPOSITION DE VEHICULES

Cristine Services SA met à disposition de BCI Navigation SA des véhicules afin de réaliser des tests.

Cette mise à disposition est facturée 7 500 francs par jour et par véhicule.

Le montant inscrit en charge de l'exercice est de 67 500 francs.

Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration le 7 septembre 2000.

MISE A JOUR DES LICENCES « CRISTINE PRO »

BCI Navigation est titulaire des droits sur les logiciels professionnels de navigation et mobilité.

La société Cristine Services SA utilise ces logiciels pour les intégrer aux systèmes « Cristine Pro » qu'elle commercialise.

Cristine Services SA verse à cette occasion à BCI Navigation SA, pour chaque licence vendue, la somme de 2 000 francs et pour chaque licence mise à jour, la somme de 1 500 francs.

Le montant inscrit en produits de l'exercice est de 33 000 francs.

Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration le 16 juin 2000.

Par ailleurs, en application de du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

CONVENTIONS ANTERIEURES

AVEC LA SOCIETE BCI SA

Les administrateurs concernés sont :

- · Monsieur Bruno Coiffet,
- Monsieur Jean-Pierre Bechter,
- BCI SA représentée par Madame Christine Maurou.

SOUS-LOCATION IMMOBILIERE

La société BCI Navigation SA est implantée dans les locaux de BCI SA. Les locaux concernés sont situés au 3, rue du Velay, ZI Petite Montagne sud, Bâtiment A, à Evry dans l'Essonne. La surface occupée est de 500 m², soit la moitié de la surface totale prise à bail par BCI SA

Le sous-loyer correspond à la moitié du loyer acquitté par BCI SA.

Le montant inscrit en charge est de 300 633,08 francs.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration le 15 juillet 1999.

PRESTATIONS ADMINISTRATIVES, COMPTABLES ET COMMERCIALES

La société BCI Navigation SA n'étant pas dotée de structures administratives, comptables et commerciales, la société BCI SA accepte d'aider BCI Navigation SA moyennant la prise en charge d'une quote-part des frais par BCI Navigation SA.

Les frais administratifs sont facturés sur la base du coût réel majoré de 5%, au prorata des effectifs.

- Téléphone	60 769,10 francs,
- Entretien des locaux	
- EDF	28 047,77 francs,
- Petit équipement	52 238,69 francs,
- Frais de déplacements	
- Matériel de bureau et informatique	

GESTION ET ASSISTANCE, PRESTATIONS DE SERVICES ADMINISTRATIVES

La société BCI SA fournit à BCI Navigation SA toutes prestations de service de caractère administratif et comptable qu'elle est ou sera susceptible d'effectuer à son profit.

Cette assistance comprend notamment les charges suivantes :

- Direction générale,
- Stratégie commerciale et de développement,
- Acquisitions, gestion du haut de bilan, relations bancaires,
- Budgets et investissements,
- Recherche et développement,
- Coordination et contrôle,
- Marketing,
- Communication et publicité,
- Gestion du personnel,
- Gestion et négociation des contrats d'assurance,
- Comptabilité,
- Assistance en matière fiscale,
- Assistance en matière sociale,
- Gestion financière courante et gestion de trésorerie,
- Contrôle de gestion, prévisions,
- Gestion informatique,
- Gestion courante des contrats,
- Formation.

Les prestations des dirigeants sont rémunérées sur la base d'un montant correspondant à la moitié du salaire brut des charges sociales correspondantes des dites personnes, augmentée d'une marge de 5 % et des frais engagés à l'occasion de la réalisation de ces prestations.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2000, cette rémunération a correspondu à un forfait journalier de 5 200 francs pour Monsieur Bruno Coiffet, de 2 400 francs pour Monsieur Jean Pierre Bechter, de 2 400 francs pour Monsieur Cyril Othenin Girard et de 2 200 francs pour Monsieur Jean loup Othenin Girard.

Les prestations comptables sont calculées sur la base d'un tarif horaire hors taxes de 360 francs.

Les prestations de secrétariat sont calculées sur la base d'un tarif horaire hors taxes de 110 francs.

Le paiement doit être effectué à terme échu, au plus tard le 31 décembre de l'année considérée, à réception de facture, avec versement d'acomptes sur une base budgétaire et régularisation en fin d'exercice.

La convention est conclue pour une durée courant du 1^{er} janvier au 31 décembre et est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation notifiée au moins un mois avant l'expiration.

Le détail des frais hors taxes pris en charge par BCI Navigation SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2000 est le suivant :

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration le 15 juillet 1999.

PRESTATIONS DE SERVICES TECHNIQUES AU TITRE DE L'ACTIVITE « CARTO »

Des interventions spécifiques et une assistance technique assurées par les techniciens, ingénieurs et chefs de projet sont réalisées par BCI SA pour le compte BCI Navigation SA.

La rémunération de ces prestations de services est calculée en fonction du temps passé, le taux journalier étant fixé à 2 000 francs pour les techniciens, à 2 500 francs pour les ingénieurs et à 4 000 francs pour les chefs de projet.

Les frais engagés par BCI SA à l'occasion de la réalisation de ces prestations de services sont facturés au franc le franc à BCI Navigation SA.

Le paiement doit être effectué à terme échu, au plus tard le 31 décembre de l'année considérée, à réception de facture, avec versement d'acomptes sur une base budgétaire et régularisation en fin d'exercice.

La convention est conclue pour une durée courant du 1^{er} janvier au 31 décembre et est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation notifiée au moins un mois avant l'expiration.

Au titre de l'exercice, le montant pris en charge par BCI Navigation SA s'est élevé à 252 880,13 francs.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration le 15 juillet 1999.

PRESTATIONS D'ATELIER

La société BCI SA fournit à BCI Navigation SA des prestations d'atelier consistant en la réalisation de travaux pour tests et des développements et démonstrations.

Ces prestations sont rémunérées sur la base du temps passé, les techniciens étant facturés à tarif horaire de 200 francs hors taxes, comprenant la mise à disposition du matériel technique nécessaire.

Les frais engagés par BCI SA à l'occasion de la réalisation de ces prestations sont facturés au franc le franc à BCI Navigation SA.

Le paiement doit être effectué à terme échu, au plus tard le 31 décembre de l'année considérée, à réception de facture, avec versement d'acomptes sur une base budgétaire et régularisation en fin d'exercice.

La convention est conclue pour une durée courant du 1^{er} janvier au 31 décembre et est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation notifiée au moins un mois avant l'expiration.

Les prestations enregistrées en charge de l'exercice se montent à 458 400 francs.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration le 15 juillet 1999.

GESTION CENTRALISEE DE LA TRESORERIE

Un compte courant centralise les opérations de trésorerie entre BCI SA et BCI Navigation SA.

La rémunération de ce compte courant est calculée sur la base du taux maximal déductible au sens de la réglementation fiscale, soit 6,03 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2000.

La convention est conclue pour une durée indéterminée, chaque société pouvant la dénoncer à tout moment, la résiliation prenant effet à la fin du mois au cours duquel elle aura été faite.

Au 31 décembre 2000, le montant de l'avance consentie par BCI Navigation SA à BCI SA est de 51 674 924,69 francs.

Cette créance a produit au titre de l'exercice 1 757 296 francs d'intérêts.

Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration le 15 juin 1999.

A Evry, le 8 juin 2001 en quatre exemplaires originaux

Le commissaire aux comptes

MGF Audit Réseau BDO Gendrot

Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de la Région parisienne

> Lucien Le Moan Gérant de MGF Audit

Emmanuel Miller Responsable du dossier

- CHAPITRE 5 -RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION

5.1. Composition et fonctionnement des organes d'administration et de direction

5.1.1. Composition des organes d'administration et de direction

Président : Monsieur Bruno COIFFET.

Administrateurs: Monsieur Jean-Pierre BECHTER

Monsieur Jean-Loup OTHENIN-GIRARD

BCI (représentant permanent : Madame Christine TOULET MAUROU)

Monsieur Michael BORDELON

5.1.2. Direction du groupe

Président : Monsieur Bruno COIFFET.

Directeur général : Monsieur Jean-Pierre BECHTER.

5.1.3. Mandats exercés par les administrateurs

Monsieur Bruno COIFFET

Administrateur et président de la société BCI NAVIGATION

Siège : 3 rue du Velay CE 1740 - ZI Petite Montagne Sud – 91017 Evry - Lisses cedex

SIREN: 423 859 099, R.C.S. Evry

Administrateur et président de la société B.C.I.

Siège: 3 rue du Velay CE 1740 - ZI Petite Montagne Sud – 91017 Evry - Lisses cedex

SIREN: 383 395 282, R.C.S. Evry

Monsieur Jean-Pierre BECHTER

Administrateur et directeur général de la société BCI NAVIGATION

Siège: 3 rue du Velay CE 1740 - ZI Petite Montagne Sud – 91017 Evry - Lisses cedex

SIREN: 423 859 099, R.C.S. Evry

Administrateur et directeur général de la société B.C.I.

Siège: 3 rue du Velay CE 1740 - ZI Petite Montagne Sud – 91017 Evry - Lisses cedex

SIREN: 383 395 282, R.C.S. Evry

Monsieur Jean-Loup OTHENIN-GIRARD

Administrateur de la société BCI NAVIGATION

Siège : 3 rue du Velay CE 1740 - ZI Petite Montagne Sud - 91017 Evry - Lisses cedex

SIREN°: 423 859 099, R.C.S. Evry

Madame Christine TOULET MAUROU

Administrateur de la société BCI NAVIGATION, en représentation de la société B.C.I. Siège : 3 rue du Velay CE 1740 - ZI Petite Montagne Sud – 91017 Evry - Lisses cedex SIREN: 423 859 099, R.C.S. Evry

Administrateur de la société B.C.I.

Siège: 3 rue du Velay CE 1740 - ZI Petite Montagne Sud – 91017 Evry - Lisses cedex

SIREN: 383 395 282, R.C.S. Evry

Monsieur Michael BORDELON

Administrateur de la société BCI NAVIGATION,

Siège : 3 rue du Velay CE 1740 - ZI Petite Montagne Sud – 91017 Evry - Lisses cedex

SIREN: 423 859 099, R.C.S. Evry

5.2. Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui détient le contrôle, dans celui d'une filiale de l'émetteur ou chez un client ou un fournisseur significatif de l'émetteur

- Monsieur Bruno Coiffet, président de BCI NAVIGATION est aussi actionnaire de B.C.I. à hauteur de 39.89 %.
- Monsieur Jean-Pierre Bechter, directeur général et administrateur de BCI NAVIGATION est aussi actionnaire de B.C.I. à hauteur de 39,91 %.

5.2.1. Rémunération et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos aux membres des organes d'administration et de direction

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2000 et pour BCI NAVIGATION :

Le montant de la re-facturation des personnes de BCI mises à disposition de BCI NAVIGATION en fonction du temps effectif que ces personnes ont consacré à BCI NAVIGATION, à savoir

- les Dirigeants :

igeants.	
- Bruno COIFFET	Présidence
- Jean-Pierre BECHTER	Direction générale

- Ainsi que

- Cyril OTHENIN-GIRARD Direction technique - Jean-Loup OTHENIN-GIRARD Direction administrative

s'est élevée à 1 233 000 FRF.

Le montant global des jetons de présence alloués aux administrateurs s'est élevé à 0 FRF.

5.2.2. Nombre total d'options qui ont été conférées sur les actions de l'émetteur à l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction

- les Dirigeants : - Bruno COIFFET Jean-Pierre BECHTER	
- Ainsi que - Cyril OTHENIN-GIRARD - Jean-Loup OTHENIN-GIRARD	35 000 90 000

5.2.3. Informations sur la nature et l'importance des opérations conclues avec les membres des organes d'administration ou de direction qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales

Conventions conclues entre BCI et BCI NAVIGATION:

- Au titre de prestations de type quartier général fournies par BCI à BCI NAVIGATION :

Nature	Montant HT (en francs)
Convention de gestion et d'assistance, prestations de services administratifs (incluant notamment la refacturation des dirigeants pour 1 234 200,00 francs, les prestations comptables pour 412 454, 00 francs)	2 045 869,73
Convention de prestations de services atelier	489 091,26
Total:	2 534 960,99

- Au titre de prestations liés aux activités d'ingénierie logicielle en cartographie par BCI à BCI NAVIGATION :

Nature	Montant HT (en francs)
Convention de mise à disposition de la technologie de cartographie et de gestion des bases de données	1 500 000;00
Convention de prestations de services techniques au titre de l'activité cartographie et	
modélisation du monde (prestations d'ingénieurs et de techniciens en cartographie)	252 880,13
Total:	1 752 880,13

- Au titre de prestations fournies par BCI NAVIGATION à BCI :

Nature	Montant HT
	(en francs)
Convention de prestations de services secrétariat	25 378,95

Convention de gestion centralisée de trésorerie entre BCI et BCI NAVIGATION

Un compte courant centralise les opérations de trésorerie entre les sociétés BCI NAVIGATION et BCI. La rémunération de ce compte courant est calculée sur la base du taux maximal déductible au sens de la réglementation fiscale, soit 6,03% pour 2000.

Le montant de l'avance en compte courant accordée par BCI NAVIGATION à BCI s'élève au 31 décembre 2000 à 51 674 924, 69 Francs.

Au 31 décembre 2000, les intérêts se montent à 1 757 296,00 Francs

5.2.4. Prêts et garanties accordés ou constituées en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Néant

5.3. Schémas d'intéressement du personnel

5.3.1. Contrats d'intéressement et de participation

Néant

5.3.2. Information sur les options de souscription d'actions

5.3.2.1. Décision d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions

L'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2000, dans la limite d'un plafond de particulier fixé à 10% du capital, a autorisé le conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles 208-1 et 208-8-1 de la loi du 24 juillet 1966, à consentir, en une ou plusieurs fois, à certains membres du personnel (ou mandataires sociaux définis par la loi) de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article 208-4 de la loi du 24 juillet 1966, ne possédant pas plus de 10% du capital, des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la société BCI NAVIGATION. Cette autorisation a été donnée au conseil d'administration pour une durée de 5 ans à compter de la date de l'assemblée générale extraordinaire susvisée.

5.3.2.2. Modalités du programme d'options de souscription d'actions

Le conseil d'administration du 28 mars 2000 à délibéré sur la mise en place immédiate d'un plan d'option et à adopté les décisions suivantes :

Mise à disposition d'une tranche d'options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, dans les conditions prévues par l'assemblée générale du 28 mars 2000 et celles présentées ci-après.

Les bénéficiaires devront avoir la qualité de salariés de la société au moment de la levée de l'option.

Le nombre maximum d'actions pouvant être souscrites par l'ensemble des bénéficiaires du programme s'élève à 425.000 actions de nominal 0,40 euro. Après délibération sur la base des diverses estimations de valorisation de la société, qui concluent à une valeur par action en euros entre 4,76 (sur la base de la dernière augmentation de capital) et 12,70 (sur la base de la plus haute fourchette d'introduction estimée), le conseil a décidé de retenir, pour tenir compte des remarques de la COB, l'estimation la plus haute de la fourchette, à savoir une valorisation de 500 millions de francs, soit plus de 2,5 fois la valorisation basée sur la dernière augmentation de capital. Le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions est donc fixé par le conseil d'administration à 12,70 euros par action. La prime d'émission sera donc égale à 12,30 euros par action.

En fixant volontairement le prix d'exercice très au-dessus de la dernière augmentation de capital et au plus haut de la fourchette estimative d'introduction en Bourse, le conseil tient à souligner aux bénéficiaires le message clairement incitatif de ce plan résolument tourné vers les valorisation futures et le très fort potentiel de croissance de la société.

Ce prix ne pourra être modifié sauf si, pendant la période durant laquelle les options pourront être exercées, la société vient à réaliser une des opérations financières prévues par la loi. Dans ce cas, il sera décidé des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustées.

Chaque bénéficiaire pourra exercer les options qui lui sont consenties avant l'expiration d'une période de 7 ans commençant à courir à compter du 28 mars 2000, soit jusqu'au 28 mars 2007, de la manière suivante :

- 60% à compter du 28 mars 2003,
- 20% à compter du 28 mars 2004.
- 20% à compter du 28 mars 2005.

Cependant, les actions souscrites sur exercice des options seront inscrites sous la forme nominative au nom du bénéficiaire et ne pourront être converties au porteur ou faire l'objet d'un transfert de propriété avant le terme de la période d'indisponibilité prévue au I de l'article 163 bis C

du Code Général des Impôts, soit jusqu'à l'achèvement d'une période de 5 années à compter de la date d'attribution de l'option (c'est à dire avant le 28 mars 2005).

Option de souscription ou d'achat d'actions			
Date de l'assemblée	28 mars 2000		
Date du conseil d'administration	28 mars 2000		
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	425.000		
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les dirigeants	0		
Nombres de dirigeants concernés	0		
Date d'exercice des options	28 mars 2003 : 60% des options		
	28 mars 2004 : 20% des options		
	28 mars 2005 : 20% des options		
Date d'expiration	28 mars 2007		
Prix de souscription	12,70 euros		
Date de cession des actions souscrites	A partir du 28 mars 2005		
Nombre d'actions souscrites au 30 avril 2001	0		

TABLEAU RECAPITULATIF DES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

5.3.2.3. Dilution des actionnaires existants en cas d'exercice des 425.000 options de souscription d'actions attribuées le 28 mars 2000.

En supposant l'intégralité des 425.000 options de souscription d'actions exercées, la répartition du capital et des droits de vote (hors incidence des droits de votes double) pourrait être la suivante :

	Avant exercice des options de souscription d'actions		Après exercice des options de souscription d'actions			
Actionnaires	Nombre actions	% capital	% droits de vote*	Nombre actions	% capital	% droits de vote*
B.C.I.	5 488 901	61,40%	61,42%	5 488 901	58,62%	58,63%
Bruno Coiffet	675	0,01%	0,01%	675	0,01%	0,01%
Jean-Pierre Bechter	675	0,01%	0,01%	675	0,01%	0,01%
J.L. Othenin-Girard	675	0,01%	0,01%	90 675	0,97%	0,97%
J.C. Montero	675	0,01%	0,01%	35 675	0,38%	0,38%
Thibault Milian	675	0,01%	0,01%	13 175	0,14%	0,14%
Christine Toulet Maurou	675	0,01%	0,01%	675	0,01%	0,01%
MOTOROLA Inc.	1 659 711	18,57%	18,57%	1 659 711	17,72%	17,73%
Michael Bordelon	1	0,00%	0,00%	1	0,00%	0,00%
Public	1 783 732	19,95%	19,95%	2 071 232	22,12%	22,12%
actions propres	1 964	0,02%	0 %	1 964	0,02%	0%
Total	8 938 359	100,00%	100,00%	9 363 359	100,00	100,00
Options de souscription d'actions attribuées	0	0,00%	0,00%	425 000	4,54%	4,54%

^{*} hors droits de vote double

Informations Financières:

BCI NAVIGATION, Service Information Financière, 3, rue du Velay, CE 1740 Petite Montagne Sud, 91017 EVRY cedex

Tel: 01.69.11.30.00 Fax: 01.60.86.30.64 E-mail: finance@bcisa.com

Site internet: www.bci-nav.com

Consultation des documents sociaux :

Les statuts, comptes, rapports, procès verbaux d'assemblées générales et tous les documents mis à disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège de la société :

BCI NAVIGATION
3, rue du Velay
CE 1740 Petite Montagne Sud
91017 EVRY cedex

Informations boursières:

Code SICOVAM: 7619

Place de cotation : Nouveau Marché de la Bourse de Paris, Euronext

Etablissement chargé du service des titres : Société Générale, Nantes

Contrat d'animation : SG Securities, Paris

Calendrier des communications :

Chiffre d'Affaires 2000	14 février 2001
Résultats 2000	14 mai 2001
Chiffre d'Affaire 1 ^{er} trimestre 2001	25 mai 2001
Assemblée Générale	29 juin 2001
Chiffre d'Affaire 2 ^{ème} trimestre 2001	27 juillet 2001
Résultats 1 ^{er} semestre 2001	31 octobre 2001
Chiffre d'Affaire 3 ^{ème} trimestre 2001	14 novembre 2001
Chiffre d'Affaires 2001	15 février 2002
Résultats 2001	29 avril 2002